ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

ONU environnement

Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience









WTO ISBN 978-92-870-4298-9 (imprimé)
WTO ISBN 978-92-870-4299-6 (PDF)
PNUE ISBN 978-92-807-3788-2
PNUE Job No: DTI/2286/GE
© Organisation mondiale du commerce 2018
Citation: Organisation mondiale du commerce et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2018).

Images: American Public Power Association, Flickr, Getty Images, Hexagon Images, In Pictures Ltd./Corbis via Getty Images, Kolitha de Silva, Panos Pictures / Department for International Development, Pixabay, Shutterstock, PNUE, UN Photo, Unsplash, USAID, USDA, OMC.

Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience

Le commerce international offre des possibilités uniques pour aider à surmonter les problèmes environnementaux grandissants tout en stimulant la prospérité économique et sociale. Un commerce ouvert, prévisible et équitable entre les pays peut accélérer la diffusion à l'échelle mondiale de solutions technologiques écologiquement rationnelles et faciliter la création et l'expansion de marchés pour les produits durables. En outre, face à l'impact croissant du changement climatique et au manque de ressources – qui se fait sentir à des degrés divers dans différentes parties du monde –, le commerce a un rôle important à jouer dans le renforcement de la résilience environnementale.

Cette publication conjointe de l'OMC et d'ONU Environnement examine l'interaction entre le commerce et l'environnement et identifie les moyens de faire en sorte que le commerce et un environnement sain se renforcent mutuellement. Elle insiste sur la nécessité de mener une action coordonnée et de disposer de politiques et d'institutions adaptées aux objectifs pour accroître la contribution du commerce à un environnement meilleur et plus résilient. Elle illustre la façon dont l'OMC et ONU Environnement collaborent pour aider les pays à identifier les possibilités d'utiliser le commerce de manière proactive pour promouvoir la durabilité et la prospérité et pour renforcer la coopération internationale afin d'apporter des avantages à tous.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
1211 Genève 2
Suisse
Tél. : +41 (0)22 739 51 11
Courriel : enquiries@wto.org
Site Web : www.wto.org/fr

ONU environnement

Programme des Nations Unies pour l'environnement
P.O. Box 30552
00100 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 (0)20 762 1234
Courriel : unepinfo@unep.org, unenvironment-trade@un.org
Site internet : https://www.unenvironment.org

ISBN: 978-92-870-4298-9

Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

ONU environnement

Remerciements

Le présent document, intitulé «Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience», est le fruit d'un travail commun du Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement).

Pour l'OMC, le travail technique a été dirigé par la Division du commerce et de l'environnement. De précieuses contributions ont été apportées par la Division de la recherche économique et des statistiques, la Division de la propriété intellectuelle, des marchés publics et de la concurrence, la Division des affaires juridiques, l'Unité Aide pour le commerce et la Division du développement, ainsi que par les secrétariats du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et du Cadre intégré renforcé (CIR).

Pour ONU Environnement, le travail technique a été dirigé par le Pôle environnement et commerce du Service des ressources et des marchés de la Division de l'économie, avec le soutien du personnel chargé des questions administratives et juridiques et de la communication.

De précieuses contributions ont été apportées par l'Unité de la qualité de l'air et de la mobilité, l'Unité de la consommation et de la production, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Unité de la politique économique et fiscale, la Plate forme de connaissances sur la croissance verte (Green Growth Knowledge Platfom), le Groupe international d'experts sur les ressources, le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Division de la communication, la Division des écosystèmes, la Division juridique, la Division des politiques et des programmes, la Division de la science et le Bureau exécutif.

Nous tenons à remercier la Division de l'information et des relations extérieures de l'OMC qui a assuré la production de la publication. Les images ont été compilées avec le soutien d'ONU Environnement.

Avertissements

Pour l'OMC

La présente publication et les opinions qui y sont exprimées relèvent de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OMC. Elles ne prétendent pas refléter les opinions ou les vues des Membres de l'OMC.

Pour ONU Environnement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part d'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. En outre, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques d'ONU Environnement, et la mention d'un nom commercial ou d'un procédé commercial n'implique aucune appréciation favorable.

Note: ONU Environnement (UNE) est désormais appelé Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) après la publication du rapport original en 2018. Le texte traduit ne reflète pas ce changement de nom.

Table des matières

Avant-propos 2

Résumé analytique 4

1. Comprendre les liens existant entre durabilité environnementale, prospérité économique et résilience 12

Des perspectives de durabilité et de prospérité 15

Des éléments moteurs de l'action publique 23

Les effets des mutations de l'environnement mondial sur le commerce 28

2. Renforcer la contribution du commerce à la prospérité mondiale et à un environnement sain 30

Débloquer le commerce dans les nouveaux secteurs verts 37

Cohérence politique 45

3. Maximiser les possibilités de coopération en matière de commerce et d'environnement 50

Le rôle de l'OMC 57

Un cadre pour des politiques publiques efficaces, cohérentes et adaptées 60

Aider les pays en développement à tirer parti du système commercial mondial 67

Le rôle d'ONU Environnement 73

Pôle environnement et commerce et autres initiatives liées au commerce 75

4. Établir des partenariats au service du commerce, de l'environnement et de la prospérité 92

Repenser les approches mondiales 94

Des partenariats innovants pour l'avenir 95

Montrer l'exemple : un partenariat entre l'OMC et ONU Environnement 97

Bibliographie 100

Ressources additionnelles 106

Avant-propos

Au cours des dernières décennies, le commerce a permis de réaliser d'énormes progrès en matière de développement économique à l'échelle mondiale. La croissance économique mondiale s'est toutefois accompagnée d'un accroissement des défis environnementaux, qui à leur tour risquent de mettre à mal le bien être, le développement, la santé et la croissance économique elle même.

Il est indispensable que le commerce contribue à la promotion de la santé de l'environnement et du développement durable. Le présent rapport, élaboré par l'Organisation mondiale du commerce et ONU Environnement, illustre la manière dont le commerce peut soutenir les efforts déployés par les gouvernements, les entreprises, les innovateurs et les consommateurs pour améliorer nos économies tout en protégeant notre environnement.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) demande à tous les pays de mettre le commerce au service d'un monde plus durable, inclusif et résilient. À cette fin, nous devons mettre à profit l'élan positif créé par les innombrables propositions et mesures gagnantes pour tous qui émergent un peu partout dans le monde.

Ainsi, en Inde, une jeune entreprise réutilise les déchets pour en faire du mobilier, des vêtements et des accessoires qui sont ensuite vendus sur Internet. Dans les Caraïbes, un jeune entrepreneur a développé une technologie de pointe permettant de prolonger la durée de vie des batteries lithium ion pour pouvoir les réutiliser dans le monde entier. Enfin, à Madagascar, des femmes et des hommes d'un petit village ont créé une entreprise commerciale d'exportation d'algues issues d'une culture respectueuse de l'environnement.

«Si nous nous unissons et travaillons ensemble, il n'y a pas de limite à ce que nous pouvons accomplir sur la planète Terre.»

Erik Solheim, Directeur exécutif d'ONU Environnement et Secrétaire général adjoint de l'ONU



01



02



01 Erik Solheim
Directeur exécutif d'ONU Environnement et Secrétaire général adjoint de l'ONU

02 Roberto Azevêdo
Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Le commerce peut contribuer à l'expansion et à l'avènement de l'économie verte, promouvoir la protection de l'environnement et l'efficacité économique et améliorer l'accès à des technologies propres à moindre coût. Pour y parvenir, et pour faire en sorte que le commerce soit mis au service des personnes et de l'environnement, les pays du monde entier doivent respecter davantage les politiques commerciales et environnementales et les politiques de développement durable.

Nous sommes déterminés à nous appuyer sur cette solide base de coopération pour renforcer encore le soutien mutuel entre nos organisations afin d'aider les pays, les entreprises et les populations à atteindre ces objectifs.

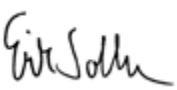
En 2018, nous avons lancé une initiative commune visant à élargir et à approfondir le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sur les moyens concrets de s'appuyer sur le commerce pour améliorer l'économie mondiale et l'environnement et de garantir un avenir aux populations qui dépendent directement des ressources naturelles.

Nous visons à mettre en lumière les possibilités de resserrer les liens entre le commerce et l'environnement et à souligner l'importance d'une collaboration étroite entre les gouvernements, les entrepreneurs, les investisseurs, les scientifiques, les défenseurs de l'environnement et la société civile en général.

De cette façon, nous espérons renforcer la contribution de nos deux organisations au monde durable, résilient et prospère que nous voulons tous.

« En œuvrant de concert, nous espérons favoriser une réflexion utile sur les moyens concrets d'accroître les opportunités commerciales dans un sens bénéfique pour l'économie et l'environnement. »

Roberto Azevêdo, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce



Erik Solheim

Directeur exécutif d'ONU Environnement et Secrétaire général adjoint de l'ONU



Roberto Azevêdo

Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Résumé analytique



Le commerce international offre des possibilités uniques de bâtir un monde prospère, résilient face aux changements climatiques et durable sur le plan environnemental.

Nos économies sont aujourd'hui plus interconnectées que jamais. L'essor des réseaux de production dans tous les pays a transformé le paysage du commerce et des affaires et influencé les modes et les lieux de production et de consommation des produits et des services. De nombreux pays en développement occupent une place de plus en plus importante dans le commerce international, tandis que d'autres en sont encore exclus en raison de leur manque de ressources financières, de connaissances et d'infrastructures.

Dans le même temps, le monde doit aujourd'hui faire face à des pressions environnementales croissantes, telles que la pollution atmosphérique, la dégradation des terres et la surpêche. Les changements climatiques ont notamment entraîné une augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes météorologiques tels que les cyclones tropicaux, pouvant déclencher des catastrophes naturelles et des situations d'urgence à grande échelle. Ces dérèglements qui touchent les réseaux de production et de transport font peser des risques sur le commerce et la prospérité de manière générale.

Adopter une démarche anticipative et tournée vers l'avenir peut figurer parmi les éléments d'une solution coordonnée et efficace pour faire face aux défis environnementaux croissants tout en favorisant la prospérité économique et sociale. Le commerce international a la particularité de pouvoir encourager la spécialisation, la concurrence, les économies d'échelle et l'innovation à l'échelle mondiale. S'ils sont correctement exploités, ces puissants facteurs peuvent contribuer à la promotion d'une économie mondiale plus durable et résiliente face aux risques environnementaux tout en ayant des retombées positives sur la prospérité, l'emploi et l'égalité, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le commerce peut aider à combler les écarts de ressources entre les pays en palliant les lacunes de certaines régions et en répartissant les ressources plus efficacement sur les plans économique et environnemental au niveau mondial. Compte tenu des effets croissants des changements climatiques et de la pénurie de ressources, plus ou moins marqués dans les différentes régions du monde, le commerce peut contribuer à favoriser la durabilité et la résilience environnementales et pourrait être amené à jouer un rôle encore plus important dans les décennies à venir.

Un commerce ouvert, prévisible et équitable entre les pays peut accélérer la diffusion à l'échelle mondiale des biens et de services environnementaux et faciliter la création et l'expansion de marchés pour les produits durables.

Le commerce international peut accélérer la diffusion de biens et de services là où ils sont le plus nécessaires et stimuler les capacités de production locales. Les biens et services environnementaux ont diverses fonctions essentielles pour relever les défis environnementaux, régénérer l'environnement et rendre la production et la consommation plus durables. Ces biens et services sont nécessaires, par exemple, à la production d'énergies propres et renouvelables, à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'énergie, à la réduction des déchets et à l'élimination de la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, entre autres fonctions importantes.



Un marché mondial plus vaste, concurrentiel et intégré permet aux entreprises, aux gouvernements et aux consommateurs dans le monde entier d'accéder à des biens et à des services de protection de l'environnement plus efficaces et de meilleure qualité. Dans le même temps, cela peut faire baisser les coûts, ce qui permet aux pays de remplacer plus facilement des solutions technologiques obsolètes et polluantes par des solutions respectueuses de l'environnement.

En outre, le commerce international peut faciliter la création et l'expansion des marchés de produits durables et encourager ainsi l'adoption de modes de production plus durables sur le plan environnemental et plus responsables sur le plan social, tout en favorisant la création d'emplois décents et la croissance verte, en particulier sur les marchés agricoles.

Un commerce ouvert, transparent et équitable des produits agricoles durables pourrait aussi contribuer aux efforts déployés à plus large échelle pour réduire la pauvreté des petits exploitants agricoles dans les pays en développement, qui constituent la majeure partie de la population rurale pauvre à l'échelle mondiale. Ces efforts doivent permettre de lever les nombreux obstacles qui limitent les possibilités d'accès aux marchés mondiaux des petits exploitants agricoles, y compris l'accès au financement, au savoir-faire et à des infrastructures abordables, de qualité et fonctionnelles.

Les bienfaits du commerce sur la durabilité environnementale et sur la prospérité se trouvent à portée de main.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la création de conditions favorables pour que le commerce soit source de prospérité et favorise résilience et durabilité environnementales.

De plus en plus de pays adoptent de nouvelles politiques, ou réforment les politiques existantes, pour faire en sorte que leurs économies soient plus résilientes faces aux risques environnementaux et qu'elles soient compatibles avec la durabilité

environnementale. La science a souvent joué un rôle catalyseur pour les réformes. Elle fournit aux gouvernements la base de connaissances nécessaire pour pouvoir appliquer une valeur aux services essentiels fournis par les écosystèmes et rendre la prise de décisions la plus efficace et globale possible.

À l'échelle internationale, les pays ont renforcé leur coopération afin de mieux relever collectivement les défis environnementaux mondiaux auxquels ils font face, tout en soutenant le développement économique. Ces efforts ont déjà porté leurs fruits et ont notamment conduit à l'approbation en 2015 du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, instrument dans lequel sont définis des objectifs et des priorités sur une période de 15 ans en vue de réduire considérablement les risques de catastrophe. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en novembre 2016 a également été décisif.

Dans le même temps, de plus en plus d'entreprises placent la durabilité au cœur de leurs efforts afin de faire face à l'évolution rapide des risques et des possibilités. Ces entreprises «pionnières», allant de petites entreprises naissantes à de grandes sociétés multinationales, mettent en place des modèles économiques tournés vers l'avenir considérant la durabilité comme source d'avantage concurrentiel, moteur de l'efficacité des chaînes de valeur et voie d'accès aux secteurs émergents et aux débouchés commerciaux.

La sensibilisation croissante des consommateurs aux questions environnementales est également un élément déterminant en ce qu'elle permet de resserrer les liens entre l'économie, le commerce et la durabilité environnementale. L'expansion rapide des marchés des produits alimentaires et des boissons durables, des appareils électroménagers à faible consommation et de l'écotourisme illustre bien cette tendance.

Ces évolutions, associées à la rapidité des progrès technologiques, notamment dans les domaines de l'analyse avancée des données et de l'intelligence artificielle, ainsi qu'à l'interconnexion mondiale accrue et à l'émergence de chaînes de valeur mondiales, ont fait naître de nouveaux secteurs d'activités économiques vertes. Le secteur des énergies renouvelables en est un très bon exemple. Il emploie des millions de personnes dans le monde et devrait continuer de se développer rapidement à mesure que le coût des énergies renouvelables continue de diminuer.



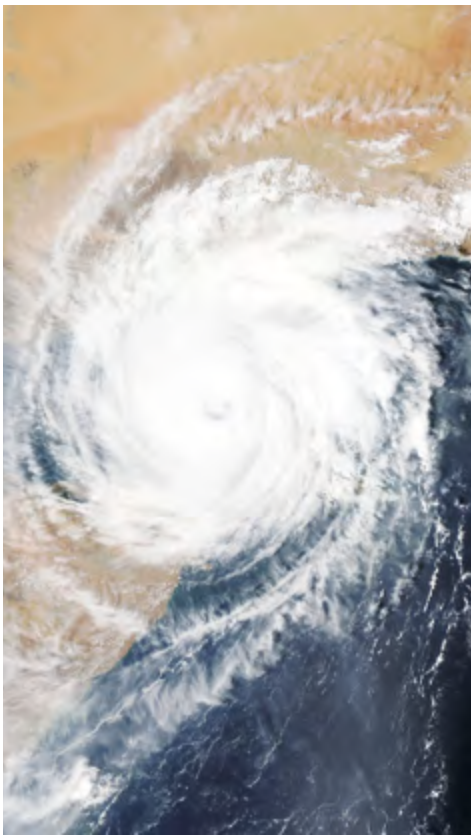
Cette évolution des marchés offre d'importantes possibilités économiques et commerciales, en particulier pour les petites et moyennes entreprises dans les pays moins développés. En outre, la chute considérable des prix de l'énergie issue de ressources renouvelables a entraîné l'adoption d'approches commerciales novatrices pour approvisionner en électricité des populations qui en étaient auparavant privées.

En dépit de ces évolutions positives, les produits et services durables demeurent un marché de niche car l'augmentation de la consommation dans ce secteur est rattrapée par l'accroissement de la consommation mondiale. Il est donc nécessaire de mettre à profit la dynamique pour faire en sorte que le commerce soit un outil de développement et de rapprochement de la consommation et de la production durables.

Les pressions environnementales, associées à l'absence de marchés fonctionnels, peuvent affaiblir le rôle du commerce en faveur de la durabilité et de la prospérité.

Tout comme le commerce peut contribuer à l'amélioration de l'environnement, un environnement sain, stable et résilient est essentiel au bon fonctionnement du commerce. Si rien n'est fait pour y remédier, les changements climatiques et autres défis environnementaux peuvent mettre à mal le commerce, voire réduire à néant une grande partie des progrès réalisés à l'échelle mondiale ces dernières décennies en matière de réduction de la pauvreté.

Les phénomènes météorologiques extrêmes connus récemment, tels que les inondations et les ouragans, ont montré la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, de transport et de distribution transfrontalières qui sous-tendent aujourd'hui le commerce. Les changements climatiques peuvent aussi avoir un effet sur le commerce compte tenu de leurs répercussions sur la dotation en ressources et la production des pays de manière plus générale. Ainsi, l'augmentation des températures et les changements des niveaux de précipitations ont tendance à réduire considérablement les récoltes et les rendements des cultures dans de



nombreuses régions du monde, rendant la production et le commerce des produits agricoles particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

Outre un environnement sain, le commerce international a besoin de marchés fonctionnels, d'institutions efficaces et de politiques environnementales et sociales bien conçues pour pouvoir contribuer pleinement à la prospérité, à la résilience climatique et à la durabilité environnementale au niveau mondial. Il est donc nécessaire de prendre des mesures coordonnées dans tous les domaines et à tous les niveaux de gouvernance tout en tenant compte des interactions diverses et complexes entre un environnement naturel en constante évolution, la croissance économique et le commerce.

Si d'importants progrès ont été réalisés ces dernières années, les institutions et les politiques ne parviennent pas encore à faire en sorte que les décisions prises en matière de production et de consommation tiennent compte des véritables coûts environnementaux, que les entreprises soient capables de saisir pleinement les possibilités de production

verte et que les consommateurs puissent effectivement acheter des produits durables à un prix abordable.

Des progrès plus rapides doivent être faits pour ce qui est d'éviter et d'atténuer les effets néfastes du commerce sur l'environnement, y compris en ce qui concerne les émissions croissantes de carbone dues au transport international. Pour qu'elles soient efficaces, les mesures prises dans ce domaine doivent tenir compte du commerce ainsi que d'autres facteurs importants exerçant une pression sur l'environnement.

Pour que le commerce soit mis au service de la durabilité et de la prospérité, un environnement propice à l'adoption de politiques cohérentes et adaptées et de mesures coordonnées, faisant passer le bien-être humain au premier plan, est indispensable.

Il n'existe pas de solution idéale adaptée à toutes les situations pour optimiser les possibilités commerciales afin de bâtir des économies prospères, résilientes et durables sur le plan environnemental. Toutefois, tous les pays peuvent tirer parti de l'adoption d'une approche fondée sur l'idée que la protection et l'amélioration de l'environnement et la promotion d'un système commercial ouvert, équitable et transparent sont étroitement liés et complémentaires. Pour assurer une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et environnementales, des mesures doivent être prises dans plusieurs domaines.

Premièrement, il est nécessaire de répondre aux défis environnementaux, et en particulier de remédier aux effets mondiaux et transfrontières du transport international, par exemple, par un renforcement de la coopération et de la gouvernance multilatérales. Mettre à profit la coopération multilatérale et renforcer les politiques environnementales aux niveaux local, national et international permettra de veiller à ce que le commerce contribue à l'application de solutions technologiques novatrices et favorise le passage à des modes de consommation et de production plus durables.

Deuxièmement, il convient d'adopter une approche propice à la création d'un cercle vertueux entre résilience économique et résilience environnementale. Il sera indispensable de prendre des mesures visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques et à d'autres risques naturels pour créer un système économique plus résilient. Il peut s'agir, par exemple, de promouvoir la facilitation des échanges et l'Aide pour le commerce dans les pays sinistrés, de renforcer le commerce de technologies prévoyant des systèmes d'alerte rapide sur les risques environnementaux, de diversifier les lieux de production et les itinéraires commerciaux, de renforcer les modes de planification et d'élaboration des politiques fondés sur l'anticipation à long terme ou de fournir aux pays les connaissances et les outils nécessaires pour pouvoir s'adapter aux évolutions rapides.

Troisièmement, il convient d'encourager les décideurs nationaux à travailler ensemble dans les domaines de l'environnement et du commerce et de veiller à recenser et à







encourager les solutions gagnantes pour tous. Les considérations environnementales doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques commerciales, et le commerce doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques environnementales et dans la mise en œuvre des obligations environnementales.

Une des solutions gagnantes pour tous peut consister à lever les obstacles au commerce de biens environnementaux et de leurs composants. Il convient également de s'attaquer aux obstacles touchant les échanges de services environnementaux, qui jouent un rôle majeur pour ce qui est de fournir des biens environnementaux et de veiller à leur bon fonctionnement. L'ouverture du commerce de biens et de services environnementaux peut apporter des avantages notables aux pays pour ce qui est de la productivité, de l'exportation, de l'emploi, de l'innovation et de la santé de l'environnement. L'industrie des panneaux solaires, par exemple, permet de créer un nombre d'emplois par unité d'électricité produite plus de deux fois supérieur à celui de l'industrie du charbon ou du gaz naturel. Une autre solution gagnante pour tous peut consister à supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement, par exemple dans le secteur de la pêche.

Quatrièmement, il convient de favoriser les partenariats public-privé afin de faciliter les approches axées sur les marchés qui permettent au commerce et à l'environnement de se soutenir mutuellement. Le secteur public doit établir des cadres favorisant la multiplication des débouchés pour le secteur privé. Ces partenariats peuvent servir à repérer les bonnes pratiques et à mettre en avant les entreprises exemplaires en matière de développement durable, y compris des petites et moyennes entreprises. Des efforts doivent également être faits en vue d'améliorer les conditions d'accès aux marchés des produits durables.

Cinquièmement, des mesures doivent être prises pour renforcer les capacités des pays les plus pauvres à saisir les occasions commerciales dans les nouveaux secteurs verts, tels que les énergies renouvelables et l'utilisation efficace des ressources. Il convient également de leur fournir un appui consultatif et de renforcer leurs capacités pour faire en sorte qu'ils tirent effectivement parti du commerce et des politiques commerciales afin de mettre en œuvre leurs engagements environnementaux internationaux et de parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable. En vertu de ces objectifs, les pays sont appelés à mettre le commerce au service du développement durable, en adoptant notamment une approche inclusive tenant compte des questions de genre dans la recherche de possibilités de commerce plus durable.

Enfin, il est essentiel de sensibiliser les parties prenantes au rôle du commerce en ce qui concerne la durabilité environnementale et la résilience face aux chocs climatiques et économiques. Les défis mondiaux appellent des solutions mondiales. Une vaste participation de la société civile sera donc nécessaire à l'échelle mondiale. Sensibiliser le public peut contribuer à façonner le système de pensée, à faire évoluer les modes de consommation et à influencer les flux commerciaux, et peut conduire à une plus grande coopération internationale sur les questions commerciales et environnementales.

ONU Environnement et l'Organisation mondiale du commerce coopèrent en vue d'aider les pays du monde entier à trouver des solutions bénéfiques pour tous permettant de mettre le commerce au service d'un environnement plus sain et plus résilient et d'une économie prospère.

Les pays et les systèmes de gouvernance mondiale doivent œuvrer de concert dans le cadre de partenariats novateurs afin de répondre à toute une série de changements environnementaux et économiques. L'objectif de développement durable 17 prévoit ainsi l'établissement de partenariats mondiaux et une collaboration internationale aux fins du développement durable, ainsi qu'une collaboration des parties prenantes afin de mobiliser et de partager les connaissances, les compétences, les techniques et les ressources financières pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

Pour les secteurs du commerce et de l'environnement, cela signifie que les gouvernements, les entreprises, la société civile et les organisations intergouvernementales doivent avancer dans la même direction afin de tirer parti des nombreuses possibilités commerciales gagnantes pour tous qui permettront d'améliorer la situation des pays sur les plans économique et environnemental.

Ce faisant, les pays peuvent tirer parti des travaux antérieurs sur le commerce et l'environnement menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Au niveau mondial, une étape majeure a été franchie lorsque, en 1995, les fondateurs de l'OMC ont fait du développement durable l'un des principes directeurs de cette nouvelle organisation. À l'instar des autres innovations apportées au cadre institutionnel mondial, en particulier la création d'un comité consacré à l'amélioration du dialogue sur le commerce et l'environnement, cette décision a été déterminante car elle a ouvert la voie à une coopération plus étroite et plus approfondie entre les pays pour veiller à ce que les politiques commerciales et environnementales se renforcent mutuellement.

Pour sa part, ONU Environnement a entrepris d'importants efforts pour s'assurer que le commerce favorise les pratiques durables, une production et une consommation plus vertes, l'investissement en faveur de l'environnement, le développement de technologies respectueuses de l'environnement et l'intégration dans des chaînes de valeur vertes à l'échelle mondiale. Les activités d'ONU environnement sur le commerce et l'environnement sont menées dans le cadre de divers programmes et initiatives, dont la mise en œuvre est essentiellement assurée par le Pôle environnement et commerce. Créé en marge de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, le Pôle collabore avec des partenaires publics et privés afin de proposer un renforcement des capacités sur mesure et un appui aux politiques dans un certain nombre de domaines clefs concernant à la fois le commerce, le développement durable et la résilience climatique.

L'étroite collaboration entre les deux secrétariats et la coopération passée entre ONU Environnement et l'OMC sur des questions telles que le commerce et les changements climatiques, les subventions à la pêche ou le commerce de biens environnementaux, ont permis de prendre conscience de l'importance de faire avancer le discours politique mondial sur l'environnement et le commerce.

Si des progrès tangibles ont été faits en matière de développement à l'échelle mondiale, d'importants changements économiques et progrès technologiques, associés à des tensions politiques, sont en train de mettre à mal le système commercial mondial et son rôle en faveur de la croissance, du développement, de la durabilité et de la résilience environnementale. Surmonter ces difficultés exige un fort engagement de la part des gouvernements et du secteur privé, ainsi qu'une plus grande participation de la société civile. Une collaboration étroite sera également nécessaire entre l'OMC et ONU Environnement, ainsi qu'entre d'autres acteurs concernés, afin de mobiliser et de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités de rassemblement.

Face à l'évolution rapide de la situation mondiale, le Directeur exécutif d'ONU Environnement, Erik Solheim, et le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, ont annoncé en 2018 leur engagement en faveur du renforcement de la coopération entre les deux organisations. Ils ont ainsi lancé une initiative commune sur le thème «Un environnement plus sain grâce au commerce» afin de promouvoir un dialogue et une coopération renforcés entre les différentes parties prenantes pour trouver des moyens novateurs de mettre le commerce au service de l'environnement tout en créant de nouvelles possibilités sur le plan de la prospérité. Les deux organisations souhaitent ainsi donner l'exemple en encourageant et en aidant les pays du monde entier à chercher des solutions pour mieux s'appuyer sur le commerce afin de parvenir à la résilience, à la prospérité et à la durabilité environnementale, et de trouver des moyens concrets d'y parvenir. En outre, elles ont pour objectif d'appuyer le renforcement des capacités en servant de plate-forme de discussion, en facilitant le dialogue public et en apportant une assistance technique.

Dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'initiative ONU Environnement-OMC vise à rapprocher les deux organisations en dégageant des synergies et en identifiant des domaines de travail complémentaires, ainsi qu'à faciliter et à promouvoir la création de nouveaux partenariats. La mise en place de partenariats adaptés aux objectifs, permettant de resserrer les liens entre les communautés respectivement chargées de l'environnement et du commerce aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile, peut favoriser l'adoption de points de vue interdisciplinaires, ouvrir la voie à la recherche de solutions novatrices bénéfiques pour tous et encourager le renforcement des partenariats sur le commerce, l'environnement et la résilience climatique, ce qui constitue une étape majeure en vue de la réalisation du Programme 2030.



Chapitre 1

Comprendre les liens existant entre durabilité environnementale, prospérité économique et résilience



Samba Lahy se souvient très bien de l'époque où, jeune homme, il partait pêcher avec ses parents au large des côtes de Tampolove, l'un des villages de pêcheurs qui émaillent la côte sud-ouest de Madagascar. Chaque fois qu'ils rentraient, la longue et étroite embarcation débordait de poissons[1]. Mais les choses ont changé. Samba, qui a maintenant fondé une famille à son tour, a vu ses prises fortement diminuer et, comme d'autres habitants de Tampolove, il ne peut plus compter sur la pêche comme source principale de revenus.

L'histoire de Samba se répète dans de nombreux villages de pêcheurs partout dans le monde. Bien qu'elles puissent différer dans le détail, toutes ces histoires présentent une trame commune : d'une part, la croissance économique est essentielle à la réduction de la pauvreté et à la prospérité mondiale. D'autre part, l'intensification des pressions environnementales, telles que l'accroissement des niveaux de pollution, menace les perspectives d'avenir en matière de croissance et de bien-être.

Par ailleurs, le progrès technique, l'amélioration de l'accès aux ressources et aux marchés, ainsi que les réformes des politiques relatives au commerce et à l'investissement, ont favorisé la formation de réseaux de production transfrontières appelés « chaînes de valeur mondiales ». Le monde est donc devenu de plus en plus interconnecté. L'intégration dans ces chaînes de valeur permet d'accéder à des réseaux, à des marchés mondiaux, à des connaissances et à des technologies, autant d'éléments qui jouent un rôle important dans la croissance économique, la productivité et l'emploi. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de pays à faible revenu, dépourvus des infrastructures et des ressources adéquates, en demeurent exclus.

Parallèlement à ces mutations profondes, le monde est confronté à des défis de plus en plus pressants sur le plan environnemental. Ces défis correspondent à ce que l'on peut appeler les « limites de la planète », un ensemble de seuils liés aux changements climatiques, à l'amincissement de la couche d'ozone, à l'extinction d'espèces et au niveau de pollution atmosphérique, parmi d'autres problèmes environnementaux. Selon les avertissements du groupe de scientifiques qui a, en 2009, avancé cette idée pour

[1] Adapté de : « Madagascar : No more fish? We'll farm seaweed instead. » Deutsche Welle. 25 juillet 2017. https://p.dw.com/p/2ewb2.



la première fois, un dépassement des limites de la planète pourrait entraîner la survenue soudaine de changements irréversibles ou si brusques qu'ils compromettraient la poursuite du développement humain (Rockström *et al.*, 2009).

Dans le cas des océans, un tiers des stocks mondiaux de poissons est surexploité, contre 10% au milieu des années 1970. En revanche, 60% des stocks sont pêchés de façon durable (FAO, 2018). La surpêche n'est toutefois qu'un des nombreux problèmes qui touchent les océans. Au cours des 30 à 40 dernières années, le monde a vu disparaître la moitié de ses récifs coralliens et de ses espèces marines (ONU Environnement, 2017a). Parmi les autres problèmes figurent notamment la hausse des températures au niveau de la mer et l'acidification des océans, deux conséquences des changements climatiques.

À cela s'ajoute la pollution des océans due aux activités terrestres aussi bien que maritimes. La « Grande plaque de déchets du Pacifique » - une zone de l'océan Pacifique située entre les États-Unis d'Amérique et le Japon, qui couvre une superficie à peu près égale à celle de la Mongolie et qui se compose, selon les estimations, de 1 800 milliards de débris de plastique en suspension – est devenue le symbole d'un problème plus vaste qui a rapidement pris une dimension mondiale (Lebreton *et al.*, 2018).

Selon les estimations, les océans contiennent 150 millions de tonnes de plastique, et ce chiffre augmente d'au moins 8 millions chaque année (FEM *et al.*, 2016). D'après les prévisions d'ONU Environnement, la production mondiale de plastique devrait exploser au cours des 10 à 15 prochaines années. À ce rythme, d'ici au milieu du siècle, la mer pourrait contenir plus de plastique que de poissons en termes de poids. La combinaison de ces différents problèmes entraîne une dégradation de la santé et de la productivité des océans et donc, pour les populations du monde entier, un amoindrissement des possibilités de s'y procurer de la nourriture et d'autres ressources.

Malgré une prise de conscience croissante des problèmes environnementaux, les travaux qui visent à les résoudre avancent lentement. Cela tient à de nombreuses raisons, en particulier à l'idée selon laquelle la protection de l'environnement est coûteuse et constitue par conséquent un frein pour l'économie. Est-il vrai, cependant, que la santé de l'environnement est intrinsèquement incompatible avec la prospérité économique et l'ouverture du système commercial mondial ? L'histoire rapportée au début de la présente publication pourrait apporter des éléments de réponse à cette question.

L'histoire de Samba ne se résume pas aux difficultés causées par la détérioration rapide de l'environnement. Confrontés à la diminution de leurs prises, Samba et d'autres membres de sa communauté se sont lancés dans la culture des algues marines avec l'aide d'organisations non gouvernementales. Ce qui n'était qu'un essai au départ est devenu une activité lucrative si florissante que les algues marines cultivées à Tampolove se vendent maintenant sur des marchés étrangers, où elles servent à produire des denrées alimentaires, des produits de soin corporel, des cosmétiques, des peintures, des colles, des colorants et des gels.



1/3

La part des stocks mondiaux de poissons surexploités, contre 10% au milieu des années 1970.





Le caractère interconnecté de l'économie mondiale a ouvert aux producteurs ruraux tels que Samba des possibilités d'accès aux marchés étrangers. De nombreuses femmes de son village ont adopté cette nouvelle activité et jouent en conséquence un rôle plus important dans l'économie de leur communauté. De surcroît, la culture d'algues marines peut être plus respectueuse de l'environnement que les autres activités aquacoles (Cottier-Cook *et al.*, 2016). Cela s'explique en partie par le fait que la culture d'algues marines et des autres espèces d'algues ne nécessite pas d'engrais mais requiert seulement la lumière du soleil, du dioxyde de carbone et de l'eau. Tous ces éléments donnent à penser que la prospérité économique, le commerce et la préservation de l'environnement peuvent en réalité se renforcer mutuellement.

La présente publication, qui porte sur la manière dont le commerce international peut étayer les efforts de protection de l'environnement, renforcer la résilience face aux risques environnementaux et accroître la prospérité, se compose de quatre chapitres.

Dans le chapitre 1, il est question des liens existant entre l'économie au sens large (dont le commerce fait partie intégrante) et l'environnement. On y examine l'évolution des politiques publiques et des modèles économiques, qui ouvre de nouvelles possibilités commerciales permettant à la fois de stimuler l'économie et de protéger l'environnement.

Le chapitre 2 porte essentiellement sur le commerce international ; on y trouve un aperçu des nombreuses façons dont le commerce interagit avec l'environnement, et dont il peut appuyer les efforts visant à pérenniser la production et la consommation, et à rendre les économies plus prospères et plus résilientes face aux risques environnementaux.

Le chapitre 3 traite de la manière dont l'OMC et ONU Environnement promeuvent la coopération entre pays afin d'aider ces derniers à tirer parti des possibilités commerciales propices à la réalisation de ces objectifs.

Le chapitre 4 est consacré à la façon dont ONU Environnement et l'OMC peuvent



s'appuyer sur les fondements solides de la collaboration existante pour aider les pays, en particulier les plus vulnérables, à faire en sorte que les synergies entre commerce et environnement se traduisent par des retombées concrètes pour leur population.

Des perspectives de durabilité et de prospérité

Il existe d'innombrables moyens de faire en sorte que la protection de l'environnement aille de pair avec la prospérité économique, le commerce, et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques et aux autres risques environnementaux. D'après un important rapport d'ONU Environnement établi en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 (également appelée «Rio+20»), le fait d'investir 2% du PIB mondial dans l'«écologisation» de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, de l'énergie et de plusieurs autres secteurs permettrait de mobiliser les capitaux publics et privés nécessaires pour engager l'économie mondiale sur une voie sobre en carbone et économe en ressources (ONU Environnement, 2011).

Une utilisation plus durable des matériaux et de l'énergie rapporterait 2000 milliards de dollars EU supplémentaires à l'économie mondiale d'ici à 2050.



Une utilisation plus durable des matériaux et de l'énergie rapporterait 2 000 milliards de dollars EU supplémentaires à l'économie mondiale d'ici à 2050

L'analyse en question a surtout permis de montrer que l'exploitation de ces possibilités pourrait engendrer une activité économique d'un volume au moins comparable à celui du scénario du «maintien du *statu quo*» (dans lequel les politiques et les autres paramètres resteraient inchangés), en atténuant toutefois le risque de crises et de chocs. Le rapport a également fait apparaître un lien entre éradication de la pauvreté et amélioration de l'entretien et de la protection de l'environnement. Cela est corroboré par le récent constat selon lequel les activités des 1,2 milliard de personnes qui travaillent dans l'agriculture, la pêche et la foresterie dans le monde reposent directement sur la santé des écosystèmes (OIT, 2018).

D'autres moyens d'améliorer en même temps les situations économique et environnementale ont été mis en évidence dans plusieurs autres études. Une étude a ainsi permis de montrer qu'une utilisation plus durable des matériaux et de l'énergie rapporterait 2 000 milliards de dollars EU supplémentaires à l'économie mondiale d'ici à 2050 (ONU Environnement, 2017b).

Selon une autre étude, les pays du G-20 pourraient accroître leurs résultats économiques moyens de 2,8% d'ici à 2050 en combinant des politiques destinées à atténuer les changements climatiques et à favoriser l'investissement dans des infrastructures produisant peu d'émissions et résistantes aux changements climatiques (OCDE, 2017). Ces politiques viseraient notamment à libéraliser les échanges



150 millions de tonnes

La quantité estimée de plastique présente dans les océans.

d'équipements sobres en carbone et de services liés à l'environnement (voir aussi le chapitre 2). Les auteurs de l'étude affirment que si l'on tient compte des retombées économiques positives de l'élimination de certains effets des changements climatiques, comme les dommages imputables aux inondations côtières et aux tempêtes, la hausse nette du PIB d'ici à 2050 serait de presque 5%.

D'après les résultats d'une troisième étude, les avantages de la restauration des terres dégradées sont, en moyenne, dix fois supérieurs à ses coûts (IPBES, 2018). Selon les conclusions d'une quatrième étude, si la tendance à la baisse des stocks de poissons était inversée, en particulier au moyen de l'encadrement des subventions à la pêche, les bénéfices nets annuels du secteur mondial de la pêche seraient presque multipliés par 30, passant de 3 à 86 milliards de dollars EU (Banque mondiale, 2017).

Tout cela ne signifie pas qu'il sera facile de tirer profit du passage à une économie plus durable. Cela ne signifie pas non plus que les activités durables n'entraînent jamais de coûts. Néanmoins, la multiplicité des moyens d'améliorer la situation environnementale et ce, d'une manière qui favorise à la fois l'économie, le commerce et les conditions de vie, est le signe qu'un passage à une économie plus durable et plus prospère est à portée de main.

Le sentiment que cela est réalisable – et urgent – repose sur un ensemble d'évolutions prometteuses en ce qui concerne les sciences, l'élaboration des politiques, les comportements des consommateurs et les pratiques des entreprises. On comprend par exemple beaucoup mieux les coûts économiques et sociaux de la dégradation de l'environnement (voir l'encadré 1.1). Les écosystèmes qui fonctionnent bien rendent de nombreux services nécessaires à la vie humaine sur terre et, en particulier, assurent la purification de l'air et de l'eau, la pollinisation des plantes cultivées, la protection des sols contre l'érosion, et la régulation du climat de la planète. Les scientifiques ont récemment apporté une série d'éclairages sur le fonctionnement des écosystèmes, et sur la nature et la quantité des services rendus selon le type d'écosystème.

En conséquence, il est de plus en plus souvent possible d'attribuer une valeur aux services vitaux rendus par les écosystèmes, et d'intégrer cette information dans les plans nationaux de développement. Les pouvoirs publics peuvent ainsi prendre des décisions qui sont davantage compatibles avec la durabilité économique et environnementale à long terme. S'agissant des pays à faible revenu, l'attribution d'une valeur à leurs actifs naturels peut avoir des retombées particulièrement importantes, car ces actifs sont à l'origine de près de la moitié de leur richesse, contre une part de seulement 3% dans les pays industrialisés (Lange *et al.*, 2018).



Encadré 1.1

Le coût de la pollution

La Commission sur la pollution et la santé a évalué les coûts sanitaires et économiques de la pollution à l'échelle mondiale, ainsi que les solutions envisageables sur le plan des politiques. La Commission – créée à l'initiative de «The Lancet» (une prestigieuse revue médicale), de l'Alliance mondiale sur la santé et la pollution (un partenariat entre des États et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales) et de la Icahn School of Medicine at Mount Sinai (États-Unis d'Amérique) – se compose d'une cinquantaine de responsables, chercheurs et spécialistes en matière de gestion de la pollution, de salubrité de l'environnement et de développement durable.

Dans une vaste étude publiée en 2017, cette commission a estimé le coût annuel mondial de la pollution à 4 600 milliards de dollars EU, soit environ 6% du PIB mondial (un peu plus que le PIB du Japon). D'après le rapport, dans le monde, une personne sur six meurt prématurément de maladies causées par la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des lieux de travail. C'est le triple du nombre total de décès dus au sida, au paludisme et à la tuberculose.

La plupart des décès causés par la pollution – plus de 92% – surviennent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le plus grand nombre de décès est dû à la pollution atmosphérique, qui est à l'origine d'environ 6,5 millions des 9 millions de décès causés chaque année par la pollution. La pollution atmosphérique comprend le smog produit par les centrales électriques, les usines et les véhicules, ainsi que les émissions domestiques issues des poêles polluants utilisés à l'intérieur des bâtiments dans de nombreux pays moins avancés.

Plusieurs exemples de stratégies de lutte contre la pollution sont également donnés dans cette étude. Ses auteurs avancent que les pays en développement peuvent stimuler leur économie sans causer les dommages sanitaires et environnementaux qui ont accompagné les précédents épisodes d'industrialisation. À cette fin, ils ont notamment besoin d'adopter des politiques judicieuses de lutte contre la pollution, et de se doter de technologies propres dans les domaines de l'énergie, de la production et des transports. Ces affirmations font écho aux travaux de recherche menés par ONU Environnement en vue de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de 2017, qui a porté sur les moyens d'avancer sur la voie d'une «planète sans pollution».

Source : Landrigan et al. *(2018) et ONU Environnement (2017c).*







2/3

La part des énergies renouvelables dans le nombre net de nouvelles capacités de production d'électricité installées dans le monde en 2016.

Partout dans le monde, les pays ont intensifié leur coopération afin d'assurer une meilleure gestion collective des problèmes environnementaux mondiaux tout en favorisant le développement économique. L'année 2015 a marqué un tournant décisif à cet égard. Elle a commencé avec l'adoption, en mars 2015, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, un instrument d'une durée de 15 ans qui fixe des objectifs et des axes prioritaires de réduction des risques de catastrophe.

En septembre 2015, les dirigeants de la planète ont approuvé le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Ce document énonce des objectifs de développement durable, ou ODD, un ensemble de 17 objectifs assortis de 169 cibles, destiné à orienter la transposition du développement durable en actions concrètes de la part des États, des entreprises et des citoyens du monde entier. Quelques mois plus tôt, les États membres de l'ONU avaient adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba, un plan mondial visant à faciliter le financement de la mise en œuvre du Programme 2030.

Enfin, en décembre 2015, les pays ont conclu un pacte mondial connu sous le nom d'« Accord de Paris » en vue de contenir le réchauffement de la planète « nettement en dessous de 2 °C » par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C. Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays se sont engagés à limiter les émissions futures de gaz à effet de serre conformément aux « contributions déterminées au niveau national ».

Les consommateurs paraissent également plus soucieux des questions relatives à la durabilité, comme le confirment de nombreuses études (Whelan et Fink, 2016). Il semble en revanche que leurs décisions en matière d'achats ne correspondent souvent pas à leurs bonnes intentions, en particulier lorsque les prix sont plus élevés (Vringer *et al.*, 2015).

Néanmoins, parallèlement à la multiplication des normes et labels relatifs à la durabilité, la demande des consommateurs constitue l'un des principaux moteurs de la croissance rapide que les marchés et les échanges de

produits durables ont connu ces dernières années (voir aussi le chapitre 2).

Les entreprises redéfinissent progressivement leurs modèles économiques et recourent aux nouvelles technologies pour faire face à l'évolution rapide de l'ensemble des risques et possibilités associés à la durabilité. Il y a 20 ans, les entreprises envisageaient l'environnement sous le seul angle du « risque » en matière de réputation, ou le considéraient comme un vecteur de relations publiques.

Aujourd'hui, un nombre croissant d'entre elles, qu'il s'agisse de petites entreprises en démarrage ou de grandes multinationales, adoptent des démarches plus globales dans le cadre desquelles la durabilité est assimilée à une source d'avantages concurrentiels, à un facteur d'efficacité des chaînes de valeur et à un moyen d'exploiter les nouvelles possibilités commerciales et économiques (voir encadré 1.2). Malgré ces gains, les biens et services durables restent un marché de niche, car les augmentations de la consommation durable ne parviennent pas à suivre la croissance des taux de consommation mondiaux.

Confrontées à une situation économique porteuse de risques et de possibilités sans précédent, les entreprises progressistes prennent conscience du fait qu'un passage à des modèles économiques plus durables peut contribuer à améliorer leur rentabilité et leur résilience face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Ces dernières années, les risques perçus liés à l'environnement ont gagné en importance par rapport aux risques perçus concernant notamment la géopolitique, l'économie et les technologies.

De fait, les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, l'incapacité d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter, et les crises liées à l'eau, figurent parmi les cinq risques les plus élevés du point de vue de la perception des conséquences qu'ils auront au cours des dix prochaines années (FEM, 2018). Un nombre croissant d'entreprises comprennent qu'une démarche volontariste et prospective destinée à atténuer ces risques peut avoir des effets positifs sur l'environnement tout en accroissant la sécurité de leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui permet de réduire les frais d'exploitation liés à l'utilisation d'énergie et d'eau, ou contribue d'une autre manière à améliorer leur compétitivité.

Les entreprises communiquent de plus en plus souvent des informations sur les questions environnementales, y compris sur



Encadré 1.2

De nouveaux modèles économiques au service de la durabilité



La situation économique actuelle est porteuse d'un ensemble de risques et de possibilités sans précédent, et qui évolue rapidement sous l'effet de l'accroissement démographique, des risques sanitaires mondiaux, des nouvelles technologies, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la raréfaction des ressources, parmi de nombreux autres facteurs. Confrontées à ces évolutions, de nombreuses entreprises à travers le monde essaient de garder une longueur d'avance en redéfinissant leurs modèles économiques ou en en établissant de nouveaux.

La question de la productivité des ressources suscite une attention croissante. L'économie mondiale consomme environ 90 milliards de tonnes de ressources par an, soit plus du triple qu'en 1970. D'ici à 2050, la population mondiale devrait passer de 7,6 milliards d'habitants aujourd'hui à près de 10 milliards et le revenu par habitant devrait tripler, ce qui entraînera une multiplication par deux des niveaux de consommation dans le monde. Il est de plus en plus urgent de trouver de meilleures approches pour gérer les ressources naturelles de manière durable tout en répondant aux aspirations matérielles d'une population mondiale en pleine croissance, compte tenu de l'importance que ces ressources revêtent pour l'éradication de la pauvreté, l'atténuation des changements climatiques et la solidité de la croissance économique.

De plus en plus d'entreprises réfléchissent aux moyens d'exploiter les possibilités économiques associées à une amélioration de l'utilisation et de la productivité des ressources, et à une gestion durable des ressources naturelles. Cette évolution se manifeste notamment par l'intérêt grandissant que suscitent les modèles économiques «circulaires». Ces modèles ont pour objet de créer de la valeur en modifiant et en optimisant des produits afin qu'ils puissent connaître plusieurs cycles d'utilisation. Si elles étaient déployées à l'échelle mondiale, les activités sur lesquelles repose la circularité – l'écoconception, la réutilisation, la réparation, la remise en état, la refabrication et le recyclage – pourraient progressivement remplacer les modèles «linéaires» existants, qui consistent à «extraire, fabriquer et jeter». Cela pourrait contribuer à rendre la production et la consommation plus durables, tout en ouvrant de nouvelles possibilités commerciales.

Des possibilités en matière de «circularité» peuvent clairement s'offrir aux pays en développement étant donné que la réutilisation, la réparation et le recyclage y sont des pratiques répandues, et que de nombreux entrepreneurs ont des connaissances en la matière. À cela s'ajoute que, dans les pays en développement, un grand nombre d'activités circulaires font intervenir des personnes travaillant dans le secteur informel. L'intégration de ces activités informelles dans l'économie formelle, dans le cadre plus large d'un plan visant à renforcer les démarches circulaires, permettrait d'améliorer l'inclusion sociale et de réduire la pauvreté dans les pays moins développés.

Source : Dobbs et al. *(2015), Preston et Lehne (2017), et Fondation Ellen MacArthur (2018).*

leurs objectifs et leurs résultats en matière de durabilité, ou sur la justification économique de leurs décisions ayant une incidence sur la durabilité. Cent des 250 plus grandes entreprises du monde rendent compte de l'incidence de leurs activités sur la réalisation des ODD (KPMG, 2018). Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, une organisation professionnelle, a examiné les rapports de plus de 150 entreprises membres et a constaté que 45% d'entre elles avaient aligné leurs stratégies en matière de durabilité sur les ODD (CMEDD, 2017). Plusieurs initiatives sont menées pour faire en sorte que les entreprises communiquent des informations sur la durabilité d'une manière plus détaillée, plus fréquente et plus uniforme.

La montée en puissance rapide du secteur mondial des énergies renouvelables est à ce jour l'un des signes les plus manifestes du fait que l'environnement, la croissance économique et le commerce mondial peuvent se renforcer mutuellement. Les experts eux-mêmes ont été surpris par la rapidité avec laquelle ce secteur s'est formé. Au cours des dernières années, plusieurs records y ont été battus. En 2016, par exemple, les énergies renouvelables ont constitué deux tiers du nombre net de nouvelles capacités de production d'électricité installées dans le monde (AIE, 2017), soit un pourcentage impressionnant.

C'est aussi en 2016 que les nouvelles capacités de production d'électricité à partir d'une seule technologie d'énergie renouvelable – en l'occurrence, l'énergie solaire – ont dépassé pour la première fois les nouvelles capacités de production d'électricité à partir de charbon ou de n'importe quel autre combustible (AIE, 2017). Cette même année, la part mondiale d'électricité produite à partir de sources renouvelables est passée à un peu plus de 11%, ce qui a permis, selon les estimations, d'éviter le rejet de 1,7 gigatonnes de CO_2 dans l'atmosphère, et témoigne de l'élargissement des possibilités qui s'offrent aux entreprises du monde entier en ce qui concerne la réduction de leur empreinte carbone (Centre École de Francfort-ONU Environnement et BNEF, 2017).

Cette croissance spectaculaire du secteur des énergies renouvelables s'accompagne dans une large mesure d'une diminution des coûts, qui s'explique en partie par l'intensification de la concurrence mondiale sous l'effet du commerce et par la réalisation d'économies d'échelle (voir aussi le chapitre 2). Le coût de l'électricité produite à partir de panneaux solaires représente presque le quart de ce qu'il était en 2009, et devrait encore baisser de 66% d'ici à 2040 (BNEF, 2017). Le prix de l'énergie éolienne terrestre a parallèlement diminué de 30% depuis 2009, et devrait encore baisser de 47% d'ici à 2040 (BNEF, 2017).

Lors de récentes enchères concernant la réalisation de projets d'énergie éolienne et solaire dans plusieurs pays en développement, des soumissionnaires ont proposé des prix étonnamment bas pour remporter des contrats de fourniture d'électricité à partir de sources renouvelables (Centre École de Francfort-ONU Environnement et BNEF, 2017). Ces prix annoncés sont de plus en plus comparables, voire inférieurs, au coût afférent à la construction de nouvelles centrales électriques à gaz et à charbon, et à l'exploitation de ces dernières tout au long de leur durée de vie. Au cours des cinq prochaines années, pas moins de 70000 panneaux solaires par heure seront installés dans le monde (AIE, 2017). Cela a une incidence non seulement sur l'environnement, mais aussi sur le commerce, la croissance et l'emploi. Par exemple, dans l'industrie des panneaux solaires, le nombre d'emplois créés par unité de production d'électricité est plus de deux fois supérieur à ce qu'il est dans les secteurs de la production d'électricité à partir de charbon ou de gaz naturel (IRENA, 2018).



L'innovation joue un rôle essentiel dans ces évolutions. Selon des données de l'OCDE, le nombre d'inventions brevetées concernant certaines technologies énergétiques propres a progressé de presque 9% par an en moyenne entre 1999 et 2014 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), contre un taux légèrement inférieur à 6% tous brevets confondus (OCDE, 2018a). Cependant, ces chiffres ne reflètent que partiellement la situation, car ils n'englobent pas toutes les formes d'innovation qui existent dans les pays développés et bon nombre de pays moins avancés. En réalité, les solutions industrielles innovantes et peu onéreuses qui se font jour partout dans le monde font rarement l'objet d'une inscription formelle aux registres de brevets (voir l'encadré 1.3).

Toutefois, de nombreux facteurs peuvent amoindrir les possibilités d'innovation qui s'ouvrent dans les secteurs liés à l'environnement. C'est ainsi que l'effet des « retombées du savoir », et surtout l'incertitude quant à la question de savoir si une innovation sera commercialisée ou non, peuvent dissuader les entreprises d'investir dans l'innovation. Le fait d'encourager l'innovation grâce à des politiques judicieuses en matière de commerce, d'investissement et de technologie, ainsi qu'à un cadre approprié de protection des droits de propriété intellectuelle, peut sensiblement contribuer à résoudre certains de ces problèmes (voir aussi l'encadré 2.4 du chapitre suivant).

Les disparités entre les sexes, qui sont souvent aussi marquées dans les secteurs durables que dans les secteurs conventionnels de l'économie, constituent un autre facteur important, qui est souvent négligé (ONU-Femmes, 2014a). Par exemple, une récente enquête a fait apparaître que les femmes représentaient 35% des effectifs du secteur des énergies renouvelables, une part plus grande que dans le secteur de l'énergie conventionnelle, mais plus petite que dans l'ensemble de l'économie (IRENA, 2018).

Le fait de donner aux femmes les moyens de jouer un rôle accru dans les nouveaux secteurs économiques « verts », comme celui des énergies renouvelables, pourrait être très avantageux sur le plan de l'inclusivité, de la croissance et du commerce, tout en accélérant le passage à une production et à une consommation plus durables. Selon une étude, d'une manière générale, les entreprises dont le conseil d'administration compte un plus grand nombre de femmes investissent davantage dans les énergies renouvelables et tiennent davantage compte des risques environnementaux dans leurs décisions financières (McElhaney et Mobasseri, 2012).

Des éléments moteurs de l'action publique

L'ouverture et l'élargissement des perspectives de durabilité et de prospérité résulte en partie des efforts croissants que les pouvoirs publics du monde entier déploient pour harmoniser les politiques économiques, sociales et environnementales afin que la durabilité soit prise en considération dans tous les domaines de l'action publique, ainsi que dans les processus de planification et de prise de décisions. Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent mener une réflexion sur les politiques commerciales, et sur la manière dont elles peuvent être utilisées pour réorienter les mesures d'incitation et les ressources vers une croissance plus durable et plus inclusive.

Le rôle du commerce et l'élaboration des politiques commerciales seront examinés de façon plus approfondie dans les chapitres 2 et 3. La présente section offre un bref aperçu des politiques employées afin de faire en sorte qu'il soit tenu compte des coûts environnementaux dans les décisions concernant la production et la consommation, que les entreprises puissent tirer pleinement parti des possibilités qui se présentent en



Encadré 1.3

Des solutions écologiques innovantes dans le domaine de l'énergie propre

La mise au point de solutions écologiques innovantes dans le domaine de l'énergie propre peut contribuer à réduire la pollution et à accélérer la mise en œuvre des ODD. La diminution considérable du prix des panneaux solaires et d'autres équipements énergétiques propres a déclenché une vague mondiale d'innovations vertes. Certaines de ces innovations pourraient concourir à la réduction de la «précarité énergétique».

Dans un rapport publié en 2017, l'Africa Progress Panel, un groupe de dix experts des secteurs privé et public alors dirigé par l'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, a estimé que 620 millions d'Africains n'avaient toujours pas accès à un approvisionnement fiable en électricité (à l'échelle mondiale, ce nombre est presque multiplié par 2). Les grands projets d'infrastructure visant à accroître la production d'électricité, puis à acheminer celle-ci là où elle est nécessaire par l'intermédiaire du réseau électrique national, peuvent être coûteux, longs et difficiles à mettre en œuvre. Afin d'élargir l'accès à l'électricité sur l'ensemble du continent, il faudrait donc compléter les projets de grande envergure avec des «réseaux électriques autonomes» et des «miniréseaux», dont la mise en place est plus rapide et plus simple.

La baisse des coûts des panneaux solaires et des solutions innovantes fondées sur des énergies renouvelables – tant sous la forme de modèles économiques que de nouveaux biens et services – pourrait faire évoluer la situation. Par exemple, ces dernières années, le modèle dit du «paygo» (pay-as-you-go, ou paiement au fur et à mesure) s'est répandu rapidement à travers plusieurs régions d'Afrique. Dans le cadre de ce modèle, les entreprises mettent à la disposition de leurs clients – le plus souvent des ménages à faible revenu et des petits entrepreneurs des zones rurales – des installations solaires de toiture composées d'un petit panneau solaire, d'une batterie rechargeable et d'un dispositif de commande, permettant généralement d'alimenter quelques lampes, une radio et un chargeur de téléphone. À l'aide de leur téléphone portable, les clients versent une petite somme initiale au titre de la mise à disposition de l'équipement, puis effectuent des paiements mensuels ou hebdomadaires en fonction de l'électricité qu'ils obtiennent. Ce modèle a drainé quelque 360 millions de dollars EU de financements en Afrique orientale et occidentale, et a permis d'approvisionner en électricité près de 700 000 habitants de ces régions.

Source : Africa Progress Panel (2017), «The Economist» (2017) et Wakeford(2018).



matière de production verte, et que les consommateurs aient le choix entre différents produits durables. Ces politiques jouent un rôle déterminant en permettant de veiller à ce que le commerce puisse avoir des effets positifs sur le plan de la prospérité, de la résilience environnementale et de la durabilité.

Les politiques diffèrent largement selon les pays en raison de différences relatives aux cadres institutionnels, aux niveaux de développement, à la richesse en ressources, aux problèmes environnementaux et à d'autres circonstances propres à chaque pays (voir l'encadré 1.4). D'une manière générale, les pouvoirs publics recourent à la combinaison de différents types de mesures pour réaliser les objectifs des politiques environnementales.

Il peut notamment s'agir d'« instruments basés sur les marchés », comme des taxes sur les déchets ou des systèmes de permis négociables destinés à lutter contre la pollution atmosphérique, d'« instruments non liés aux marchés », comme des règlements relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments ou au rejet de polluants dans les cours d'eau et les lacs, et de mesures d'incitation, comme la fixation de tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables (le terme « tarif de rachat » désigne le prix minimum garanti par kilowatt-heure auquel les compagnies d'électricité doivent racheter aux producteurs privés indépendants l'électricité issue de sources renouvelables envoyée vers le réseau électrique national).

Des mesures non contraignantes, telles que des partenariats public-privé et des lignes directrices concernant la performance environnementale des entreprises, sont de plus en plus utilisées en complément des mesures obligatoires prises par les pouvoirs publics. Les politiques des pouvoirs publics comprennent également des mesures dont la portée dépasse celle des mesures traditionnellement associées au domaine de l'environnement, et qui visent à améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources. Ces politiques ont notamment trait à l'innovation, à la concurrence, à l'investissement et au commerce.

En plus d'adopter de nouvelles politiques, les pouvoirs publics de certains pays réexaminent les politiques existantes qui risquent, sans que cela soit voulu, d'aller à l'encontre d'une croissance durable et inclusive. Le secteur de l'énergie en constitue un exemple frappant. Les pouvoirs publics subventionnent les combustibles fossiles dans des buts aussi divers que ceux de favoriser l'indépendance énergétique ou de réduire la pauvreté. Il est pourtant de plus en plus évident que certaines de ces mesures peuvent entraîner des coûts élevés sur le plan de la santé humaine, des budgets nationaux et de l'environnement et, souvent, ne profitent pas à ceux qui en ont le plus besoin.

Soixante-seize pays ont continué d'appuyer le secteur des combustibles fossiles à hauteur de 370 à 620 milliards de dollars EU par an pendant la période 2010-2015 (OCDE, 2018b). L'élimination des subventions aux combustibles fossiles permettrait d'accroître les recettes publiques de 2900 milliards de dollars EU, tout en réduisant de plus de 20% les émissions mondiales de carbone, et de 55% le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique (Coady *et al.*, 2015). C'est en partie pour cette raison que de nombreux pays se sont engagés à mener des réformes dans des instances comme le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le G-20.

Aux termes des ODD, les pays doivent rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage (ODD 12c), et renforcer la coopération internationale en vue de faciliter

L'élimination des subventions aux combustibles fossiles permettrait d'accroître les recettes publiques de 2900 milliards de dollars EU, tout en réduisant de plus de 20% les émissions mondiales de carbone, et de 55% le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique.

Encadré 1.4

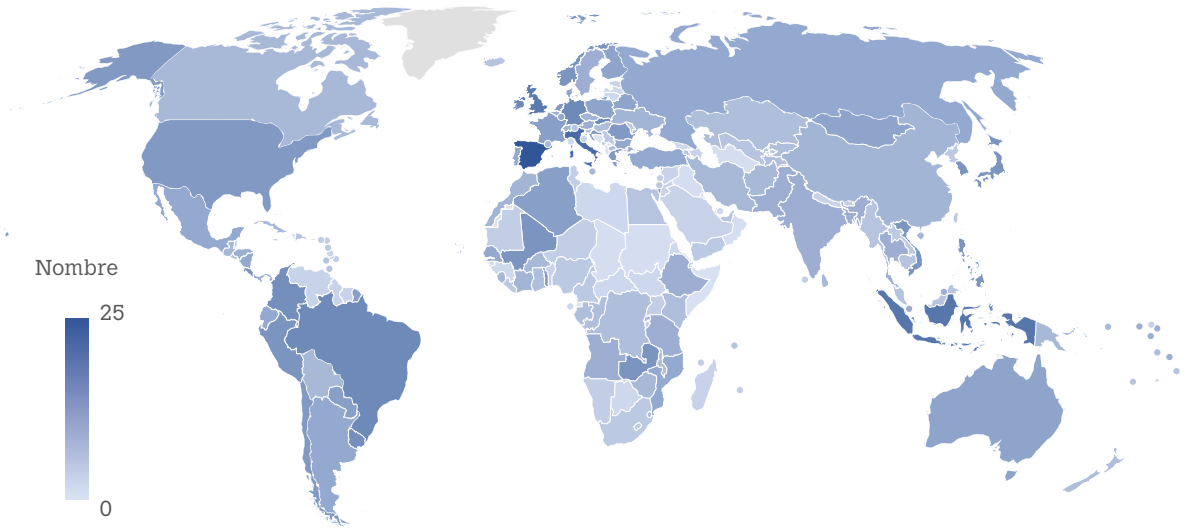
Les lois en matière de changements climatiques dans le monde

Les lois en matière de changements climatiques qui existent dans le monde sont recensées dans une base de données en ligne gérée par le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment de la London School of Economics and Political Science, au Royaume-Uni. Une récente analyse de ces données a permis de constater que tous les pays et territoires ayant signé ou ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques disposent d'au moins une loi traitant des changements climatiques ou du passage à une économie sobre en carbone (voir le graphique ci-dessous).

D'après cette analyse, parmi les lois et politiques en matière de changements climatiques existant dans le monde, dont le nombre dépasse 1 500, 106 ont été adoptées à l'issue des négociations de l'Accord de Paris, à la fin de 2015. Il peut s'agir de «lois-cadres» (qui définissent généralement une stratégie globale d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers), ou encore de lois et règlements sectoriels qui fixent des normes d'émission applicables aux véhicules, ou qui établissent des principes de gestion durable des forêts.

Source : Base de données sur les lois en matière de changements climatiques existant dans le monde, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et Sabin Center for Climate Change Law, accessible à l'adresse : http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/legislation/, et Nachmany et Setzer (2018).

Nombre de lois et politiques relatives aux changements climatiques adoptées dans le monde (septembre 2018)



Note : Les cercles figurant sur la carte servent à présenter les données relatives à de petits pays et territoires.



70,000

Le nombre de panneaux solaires qui seront installés toutes les heures dans le monde au cours des cinq prochaines années.



l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres (ODD 7a). Dans le cadre du système commercial mondial, 12 Membres de l'OMC ont signé, en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2017, une déclaration destinée à encourager la réforme et l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles.

Des subventions susceptibles de nuire incidemment à l'environnement existent aussi dans d'autres secteurs que celui de l'énergie. Par exemple, certaines subventions peuvent contribuer à la surcapacité dans le secteur de la pêche et accentuer la pression qui s'exerce sur les stocks de poissons, tandis que certaines subventions à la production agricole peuvent contribuer à l'utilisation excessive d'engrais chimiques et de pesticides.

À mesure qu'ils œuvrent en faveur d'une économie plus durable, les pouvoirs publics prennent conscience des perspectives d'emploi qui y sont associées. Par exemple, au niveau mondial, le secteur des énergies renouvelables emploie quelque 10,3 millions de personnes (IRENA, 2018). Ce chiffre inclut les emplois liés non seulement à la fabrication et à l'assemblage de composants, mais aussi aux activités de service en aval telles que la construction, l'installation, l'intégration de systèmes, l'exploitation, l'entretien et la vente. On estime en outre que l'évolution du bouquet énergétique, la progression prévue de l'utilisation de véhicules électriques et l'accroissement de l'efficacité énergétique des bâtiments existants et futurs, parmi d'autres faits nouveaux, devraient entraîner la création nette de 18 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2030 (OIT, 2018).

En dehors du secteur des énergies renouvelables, d'autres activités offrent des perspectives en matière d'emploi vert : l'agriculture durable, la pêche, la foresterie, la construction et les transports en commun, ainsi que le recyclage et la gestion des déchets. Certains de ces secteurs emploient généralement un grand nombre de personnes dans les pays en développement, ce qui ouvre des possibilités aussi bien aux hommes qu'aux femmes. S'agissant par exemple de l'agriculture, un secteur dans lequel les femmes jouent un rôle clé, le passage à une agriculture durable pourrait entraîner la création de plus de 200 millions d'emplois à temps complet dans l'ensemble du système de production alimentaire d'ici à 2050 (Herren *et al.*, 2012). Le passage aux emplois verts doit cependant être géré avec précaution et, en particulier, passer par l'adoption de politiques adéquates concernant le marché du travail et les compétences (Altenburg et Assmann, 2017).

Au niveau mondial, le secteur des énergies renouvelables emploie quelque 10,3 millions de personnes.

Les effets des mutations de l'environnement mondial sur le commerce

Le présent chapitre s'achève par un examen de l'incidence que les mutations de l'environnement mondial ont sur le commerce, l'incidence que ce dernier a sur l'environnement étant étudiée dans le chapitre 2. De la même manière qu'elle peut nuire à l'économie, la dégradation de l'environnement peut nuire au commerce international. Les récents phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations et les ouragans, ont mis en lumière la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, de transport et de distribution sur lesquelles repose le commerce d'aujourd'hui. La plupart des experts s'accordent à penser que, considérés dans leur ensemble, les effets liés au climat se répercuteront négativement sur les infrastructures de transport, et que les changements climatiques affecteront toutes les formes de transport en rapport avec le commerce, à savoir les transports aérien, maritime et terrestre (GIEC, 2014).

Le commerce est particulièrement vulnérable dans le secteur agroalimentaire. Plus de la moitié des échanges mondiaux de céréales transite par au moins un des 14 «goulets d'étranglement» de la planète, parmi lesquels figurent le canal de Panama, le détroit de Malacca et le réseau ferroviaire de la mer Noire (voir la figure 1.1). Si l'un quelconque de ces goulets d'étranglement était temporairement fermé, ou si le transit y était temporairement interrompu, cela pourrait provoquer de graves ruptures d'approvisionnement en produits alimentaires, puis des flambées des prix. La probabilité d'un tel scénario est sensiblement accrue par les changements climatiques : l'élévation du niveau de la mer est une menace pour les activités portuaires et les infrastructures de stockage des zones côtières ; les phénomènes météorologiques extrêmes risquent d'accélérer la dégradation des routes asphaltées et de fragiliser les ponts et d'autres infrastructures.

Plus généralement, les changements climatiques peuvent aussi nuire au commerce du fait de leur incidence sur la richesse et la production des pays (OMC et ONU Environnement, 2009). C'est ainsi que sous l'effet de la hausse des températures, de la multiplication des pics de chaleur et des variations des précipitations, le rendement des cultures et les récoltes pourraient diminuer de façon significative dans la plupart des régions, ce qui rendrait la production et les échanges agricoles particulièrement vulnérables aux dommages climatiques.

Ces conséquences ne se limiteront pas nécessairement au commerce des marchandises et pourraient également s'étendre au commerce des services.

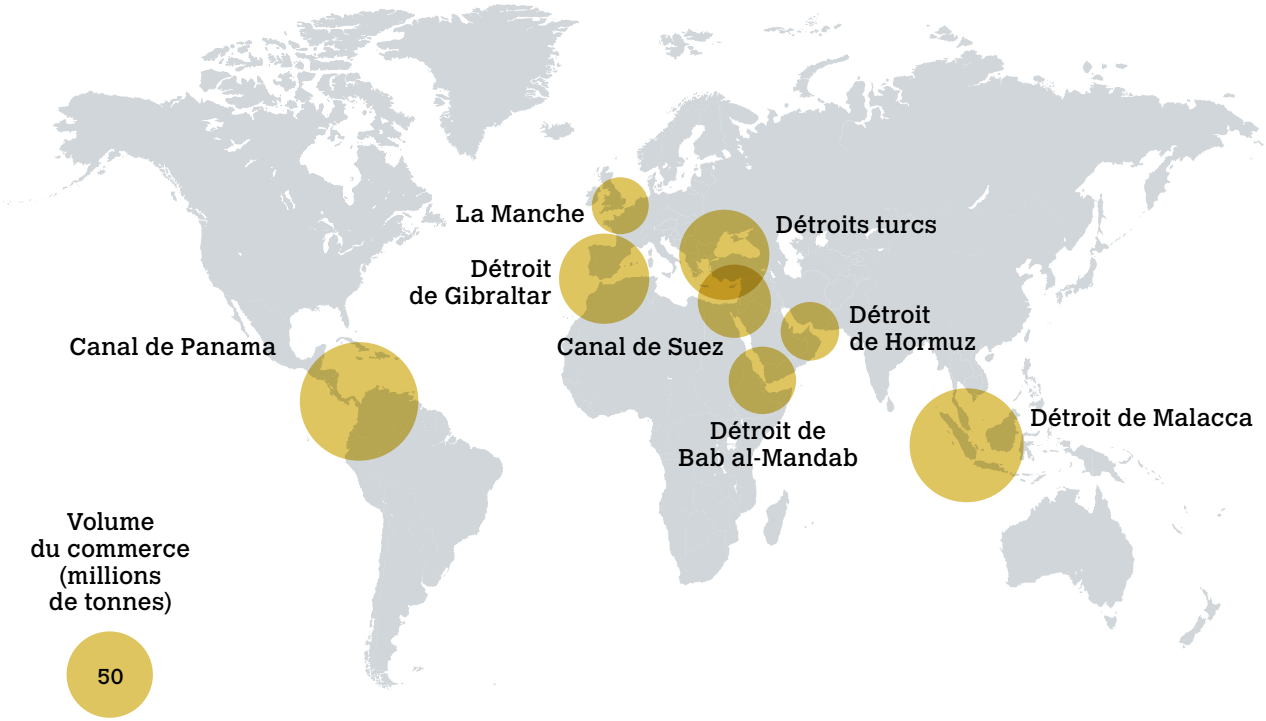


200 millions

Le nombre d'emplois que le passage à une agriculture durable permettrait de créer dans l'ensemble du système de production alimentaire d'ici à 2050.



Figure 1.1 : Volume de maïs, de blé, de riz et de soja transitant par les « goulets d'étranglement maritimes », 2015



Source : Bailey et Wellesely (2017).

C'est par exemple à des actifs naturels – plages, mer cristalline, climat tropical ou neige abondante – que de nombreuses destinations touristiques doivent leur attractivité. Les pays pourraient se voir privés de ces actifs naturels à cause de l'élévation du niveau de la mer ou des variations des conditions météorologiques. Dans la mesure où ces évolutions pourraient être brutales, ou que les pays pourraient y être mal préparés, les adaptations peuvent s'avérer coûteuses. D'après des simulations modélisées, les dommages climatiques auraient des effets préjudiciables sur les économies de la quasi-totalité des régions, par le jeu d'une contraction des échanges (comparativement à un scénario sans changements climatiques) (Dellink *et al.*, 2017).

Les effets des changements climatiques et des autres risques environnementaux sur le commerce et l'économie sont complexes et coûteux sur les plans financier, social et écologique. Un examen minutieux des liens d'interdépendance subtils et complexes qui existent entre l'environnement, l'économie et le commerce est donc nécessaire pour faire face aux problèmes environnementaux tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques et aux autres pressions environnementales. Ces liens d'interdépendance, et en particulier les moyens de mettre le commerce au service d'un monde plus durable du point de vue environnemental, plus résilient et plus prospère, seront étudiés plus en détail dans le chapitre 2.

Les effets des changements climatiques et des autres risques environnementaux sur l'économie et le commerce sont complexes et coûteux sur les plans financier, social et écologique.

Chapitre 2

Renforcer la contribution du commerce à la prospérité mondiale et à un environnement sain



L'économie mondiale a profondément changé au cours des 60 dernières années. La population mondiale a plus que doublé : elle s'élève aujourd'hui à 7,6 milliards d'habitants, contre environ 3 milliards en 1960, tandis que le revenu moyen a presque triplé. Pendant cette période, l'économie mondiale est devenue encore plus intégrée grâce aux avancées réalisées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, conjuguées à une réduction des obstacles au commerce et à l'investissement au niveau mondial. Ces évolutions ont permis aux entreprises de coordonner des activités complexes à distance, à moindre coût et en toute sécurité.

Ainsi, la production est de plus en plus organisée sous forme de « chaînes de valeur mondiales », où les marchandises sont conçues dans un pays et produites à partir de pièces qui sont fabriquées dans plusieurs pays et assemblées dans un autre pays. Les téléphones portables sont peut-être l'archétype du produit « fabriqué dans le monde », mais les autres marchandises correspondant à cette description sont innombrables, allant des panneaux solaires et des ordinateurs aux voitures et aux aéronefs civils.

Sous l'effet notamment de ces changements fondamentaux, les volumes du commerce ont augmenté environ deux fois plus vite que le revenu mondial au cours des vingt années qui ont précédé la crise financière de 2008. En stimulant la croissance, le commerce a contribué à une réduction sans précédent des niveaux de pauvreté, ce qui a permis de remplir rapidement l'Objectif du Millénaire pour le développement des Nations Unies visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Mais à mesure que le commerce s'est développé, d'aucuns ont exprimé des préoccupations sur ses conséquences pour l'environnement.

Quelles sont les répercussions environnementales d'une plus grande intégration économique ? Il n'y a aucune réponse tranchée à cette question, mais il est certain que le commerce et l'environnement naturel interagissent à bien des égards. L'impact du commerce sur l'environnement dépend essentiellement de la « structure » de la croissance économique – c'est-à-dire la composition des intrants utilisés (y compris



les ressources environnementales) et les résultats obtenus (y compris la pollution et les déchets). De son côté, la structure de la croissance économique dépend de nombreux facteurs, notamment des institutions et des politiques nationales, y compris celles en lien avec l'environnement.

Le transport est un aspect important de la relation entre le commerce et l'environnement qui a reçu une attention particulière. Selon les estimations, 87% du transport mondial de marchandises (mesuré en tonnes-kilomètres) se fait par voie maritime (cette estimation comprend la part nationale du transport mondial de marchandises, à savoir la liaison entre les ports et les usines ou les villes, en général réalisée par voie routière) (FIT, 2017). Le transport routier représente 8% du transport mondial de marchandises, le transport ferroviaire 5% et le transport aérien 0,1%. Bien que cette part en tonnes-kilomètres soit faible, le transport aérien de marchandises représente environ 35% du transport mondial de marchandises en termes de valeur (IATA, 2018).

Le transport de marchandises ou de composants depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de consommation contribue à la pollution atmosphérique locale et à l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, entre autres impacts environnementaux. Le transport maritime représente environ la moitié des émissions totales de carbone découlant du transport international de marchandises, contre 40% pour les camions, 6% pour le transport aérien et 2% pour le transport ferroviaire. En termes de tonnes-kilomètres, les émissions de carbone découlant du transport maritime sont largement inférieures à celles du transport routier ou aérien (FIT, 2017).

Selon les estimations, les émissions de carbone liées au transport international de marchandises (tous modes confondus) pourraient augmenter de 160% d'ici à 2050 si aucune nouvelle mesure n'est prise, tandis que le transport routier prendrait la place du transport maritime en tant que principal émetteur (FIT, 2017). À ce rythme, la part du transport international de marchandises dans les émissions totales de carbone dans le monde dues à la combustion d'énergie dépasserait largement son niveau actuel de 5%.

Pour répondre à cet enjeu, les pays ont récemment pris des mesures importantes pour poursuivre le travail déjà accompli visant à atténuer les émissions de carbone découlant du transport international. Par exemple, en 2016, l'Organisation de l'aviation civile internationale a adopté un Programme mondial de réduction et de compensation des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA). Dans le cadre du CORSIA, les opérateurs aériens devront d'acheter des «crédits de compensation» pour contrebalancer la hausse de leurs émissions de carbone au-dessus des niveaux



160%

Augmentation potentielle de la quantité d'émissions de carbone découlant du transport international de marchandises d'ici à 2050 si aucune nouvelle mesure n'est prise.



de 2020. Ce mécanisme prévoir que les entreprises compensent leurs émissions en finançant une réduction des émissions ailleurs – par exemple, un projet de conservation des forêts ou d'énergie renouvelables dans un pays en développement.

Dans le cas du transport maritime international, l'Organisation maritime internationale (OMI) a pris des mesures pour améliorer le rendement énergétique des navires, principalement grâce à la conception des navires et aux normes en matière d'efficacité. Par ailleurs, en avril 2018, l'OMI a adopté une « stratégie initiale » visant à réduire au moins de moitié les émissions globales de carbone découlant du transport maritime d'ici à 2050 par rapport à 2008, tout en poursuivant la « décarbonisation » totale, conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

Pour lutter contre les émissions routières dues aux camions diesel, qui sont les premiers responsables des émissions de carbone noir et des émissions de particules, de nombreux pays sont en train de lancer des initiatives de fret vert ou de passer du transport de marchandises routier au transport ferroviaire. Par exemple, la stratégie sur le fret vert dans le corridor nord, lancée en janvier 2017, vise à réduire les émissions et à améliorer le rendement énergétique des camions qui circulent le long de la route commerciale reliant le port de Mombasa (Kenya) au Burundi, à la République démocratique du Congo, au Rwanda, au Soudan du Sud et à l'Ouganda.

Une combinaison de carburants moins polluants et d'énergies renouvelables, de technologies innovantes et de mesures actives seront nécessaires pour réduire l'impact environnemental de tous les modes de transport. Les futures émissions liées au transport de marchandises dépendront aussi fortement de la planification et de la conception de projets d'infrastructures majeurs aujourd'hui.

Le transport n'est qu'une des façons dont le commerce affecte l'environnement. La production des marchandises commercialisées en est une autre. Les effets de la production sur l'environnement varient du tout au tout selon les pays, de par leurs



différences sur le plan du climat, de la fertilité des sols, de l'utilisation des technologies, des sources et de l'intensité des énergies, et de la législation et des institutions, entre autres nombreux facteurs. Ainsi, il peut être préférable de produire des marchandises là où la production sera la plus efficace sur le plan environnemental et de permettre au commerce de s'aligner sur l'offre et la demande mondiales. En d'autres termes, ce qui compte n'est pas de savoir si, pour atteindre le consommateur final, les biens et leurs composants ont traversé des frontières, mais plutôt quel est l'impact environnemental de ces marchandises à chaque stade de leur cycle de vie, de la production et de l'emballage au transport, à l'utilisation et à l'élimination.

Tous ces facteurs font qu'il est impossible de généraliser pour savoir si la consommation locale est préférable, sur le plan de l'efficacité environnementale et économique, à la consommation de biens venant de l'étranger. Certaines études ont montré que le commerce peut en fait aider à combler des différences relatives en termes de dotation en ressources naturelles entre les pays, atténuant ainsi la pénurie en ressources dans certaines régions et permettant une répartition des ressources plus efficace sur le plan économique et environnemental dans le monde. Par exemple, plusieurs études ont montré que le commerce de produits nécessitant beaucoup d'eau pouvait dans la pratique entraîner des économies d'eau au niveau mondial (Chapagain *et al.*, 2006 ; et Hoekstra, 2010).

Le commerce peut avoir un impact positif sur l'efficacité économique et environnementale



au niveau mondial en présence de marchés opérationnels, d'institutions efficaces et de politiques sociales et environnementales rationnelles.

Le rôle joué par le commerce pour aider les pays à répondre à la demande croissante en ressources qui ne sont pas disponibles ou abordables au niveau national peut devenir plus important dans les décennies à venir, étant donné que l'impact du changement climatique devrait s'aggraver et affecter plusieurs régions géographiques du monde de différentes manières (voir l'encadré 2.1). Toutefois, le commerce peut exercer une pression sur l'environnement naturel, avec d'autres facteurs importants comme la croissance démographique et la hausse de la consommation par habitant. Par exemple, une étude a estimé que 30% des menaces qui pesaient sur des espèces dans le monde pouvaient être liées à la production de biens et de services pour des marchés étrangers (Lenzen *et al.*, 2012 ; voir également l'encadré 3.1 au chapitre suivant). Une autre étude a constaté que, sur toutes les ressources matérielles extraites et utilisées dans le monde, environ 15% sont échangées (voir l'encadré 2.2).

Il n'est peut-être pas être surprenant que les données empiriques concernant l'effet général du commerce international sur l'environnement naturel soient contrastées.

Le commerce peut avoir un impact positif sur l'efficacité économique et environnementale au niveau mondial en présence de marchés fonctionnels, d'institutions efficaces et de politiques sociales et environnementales rationnelles.

Le commerce peut avoir un impact positif sur l'efficacité économique et environnementale au niveau mondial en présence de marchés fonctionnels, d'institutions efficaces et de politiques sociales et environnementales rationnelles. Toutefois, les institutions et les politiques gouvernementales échouent souvent à apporter toutes les conditions nécessaires pour garantir des décisions économiques qui intègrent pleinement les considérations environnementales et sociales. Cette situation implique de redoubler d'efforts pour veiller à ce que les politiques commerciales, environnementales et les autres politiques soient pleinement alignées sur les stratégies générales des pays visant à atteindre un développement durable. Le reste de ce chapitre définit des moyens concrets de parvenir à cet objectif.

Encadré 2.1

Le commerce comme outil pour s'adapter au changement climatique

Les changements climatiques dus au réchauffement de la planète menacent de perturber profondément l'activité économique. Dans le cas des cultures vivrières comme le maïs, le riz et le blé – qui sont les principales sources de subsistance dans de nombreuses régions du monde –, le changement climatique et les événements et catastrophes connexes devraient affecter la production, même si l'ampleur des effets variera selon les régions. Le commerce international peut aider les pays à s'adapter à ces impacts négatifs, par exemple en apportant un approvisionnement vital aux régions qui risquent de voir leur production nationale de cultures vivrières baisser soudainement.

Le rôle important joué par le commerce pour aider les pays à amortir l'impact du changement climatique sur le secteur agricole est soutenu par des recherches universitaires. Le changement climatique pourrait entraîner une hausse brutale des prix mondiaux des cultures à cause de son impact négatif sur la productivité agricole. Selon une étude, la malnutrition qui en découlerait dans les ménages qui ne travaillent pas dans le secteur agricole pourrait augmenter d'environ 45% au niveau mondial dans une économie internationale moins intégrée, contre une augmentation de moins de 30% dans une économie plus intégrée (Hertel et Baldos, 2016). Cela s'explique par le fait que, dans une économie mondiale intégrée, les régions les plus affectées peuvent importer des denrées alimentaires de régions où les répercussions du changement climatiques sont un peu moins graves.

Par ailleurs, il est avéré que les pertes de bien-être dans le milieu agricole dues au changement climatique seraient bien plus importantes dans un monde moins intégré : environ 0,8% du PIB prévu, contre 0,3% du PIB dans une économie mondiale plus intégrée.

Des études basées sur des estimations des effets des changements climatiques sur les rendements mondiaux de riz et de blé confirment que le commerce joue un rôle pour aider les pays à s'adapter aux impacts négatifs, même si leurs conclusions diffèrent quant à l'importance relative du commerce (Costinot et al., 2016 ; Gouel et Laborde, 2017).

Dans le même esprit, le commerce peut servir d'outil pour soutenir les efforts de relèvement face aux catastrophes naturelles. Parmi les conséquences attendues des changements climatiques, les phénomènes climatiques extrêmes devraient devenir plus fréquents, avec entre autres des ouragans et tornades plus puissants, des périodes de sécheresse plus longues et des précipitations et des inondations plus importantes. Les phénomènes climatiques extrêmes peuvent détruire les infrastructures et interrompre la production nationale.

Les exportations apportent des revenus que les pays touchés par des catastrophes peuvent utiliser pour aider les victimes, tandis que les importations peuvent soulager temporairement les pénuries éventuellement causées par des pertes de production nationale. Le commerce est également un moyen de soutenir les efforts visant à réparer ou à reconstruire des infrastructures endommagées, dans les cas où les pays doivent importer des matériaux, technologies et compétences nécessaires à cet effet (Gassebner et al., 2010). Sur le long terme, le commerce peut soutenir les efforts déployés par les pays pour renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles en offrant un accès aux technologies pertinentes comme les systèmes d'irrigation efficaces ou les technologies mobiles qui permettent aux citoyens de jouer un rôle actif dans la gestion des catastrophes.

Sources : Costinot et al. *(2016), Hertel et Baldos (2016), Gouel et Laborde (2017) et Gassebner et al. (2010).*

Encadré 2.2

Le commerce international de ressources

Dans le rapport intitulé «International Trade in Resources – A Biophysical Assessment» («Commerce international de ressources: Évaluation biophysique»), le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) examine les conséquences environnementales du commerce en estimant, pour la période 1980-2010, les besoins en ressources en amont des marchandises échangées. Cela concerne les matières, l'énergie, l'eau et la terre supplémentaires utilisées dans l'extraction et la production des marchandises échangées, mais qui sont laissées dans le pays d'exportation sous forme de déchets ou d'émissions.

Environ 15% des ressources extraites et utilisées dans le monde sont échangées. Cette proportion passe à environ 40% si l'on inclut les ressources indirectement associées au commerce – à savoir, celles utilisées dans le processus de production, mais qui ne sont pas incluses physiquement dans la marchandise échangée. Selon le rapport, la hausse du volume du commerce international par rapport à l'extraction et à l'utilisation de ressources mondiales indique que les pays dépendent de plus en plus du commerce. Le rapport montre également que les besoins en ressources en amont du commerce international ont augmenté au cours des dernières décennies.

Dans l'ensemble, le rapport ne trouve aucune preuve concluante de l'impact du commerce sur l'efficacité sur le plan de l'environnement et des ressources au niveau mondial. Il montre toutefois que l'évolution de la structure du commerce mondial a eu des implications évidentes en matière de répartition des revenus, avec une réorientation des processus à forte intensité de ressources, ainsi que de leurs impacts environnementaux, des pays à revenu élevé et à forte densité démographique, qui importent principalement des matières premières, vers des pays à faible revenu et moins peuplés, qui les exportent en grande partie.

Il est important de prendre en compte ces impacts pour analyser la façon dont le commerce affecte les ressources naturelles. Des ajustements appropriés et d'autres politiques gouvernementales sont indispensables pour veiller à ce que l'impact environnemental du commerce soit traité de manière efficace. Il est nécessaire de faire preuve de cohérence et de coordination pour concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à limiter au minimum l'impact négatif du commerce et à en augmenter les effets positifs.

Source: ONU Environnement (2015a).





Débloquer le commerce dans les nouveaux secteurs verts

Pour répondre aux défis environnementaux mondiaux, il est de toute évidence nécessaire de développer et de diffuser à grande échelle des solutions technologiques dans le monde. Le commerce peut être un outil puissant pour aider à atteindre cet objectif, étant donné qu'il facilite l'accès des pays aux meilleurs biens et services environnementaux disponibles sur le marché à moindre coût.

Les biens et services environnementaux remplissent plusieurs fonctions essentielles pour répondre aux problèmes environnementaux, régénérer l'environnement naturel et rendre la production et la consommation plus durables. Il s'agit entre autres des biens et services nécessaires par exemple pour produire des énergies propres et renouvelables, améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources et de l'énergie, réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols, gérer les déchets solides et dangereux, traiter les eaux usées et surveiller la qualité environnementale, entre autres fonctions importantes.

En stimulant la spécialisation, la concurrence, les économies d'échelle et l'innovation au niveau mondial, le commerce peut aider à accélérer le développement et à réduire les coûts de production des solutions technologiques écologiquement rationnelles, soutenant ainsi les efforts visant à atteindre de meilleurs résultats environnementaux.

Les chaînes de valeur à échelle mondiale permettent aux producteurs de biens environnementaux de s'approvisionner en intrants auprès de fournisseurs plus compétitifs et de faire des économies d'échelle considérables. La concurrence mondiale pousse ces mêmes producteurs à améliorer leur productivité et à investir dans la recherche et le développement. Ces forces, avec les avancées technologiques et des politiques publiques favorables, ont très probablement entraîné les fortes baisses des prix des panneaux solaires et d'autres équipements d'énergies renouvelables constatées ces dernières années (Kirkegaard, 2010). Les voitures électriques sont un autre exemple de la façon dont les chaînes de production et la concurrence mondiales peuvent aider à rendre une nouvelle technologie écologiquement rationnelle plus abordable (voir l'encadré 2.3).

Sans accès au marché mondial, les entreprises, les gouvernements et les consommateurs des pays dans le monde font généralement face à moins de choix et à des prix plus élevés pour acheter des biens et des services environnementaux. Cette situation risque de ralentir considérablement la diffusion des solutions écologiquement rationnelles et abordables dans les régions qui en ont le plus besoin, tout en augmentant le coût global lié à

Encadré 2.3

Les chaînes de valeur mondiales dans le domaine de la mobilité verte

Les émissions de carbone découlant du transport routier représentent environ un cinquième des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde. Étant donné que le parc automobile mondial devrait tripler d'ici à 2050, ces émissions devraient encore continuer à augmenter. Il est donc essentiel de réduire les émissions liées au transport pour lutter contre le changement climatique et le problème croissant de la pollution atmosphérique.

L'électrification du transport routier est un moyen d'atteindre cet objectif, à condition que la production même d'électricité n'entraîne que des émissions faibles ou nulles. En 2016, le nombre de véhicules électriques vendus dans le monde s'élevait au total à 750 000 unités, et en 2017, les ventes mondiales de voitures électriques ont dépassé le seuil des 1 million d'unités. La Chine représentait le principal marché, les ventes ayant atteint 580 000 véhicules en 2017, soit trois fois le nombre de véhicules vendus aux États-Unis.

Certains gouvernements ont mis en place des politiques, comme des réductions fiscales et un soutien à la recherche et au développement, pour encourager le développement et l'adoption de véhicules électriques, ou ils ont annoncé des plans visant à supprimer progressivement la production et la vente de véhicules à essence et diesel au cours des prochaines décennies. En Norvège, par exemple, les propriétaires de voitures électriques indiquent que les incitations financières, comme les exemptions à la taxe sur la valeur ajoutée et à la taxe sur l'immatriculation, l'accès gratuit aux routes à péage et le remboursement de l'impôt sur la circulation, sont les facteurs qui ont le plus pesé sur leur décision d'acheter des voitures électriques.

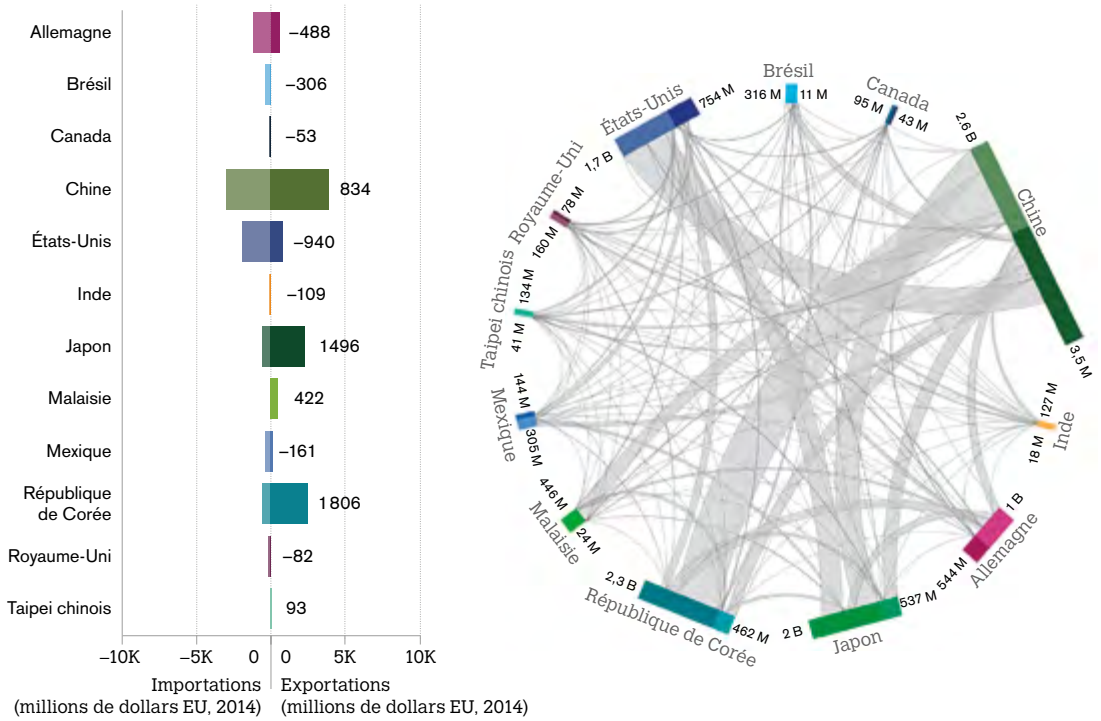
Pour élargir le marché des véhicules électriques et réduire les émissions du transport routier, il est nécessaire de répondre de manière cohérente aux questions comme le prix, l'autonomie des batteries et les infrastructures de recharge. Les prix des véhicules électriques ont rapidement chuté au cours des dernières années. Un facteur important de cette baisse a été la chute brutale du coût des batteries, qui représentent environ un tiers du coût total d'un véhicule électrique. Une étude montre que le coût des batteries de véhicules électriques a baissé de 16% par an entre 2007 et 2017 (Kapoor et MacDuffie, 2017).

L'émergence d'une industrie mondiale des batteries a énormément stimulé la concurrence et a permis aux producteurs de faire des économies d'échelle, ce qui a entraîné une meilleure productivité et une baisse des coûts (voir le graphique). Le Japon, la République de Corée et la Chine sont les principaux exportateurs nets de batteries au lithium-ion, tandis que les États-Unis, l'Allemagne, le Brésil, le Mexique, l'Inde, le Royaume-Uni et le Canada en sont les principaux importateurs nets.

Pourtant, les Membres de l'OMC appliquent des taux de droit NPF de près de 9% sur les importations de batteries au lithium-ion et d'autres batteries, et de leurs composants, et certains Membres appliquent des droits qui s'élèvent à 40% (les droits de la nation la plus favorisée (NPF) sont les droits normaux non discriminatoires que les Membres de l'OMC appliquent aux importations, à différencier des droits préférentiels convenus dans le cadre d'accords de libre-échange et d'autres programmes).

Le fait de supprimer les droits d'importation visant les batteries finies, leurs composants et les biens d'équipement utilisés pour les fabriquer permettrait d'améliorer les conditions pour obtenir une chaîne

Balance commerciale et flux commerciaux des batteries au lithium-ion, 2014



Note : Les teintes foncées indiquent les exportations et les teintes claires les importations. Les données commerciales montrent toutes les utilisations finales des batteries au lithium-ion. *Source : CEMAC (2017).*

d'approvisionnement efficace et optimale, entraînant ainsi de meilleures économies d'échelles dans la production des batteries ainsi qu'une baisse des coûts. Les politiques commerciales pourraient à cet égard stimuler les efforts déployés dans le monde pour rendre la mobilité plus verte.

Outre les prix, la disponibilité d'infrastructures de recharge est un autre facteur intimement lié au déploiement des véhicules électriques. Bien que les infrastructures de recharge se soient rapidement répandues au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour répondre complètement à la demande urbaine. À cet égard, il est nécessaire d'améliorer la distance de parcours des voitures électriques. En moyenne, la distance de parcours a augmenté de 56% au cours des six dernières années. Un véhicule tout électrique de taille moyenne peut désormais rouler jusqu'à 180 km sur une batterie complètement chargée (Lambert, 2017).

Une autre question importante est la nécessité d'optimiser le moment et la durée de chargement pour répondre à la hausse de demande en électricité des véhicules électriques et à leur impact sur la répartition de la charge du réseau. Enfin, un passage plus rapide aux énergies renouvelables doit accompagner le déploiement à grande échelle des véhicules électriques pour veiller à ce que le monde puisse tirer pleinement profit de leurs avantages sur le plan environnemental.

Sources : CICDD (2017), CEMAC (2017), ONU Environnement (2018a), Kappor et MacDuffie (2017) et Lambert (2017).

la protection de l'environnement. Si les obstacles au commerce qu'ils maintiennent sur ces biens étaient supprimés, les 18 pays en développement qui émettent le plus de gaz à effet de serre pourraient augmenter leurs importations de 63% pour l'éclairage à haut rendement énergétique, de 23% pour la production d'énergie éolienne, et de 14% pour la production d'énergie solaire (Banque mondiale, 2007). En 2014, un groupe de Membres de l'OMC a lancé des négociations pour libéraliser les échanges de biens environnementaux (voir le chapitre 3).

Le rôle joué par le commerce pour promouvoir la diffusion des biens et des services environnementaux est étroitement lié à son rôle pour encourager l'innovation. Le commerce, soutenu par un système approprié de protection de la propriété intellectuelle, renforce les incitations à innover en influant sur la taille des marchés, sur la concurrence et sur les flux transfrontières de connaissances (voir l'encadré 2.4).

Plus précisément, l'accès à un marché plus vaste pour les biens et les services environnementaux offre aux entreprises la possibilité de tirer davantage de profits de leurs innovations, ce qui les pousse encore plus à investir dans la recherche et le développement. Dans les pays qui ont moins de savoir-faire dans le domaine des technologies de pointe ou qui sont moins prompts à poursuivre des innovations majeures plus risquées, le commerce international peut constituer un «portail» permettant de développer une stratégie nationale en matière d'innovation en se basant sur les importations des technologies existantes et sur leur adaptation aux conditions locales.

Le commerce ouvert de biens et de services environnementaux peut faire partie d'une stratégie plus générale visant à promouvoir les exportations et l'investissement dans les pays en développement comme dans les pays développés. Dans le cas des pays en développement, une étude menée par ONU Environnement a constaté que leur part dans les exportations mondiales de biens d'énergies renouvelables, comme les panneaux solaires, les turbines d'éoliennes, les turbines hydroélectriques, et les chauffe-eau solaires était de 75% en 2011, contre 32% en 2004 (ONU Environnement, 2014). Cela suggère que certains pays en développement ont réussi à intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales qui soutiennent la production de nombreux biens environnementaux.

Le rôle joué par le commerce pour promouvoir la diffusion des biens et des services environnementaux est étroitement lié à son rôle pour encourager l'innovation.



En outre, les investissements dans de nombreux secteurs de technologies propres devraient atteindre un total de 6,4 milliards de dollars EU dans les pays en développement aux cours des dix prochaines années (Banque mondiale, 2014). Sur ce montant, environ un quart semble être accessible aux petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs comme le traitement des eaux usées, les petites centrales hydrauliques, le traitement de l'eau, l'énergie éolienne sur terre, les panneaux solaires, la géothermie et la bioénergie. Les PME des pays en développement intervenant dans des activités de services comme l'installation, le génie



1 million

Le nombre de voitures électriques vendues dans le monde en 2017.

Encadré 2.4

Comment un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace peut-il soutenir l'innovation et le commerce verts ?

Une grande partie des technologies vertes innovantes sont développées et commercialisées par le secteur privé, qu'il s'agisse de PME de niche ou de multinationales, et leur application pratique nécessite généralement d'intégrer différents intrants technologiques provenant de plusieurs partenaires. Par exemple, une grande installation d'énergie renouvelable peut nécessiter l'intégration complexe d'un mélange de technologies mises au point par plusieurs entreprises et instituts de recherche.

Il est nécessaire d'inciter les entreprises et les instituts à investir dans la recherche et le développement des technologies pertinentes ; et il y a un besoin pratique de mettre en œuvre des arrangements réalisables pour créer des partenariats dans le domaine des technologies complexes. Le système de propriété intellectuelle – en particulier la protection des brevets et le savoir-faire technique – vise à encourager l'investissement productif dans la recherche innovante et à donner les moyens de définir et d'organiser des partenariats qui permettent de développer, de commercialiser et de diffuser à grande échelle des technologies. Bien qu'il soit principalement utilisé par le secteur privé, le système de propriété intellectuelle est également utilisé par les instituts de recherche publics pour garder un contrôle sur la façon dont leurs découvertes technologiques peuvent par la suite être développées et appliquées.



D'un point de vue politique, le système de propriété intellectuelle vise un équilibre mutuellement bénéfique entre les intérêts privés légitimes, à savoir justifier l'investissement des ressources dans le développement de nouvelles technologies écologiquement rationnelles, et l'intérêt du grand public, afin que les technologies bénéfiques puissent être diffusées et mises en œuvre. Le système de brevet en particulier est fondé sur le principe selon lequel les droits exclusifs doivent aller de pair avec une diffusion effective des nouvelles technologies pour que des tiers puissent apprendre à les appliquer. Les renseignements indiqués dans le brevet qui en découle offrent une plate-forme utile pour les innovateurs, les adaptateurs et les utilisateurs de la technologie qui souhaitent trouver et avoir accès à des technologies de pointe.

Source : Secrétariat de l'OMC.

civil, la vente au détail et l'exploitation et l'entretien semblent être bien placées pour saisir ces possibilités.

Le fait de supprimer les obstacles qui continuent d'affecter le commerce de biens environnementaux et les fournisseurs de services environnementaux peut aider à transformer ces possibilités en avantages réels. Dans le cas des biens environnementaux, les nombreux intrants intervenant dans la production du bien final traversent plusieurs fois les frontières à mesure qu'ils remontent la chaîne de valeur mondiale sous-tendant la production des biens. Ainsi, les obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens environnementaux s'accumulent avant que ces biens n'atteignent le consommateur final (voir la figure 2.1).

Les efforts visant à ouvrir le commerce devraient donc se concentrer sur l'amélioration des conditions commerciales pour les composants et les biens d'équipement nécessaires pour produire des biens environnementaux, et pas seulement pour les produits finis. Une telle approche pourrait multiplier les effets de réduction du coût qui découlent des autres initiatives d'ouverture du commerce pour les biens environnementaux.

Il est tout aussi important que les efforts en matière d'ouverture du commerce traitent les obstacles qui affectent la fourniture internationale de services en lien avec l'environnement (Direction générale suédoise du commerce extérieur, 2014). De nombreux services sont essentiels pour fournir des biens environnementaux et veiller à ce qu'ils fonctionnent correctement, comme par exemple la construction d'une centrale géothermique, la réparation et l'entretien d'une installation de traitement des eaux usées, l'utilisation d'analyses avancées de données pour améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de refroidissement de bâtiments, et la mise à l'essai et le classement des batteries au lithium-ion usagées à des fins de revente sous forme de batteries reconditionnées.

Supprimer les obstacles qui affectent le commerce de services environnementaux pourrait aider à débloquer les goulets d'étranglement qui empêchent la diffusion rapide des technologies écologiquement rationnelles dans le monde. De plus, à cause de la forte présence de PME dans de nombreux secteurs de services, l'élimination des obstacles au commerce de services pourrait aider les PME des pays en développement à participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

Outre le rôle qu'il joue pour accélérer la diffusion des biens et des services environnementaux dans le monde, le commerce peut faciliter la création et l'expansion de marchés pour les produits durables dans plusieurs secteurs. Le commerce peut ainsi renforcer les incitations à rendre la production et la consommation plus rationnelles sur le plan environnemental, tout en stimulant l'emploi et la croissance économique.

L'idée selon laquelle le commerce peut encourager les producteurs nationaux à faire un effort sur le plan de la durabilité est soutenue par plusieurs études. Il est avéré que les normes environnementales plus

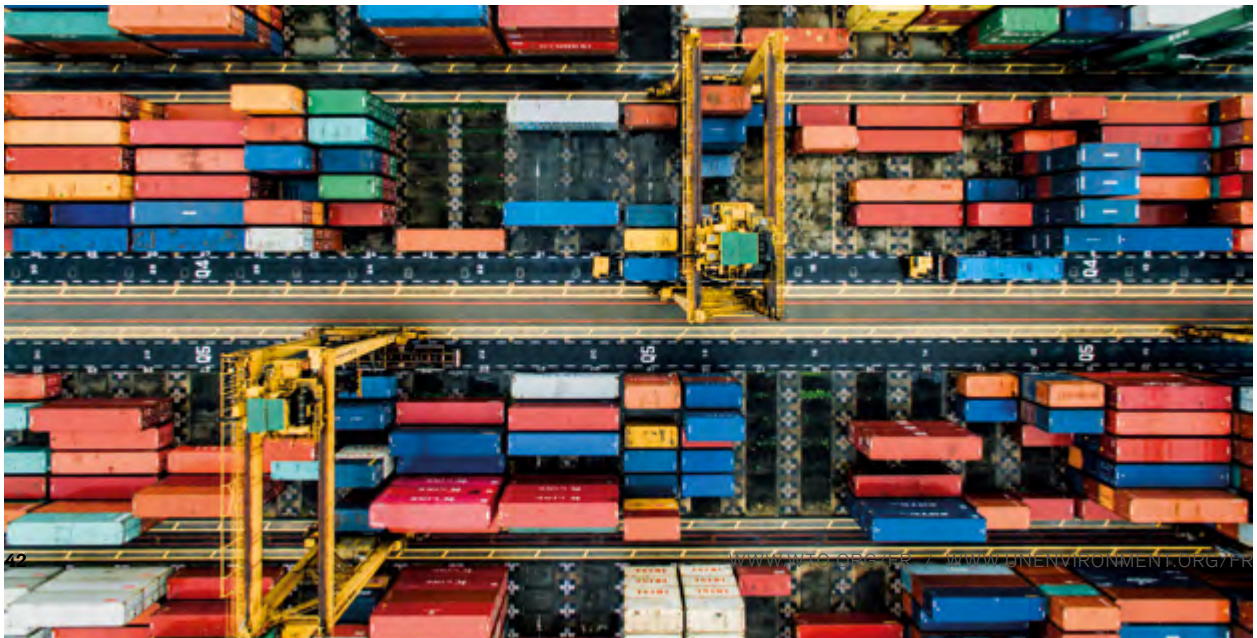
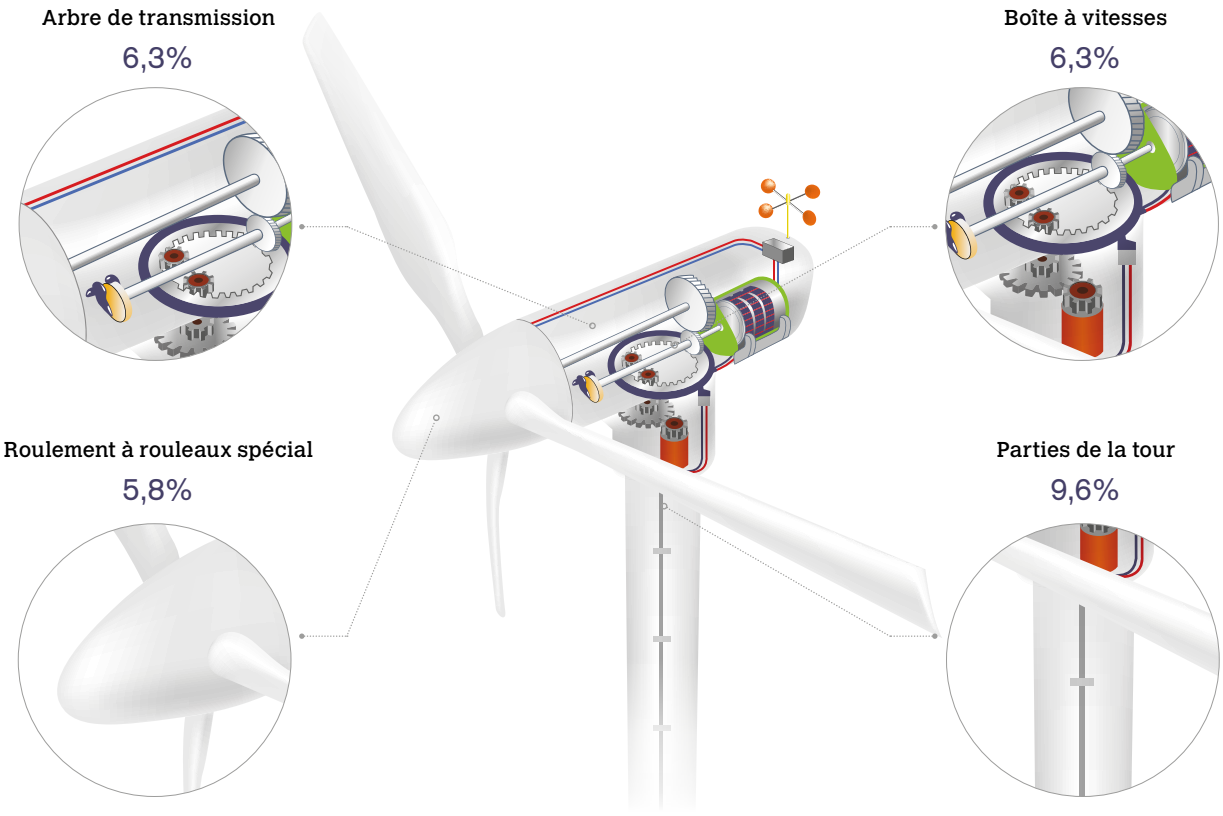


Figure 2.1: Droits visant des pièces de turbine d'éolienne sélectionnées



Note: Le graphique montre la moyenne simple du taux de droit NPF appliqué par tous les Membres de l'OMC aux biens spécifiés, sur la base des données disponibles pour l'année la plus récente.

strictes à l'étranger incitent fortement les entreprises axées sur l'exportation à moderniser leur production pour répondre à la norme (étrangère) plus exigeante (Vogel, 2009). Parfois, ces entreprises peuvent même pousser leur propre gouvernement à adopter la norme en question au niveau national pendant qu'elles développent leur capacité à la respecter. Ce phénomène est connu sous le nom «d'effet californien», d'après le rôle que l'État a joué aux États-Unis en améliorant les normes réglementaires.

Des études empiriques ont montré que l'effet californien est plausible. Une de ces études, basée sur un échantillon de 147 pays en développement, a constaté qu'une augmentation des exportations d'automobiles et de pièces détachées d'automobiles qui répondent à des normes plus strictes en matière d'émissions est associée à l'adoption de normes plus strictes dans les pays d'exportation (Perkins et Neumayer, 2012).

La prolifération des programmes de certification et d'étiquetage de la durabilité est un signe visible de l'expansion rapide du marché mondial des produits durables. Au cours des dernières décennies, de nombreux gouvernements, producteurs, détaillants et organisations non gouvernementales dans le monde ont encouragé ce genre de programmes pour renforcer les incitations commerciales pour que les producteurs choisissent un mode de production plus durable, tout en sensibilisant les consommateurs aux enjeux environnementaux (et sociaux) (Prag *et al.*, 2016).

De plus en plus d'entreprises utilisent également des programmes de durabilité pour

gérer les risques environnementaux et accroître l'efficacité le long de leurs chaînes d'approvisionnement. Toutefois, la prolifération des programmes de durabilité au cours des dernières années a soulevé des préoccupations concernant leur effet sur les coûts commerciaux et la fragmentation des marchés. Les coûts augmentent lorsque les programmes se multiplient entre les régions géographiques ou les thématiques, qu'ils ne convergent pas ou ne reconnaissent pas l'équivalence d'autres programmes, ou lorsqu'ils n'incluent pas la possibilité de collaborer dans des domaines comme la formation ou l'inspection (Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, 2016).

Dans l'agriculture, l'utilisation de programmes de certification et d'étiquetage de la durabilité a fortement augmenté, bien que la production durable dans ce secteur reste spécialisée. Habituellement, les producteurs, les importateurs ou les distributeurs travaillent avec un organisme technique, souvent sous forme de table ronde multipartite, afin d'élaborer des normes en matière de production durable pour le bien en question (Andrew, 2017). La plupart du temps, les plantations, les exploitations agricoles ou les autres entreprises qui choisissent d'utiliser les normes font l'objet d'audits menés par des tiers indépendants.

La production certifiée durable a connu une croissance rapide au cours des dernières années, ce qui reflète la forte demande. Au moins un quart de la superficie mondiale consacrée à la production de café est certifiée durable. Pour le cacao, l'huile de palme et le thé, entre 10 et 20% de la superficie agricole totale est certifiée durable. Parmi les programmes de durabilité, la culture biologique est la plus importante en termes de superficie : en 2015, un peu plus de 1 % des terres arables mondiales étaient certifiées biologiques (Lernoud *et al.*, 2017). Les terres arables biologiques représentent plus de 10% du total des terres arables dans plusieurs pays européens (FiBL, 2018).

La valeur du marché mondial de denrées alimentaires biologiques a plus que quadruplé au cours des 15 dernières années, s'élevant à près de 82 milliards de dollars EU en 2015 (FiBL, 2018). Le commerce pourrait jouer un rôle important en renforçant ce marché, ainsi que les autres marchés des produits agricoles durables et en élargissant les bénéfices économiques connexes. Pour cela, le commerce doit être soutenu par un système commercial ouvert, transparent, fondé sur des règles et inclusif qui permette aux producteurs de saisir les nombreuses possibilités commerciales qui découlent de l'agriculture durable. À cet égard, il est



82 milliards de dollars EU

La valeur du marché mondial de denrées alimentaires biologiques en 2015, soit quatre fois plus qu'il y a 15 ans.



important de veiller à ce que les prescriptions en matière de durabilité soient transparentes et basées sur des normes internationales pertinentes, sans créer d'obstacle inutile au commerce.

Promouvoir le commerce de produits agricoles durables pourrait contribuer aux efforts plus vastes visant à réduire la pauvreté des petits agriculteurs dans les pays en développement, qui représentent la majeure partie de la population rurale pauvre dans le monde. Ces efforts doivent prendre en compte les nombreuses contraintes qui limitent la capacité des petits exploitants pauvres à participer au commerce de produits agricoles durables, y compris en termes d'accès à un financement et de savoir-faire.

Un autre problème commun est le manque d'accès à une «infrastructure de qualité» qui soit opérationnelle, abordable et fiable et qui permette aux agriculteurs de prouver leur conformité avec les normes pertinentes en matière de durabilité. Les avancées réalisées dans ces domaines pourraient également aider les femmes à jouer un rôle plus important dans le développement économique des communautés rurales, étant donné qu'elles représentent environ 43% de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement (ONU-Femmes, 2014b).

De plus, les approches devraient prendre en compte la confluence inédite des pressions qui attendent l'agriculture dans les quelques prochaines décennies, y compris la croissance démographique, une intensification de la concurrence pour les terres, l'eau et l'énergie, et la menace de phénomènes climatiques extrêmes ainsi que d'autres menaces liées aux changements climatiques. Tous ces facteurs soulignent le besoin urgent de renforcer les incitations pour rendre l'agriculture plus productive et durable.

Un secteur agricole plus productif et durable pourrait entraîner des avantages considérables non seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'emploi et l'économie en général. Selon une étude menée par ONU Environnement, un passage à l'agriculture durable pourrait accroître les rendements de 180% et créer 47 millions d'emplois au cours des quarante prochaines années (ONU Environnement, 2011).

Cohérence politique

Pour utiliser le commerce à des fins de protection de l'environnement, il faut bien plus que de simples marchés ouverts. Les efforts menés sur le front commercial doivent être accompagnés d'une intensification des efforts visant à répondre aux défis environnementaux, surtout des problèmes transfrontières et mondiaux comme le changement climatique, qui sont hors de contrôle d'un seul pays. Sans ce genre de mesures, le commerce ne peut pas agir efficacement pour permettre une répartition des ressources efficace sur le plan économique et environnemental.

En outre, les politiques commerciales et environnementales doivent être cohérentes et conformes au principe fondamental du développement durable afin d'éviter de se contrecarrer mutuellement. Il n'y a pas de solution universelle ni de remède miracle pour harmoniser les politiques commerciales et environnementales. Cependant, tous les pays peuvent tirer avantage d'une gestion intégrée des politiques commerciales, environnementales et des autres politiques, conformément au principe de cohérence politique préconisé par les ODD.

Une préoccupation souvent exprimée par les gouvernements et d'autres acteurs est que les mesures environnementales strictes augmentent les coûts liés à la mise en conformité pour les entreprises et nuisent à leur compétitivité sur le marché. Certains craignent même un «nivellement par le bas» des réglementations, où les pays lutteraient contre la concurrence en abaissant leurs normes environnementales afin de réduire le coût lié à la protection de l'environnement et d'attirer l'investissement étranger direct.

Il n'y a pas beaucoup de données probantes qui montrent que les pays s'appliquent à affaiblir systématiquement les normes environnementales pour améliorer la compétitivité de leurs entreprises. Si certaines études ont effectivement conclu que des pays renoncent occasionnellement à des possibilités de renforcer des normes environnementales pour des raisons de compétitivité, d'autres études concluent à une harmonisation vers le haut – une «course à l'excellence». Dans ce scénario, le commerce international incite fortement les entreprises



orientées vers l'exportation à moderniser leur production pour avoir accès aux marchés qui ont les normes environnementales les plus strictes.

Un autre sujet connexe est «l'hypothèse du paradis des pollueurs», idée selon laquelle l'ouverture du commerce poussera les entreprises très polluantes à quitter les pays qui appliquent des politiques environnementales strictes pour se relocaliser dans des pays où ces politiques sont plus laxistes. Selon cette théorie, les pays seront fortement incités à mettre en place des normes environnementales faibles pour attirer l'investissement, étant donné que le coût de la mise en conformité avec les mesures environnementales est un facteur qui pèse énormément sur la décision d'une entreprise concernant le lieu où mener ses activités. Peu de données probantes soutiennent cette hypothèse.

Cela s'explique en partie par le fait que le coût direct du contrôle de la pollution est relativement faible par rapport aux autres coûts pour la plupart des entreprises, à savoir quelques points de pourcentage seulement du coût de production. De nombreux autres facteurs, en-dehors des mesures environnementales, affectent les décisions concernant l'investissement et les échanges des entreprises, dont les salaires, le cadre institutionnel et la possibilité de rejoindre des groupements d'entreprises et des chaînes de valeur existants (Copeland, 2012).

En fait, des mesures environnementales plus strictes peuvent avoir des retombées qui améliorent la compétitivité des entreprises (Altenburg et Assmann, 2017). L'hypothèse de Porter soutient que la pression réglementaire, comme toute autre pression concurrentielle, encourage les innovations qui rendent la production plus propre, en consommant moins d'énergie et de ressources (Porter et van de Linde, 1995). L'innovation aide quant à elle à compenser le coût lié à la mise en conformité avec les mesures environnementales. Les données empiriques soutiennent en partie cette hypothèse (Ambec *et al.*, 2013). La principale question est donc de savoir comment concevoir des mesures qui aident à stimuler l'innovation, à promouvoir un niveau de protection de l'environnement plus élevé, et à limiter au minimum le coût global de la mise en conformité.

Par ailleurs, certaines données empiriques récentes suggèrent un lien entre une politique environnementale rationnelle et une hausse des exportations de biens environnementaux, comme l'énergie renouvelable et les équipements de traitement des eaux usées (Sauvage, 2014). Dans le même esprit, certaines études montrent que les pays qui appliquent des mesures environnementales strictes ne connaissent pas de baisse générale des exportations. Même si les exportations de biens qui consomment beaucoup d'énergie et sont très polluants risquent de chuter face à des mesures environnementales plus strictes dans le pays d'exportation, les exportations d'entreprises plus propres, qui consomment moins d'énergie et sont moins polluantes pourraient quant à elles augmenter (Koźluk et Timiliotis, 2016).

Cela signifie qu'une politique environnementale stricte et mieux conçue peut aider les pays à soutenir la concurrence sur le marché vert mondial en pleine expansion – par exemple, en stimulant la demande nationale de solutions vertes innovantes. Toutefois, dans l'ensemble, les effets des mesures environnementales sur les exportations – à la fois positifs et négatifs – se sont jusqu'à présent avérés être mineurs par rapport à d'autres facteurs, comme la dotation en ressources naturelles, la taille du marché et le degré d'ouverture commerciale.

Tout cela suggère qu'il est possible d'encourager à la fois un environnement sain et des économies solides, prospères et ouvertes. Des efforts sont déployés à cette fin au niveau national, régional et mondial. Des efforts régionaux, par exemple, ont permis d'augmenter le nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) comprenant de nombreuses dispositions environnementales, souvent très élaborées (voir l'encadré 2.5).

Le prochain chapitre porte sur les efforts déployés au niveau mondial, et en particulier sur la façon dont l'OMC et ONU Environnement peuvent renforcer la coopération multilatérale pour trouver des solutions mutuellement avantageuses et coordonnées dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement durable.



Encadré 2.5

Intégrer des dispositions environnementales dans les accords commerciaux régionaux

Au cours des 30 dernières années, les accords commerciaux régionaux (ACR) ont rapidement proliféré. Habituellement, les ACR visent à réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. De plus en plus d'ACR plus récents contiennent des dispositions environnementales. Cette tendance reflète la reconnaissance croissante de la politique commerciale comme outil pour soutenir la protection de l'environnement et le développement durable.

Un examen détaillé des ACR en vigueur notifiés à l'OMC confirme que l'inclusion de dispositions environnementales dans ces derniers n'est pas un phénomène récent. En fait, presque tous les ACR comprennent au moins une disposition environnementale, habituellement sous la forme d'une clause d'exception générale à des obligations commerciales pour des raisons liées à l'environnement, ou un préambule qui souligne l'importance de la protection de l'environnement et du développement durable, ce qui reflète en grande partie l'approche suivie par l'OMC. Mais l'examen montre aussi une forte hausse du nombre et du niveau de détail des dispositions environnementales incluses dans les ACR plus récents.

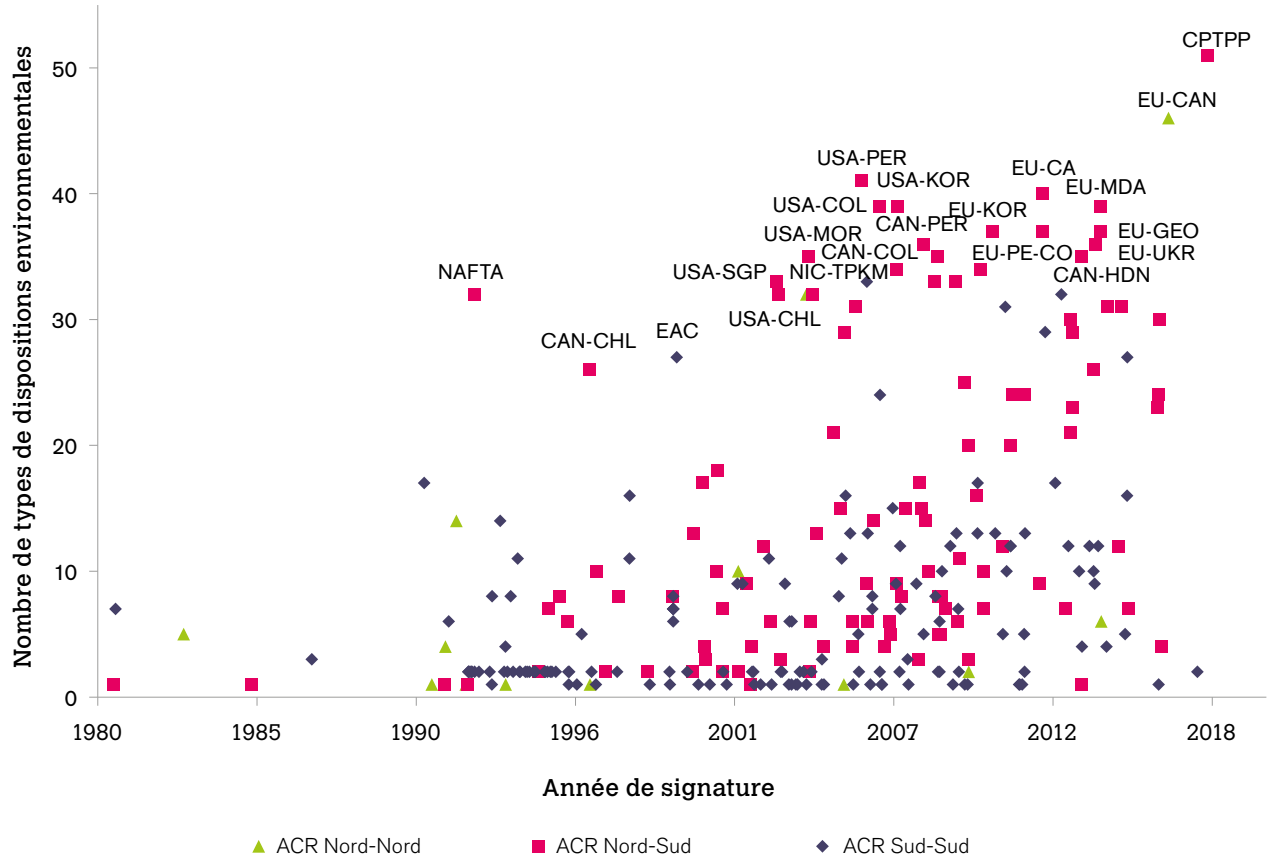
Bien que la plupart des dispositions environnementales varient en termes de formulation, de portée et d'applicabilité, elles ont souvent tendance à se concentrer sur des questions environnementales relativement similaires, comme le niveau et le respect des lois nationales sur l'environnement. Certaines de ces dispositions, qui figurent pour la plupart dans des ACR signés entre des pays développés et des pays en développement, ainsi que plusieurs ACR entre des pays en développement, prennent la forme d'engagements visant à « améliorer », « adopter », « harmoniser », « appliquer effectivement », « ne pas déroger » ou « ne pas assouplir » les lois environnementales.

Les autres sujets environnementaux mentionnés dans un nombre croissant d'ACR comprennent les accords environnementaux multilatéraux, les biens et les services environnementaux, la biodiversité et les savoirs traditionnels, la gestion durable des forêts et de la pêche, le commerce de produits issus de la sylviculture et de la pêche, les subventions nuisibles pour l'environnement, et la responsabilité sociale des entreprises. La participation du public dans les processus d'élaboration de politiques, la transparence et l'accès à la justice dans le cadre des questions environnementales figurent aussi fréquemment dans les récents ACR.

Les ACR prévoient souvent la coopération, l'assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir leurs objectifs environnementaux et mettre en œuvre certaines de leurs dispositions environnementales. Les dispositions visant à renforcer la capacité institutionnelle en vue d'améliorer le respect des lois environnementales et de maintenir un niveau de protection de l'environnement élevé deviennent plus courantes dans de nombreux ACR. Les dispositions relatives à la coopération dans le domaine environnemental sont souvent axées sur des secteurs spécifiques comme la gestion de l'eau, l'énergie propre, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et les ressources naturelles. De plus, certains ACR prévoient des moyens pour que le secteur privé et la société civile participent à la définition et à la mise en œuvre d'activités de coopération dans le domaine environnemental.

Les ACR sont souvent considérés comme un « laboratoire » permettant aux pays

Évolution des dispositions environnementales figurant dans les accords commerciaux régionaux



d'élaborer de nouvelles dispositions et de répondre à de nouvelles questions et difficultés. Les nouveaux types de dispositions environnementales qui figurent dans ce qu'on appelle des accords commerciaux « méga-régionaux », comme l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste signé entre l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam, montrent que la formulation et la forme des dispositions environnementales des ACR continuent d'évoluer et deviennent de plus en plus spécifiques et pragmatiques. Le fait d'intégrer l'environnement et le développement durable dans les ACR est un moyen d'améliorer la cohérence politique et de veiller à ce que les considérations environnementales soient prises en compte dans les politiques commerciales. Pour aider les négociateurs à concevoir, négocier et mettre en œuvre des dispositions environnementales dans les ACR, ONU Environnement, en collaboration avec l'Institut international du développement durable (IIDD), a mis au point un guide sur le développement durable à destination des négociateurs commerciaux. Le guide comprend plus de 200 exemples textuels de dispositions environnementales tirés de plus de 90 ACR.

Source : Monteiro (2016) et ONU Environnement et IIDD (2016).

Chapitre 3

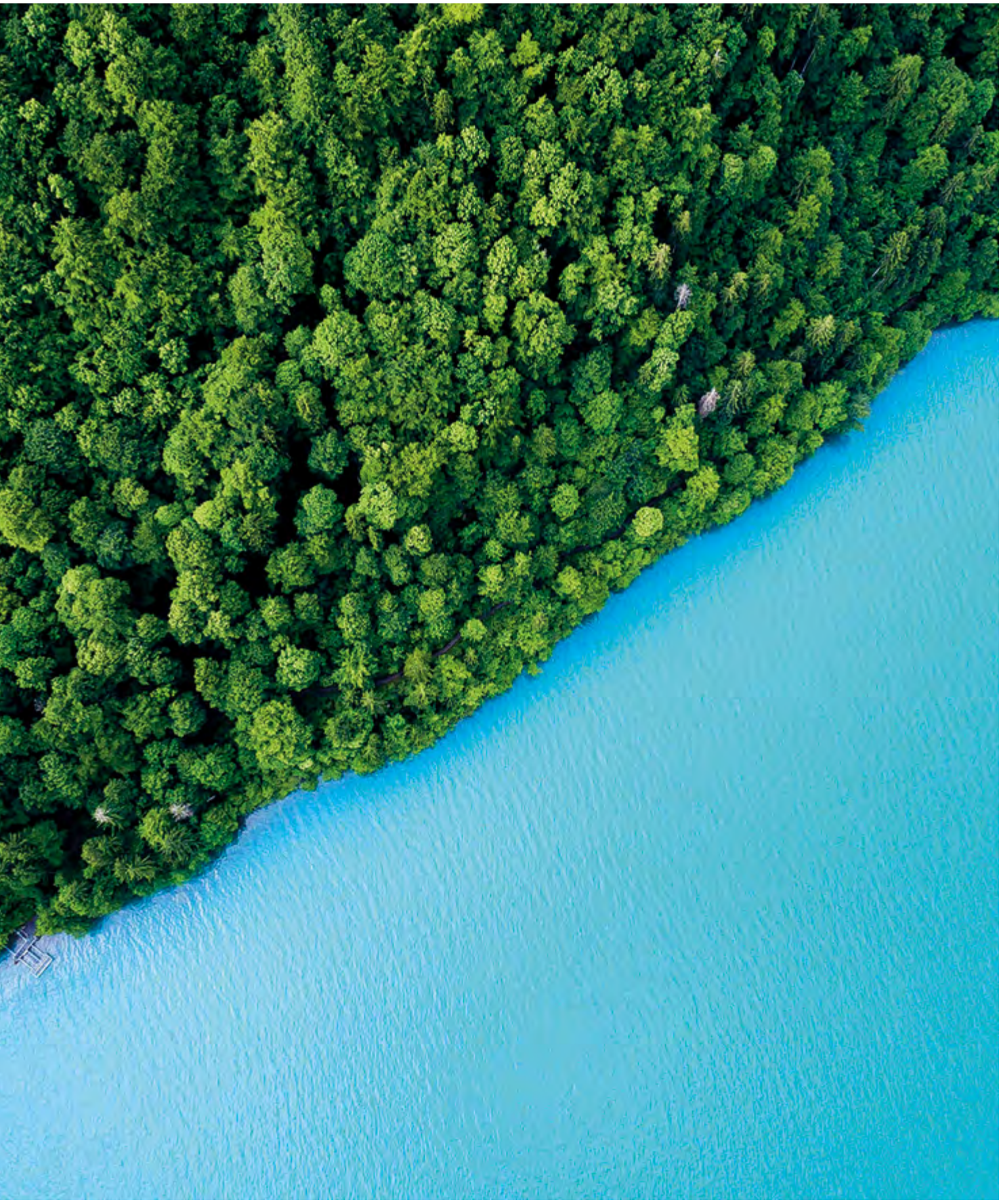
Maximiser les possibilités de coopération en matière de commerce et d'environnement



Lorsqu'un groupe de pays a entrepris de rebâtir le système commercial mondial au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ces derniers sont partis du principe que la coopération commerciale multilatérale constituerait un moyen efficace d'éviter des politiques commerciales s'opposant mutuellement et de contribuer à instaurer une paix durable. Un des principaux résultats a été l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT).

Au moment de la création du GATT, les questions environnementales ne figuraient généralement pas au premier rang des priorités des politiques publiques. Il n'est donc pas surprenant que la question de l'incidence du commerce sur l'environnement naturel n'occupe pas une place importante dans le cadre du GATT, même si l'accord prévoyait déjà quelques exceptions aux obligations commerciales pour des motifs environnementaux. Tout cela a changé dans les années 1960 et 1970, période à laquelle les pays ont commencé à prêter davantage attention aux effets de l'augmentation de l'activité économique sur l'environnement et à mettre en place des mesures de protection de l'environnement et des organismes nationaux et internationaux pour lutter contre ces effets.

À l'approche de la première grande conférence mondiale sur l'environnement – la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain tenue en 1972 à Stockholm (Suède) – le secrétariat du GATT a élaboré un rapport intitulé « Lutte contre la pollution industrielle et commerce international ». Celui-ci reconnaissait qu'il était nécessaire que les gouvernements prennent des mesures pour protéger et améliorer l'environnement. Le rapport reconnaissait également que le coût de la mise en conformité avec les nouvelles prescriptions environnementales pouvait avoir une incidence sur la compétitivité de certaines branches de production nationales et les inciter à vouloir se protéger contre la concurrence internationale. Les auteurs ont mis en garde les gouvernements contre le recours à des mesures commerciales pour dédommager les branches de production concernées pour les coûts supplémentaires liés à la mise en conformité avec ces prescriptions. Le recours à des mesures commerciales à cette fin, selon les auteurs, pouvait entraîner des tensions commerciales coûteuses et mutuellement préjudiciables.



Dans les décennies qui ont suivi, les « parties contractantes » du GATT sont parvenues à éviter les conflits commerciaux liés à l'environnement. De nouveaux pays se sont par ailleurs jointes à elles et plusieurs cycles de négociations commerciales ont été menés à bien.

En ce qui concerne l'environnement, plusieurs accords environnementaux multilatéraux ou AEM ont été adoptés. Les AEM sont des accords environnementaux internationaux conclus par plus de deux parties visant à remédier aux problèmes environnementaux, qui ont pour la plupart un caractère transfrontières et une portée mondiale, au moyen de la coopération internationale.

On peut citer par exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Ces accords ont été conclus en réponse à un sentiment croissant d'urgence face à l'aggravation des problèmes environnementaux dépassant le cadre des frontières nationales. Certains des AEM conclus pendant cette période prévoyaient des restrictions commerciales (telles que des interdictions, des contingents et des licences) en vue d'atteindre un objectif environnemental (voir l'encadré 3.1).

Si les premières interactions entre le régime du commerce mondial, d'une part, et le régime de l'environnement mondial, d'autre part, ont été marquées par une certaine indécision, tout cela a changé à la fin des années 1980. Le tournant s'est probablement produit à la suite de l'introduction du concept de développement durable par la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Dans un rapport publié en 1987 (communément appelé rapport Brundtland, du nom du Président de la Commission et ancien Premier Ministre norvégien, Gro Harlem Brundtland), la Commission a défini le développement durable comme étant un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

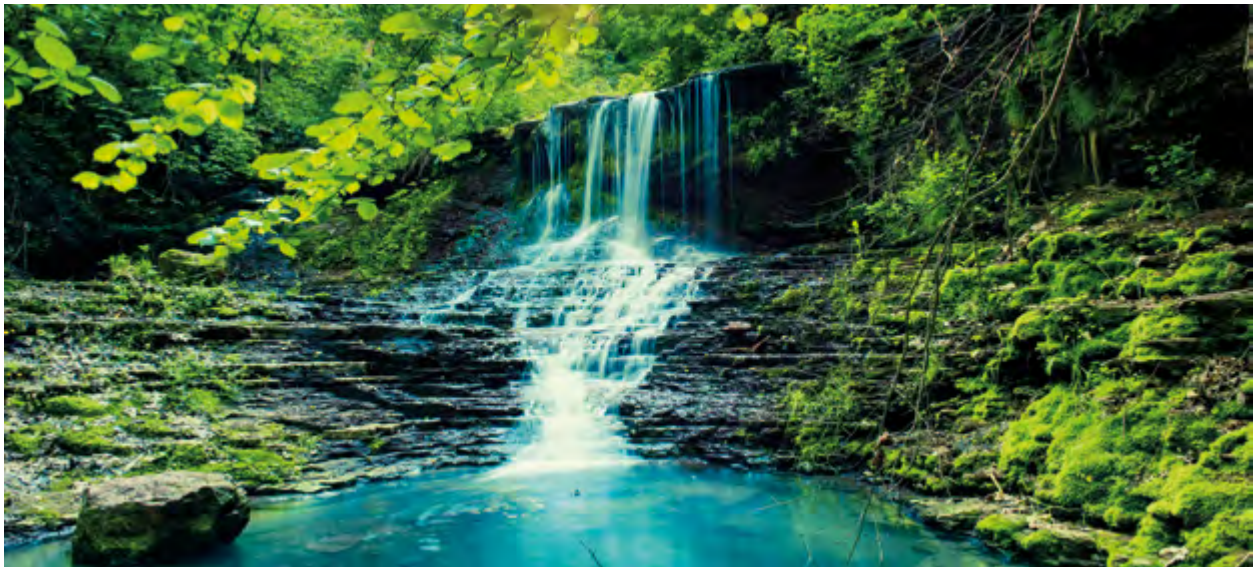
Le concept de développement durable a aidé à préciser la relation entre les régimes du commerce et de l'environnement mondiaux. Le rapport Brundtland réfutait l'idée selon laquelle le développement économique (et, partant, le commerce) allait à l'encontre de la protection de l'environnement. Il préconisait à l'inverse des approches envisageant la durabilité environnementale comme inextricablement liée au développement économique et social durable.

Dans ce contexte, des représentants de près de 180 pays, y compris plus de 110 chefs d'État et de gouvernement, se sont réunis à Rio de Janeiro (Brésil) à l'occasion du « Sommet de la Terre de Rio » (officiellement, Conférence des Nations Unies sur



46

Nombre de Membres de l'OMC ayant lancé une initiative visant à réduire les droits sur les biens environnementaux en cherchant à négocier un Accord sur les biens environnementaux.





l'environnement et le développement), en juin 1992. En prévision de cet événement, le Secrétariat du GATT a élaboré un nouveau rapport sur le commerce et l'environnement.

Faisant écho à certains des grands thèmes du rapport Brundtland, le rapport du GATT faisait valoir que le commerce pouvait appuyer les efforts de protection de l'environnement. Dans le même ordre d'idées, les auteurs démontraient que les règles commerciales multilatérales n'empêchaient pas les pays de mettre en place des politiques appropriées pour protéger l'environnement. Le Sommet de la Terre de Rio a souligné l'importance du commerce international et la nécessité d'éviter le protectionnisme commercial, tout en invitant les gouvernements à promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable.

La création en 1995 de l'OMC, qui succédait au GATT, a constitué une autre étape importante. Les fondateurs de l'OMC ont reconnu le principe du développement durable comme principe directeur de la nouvelle organisation et ont veillé à ce que l'Accord de Marrakech, qui est la charte fondatrice de l'OMC, identifie le commerce comme un instrument aidant les pays à réaliser des objectifs de politique publique importants, y compris l'utilisation durable des ressources mondiales et la protection de l'environnement.

L'inscription du principe du développement durable dans le préambule de l'Accord aurait un rôle fondamental dans l'interprétation des règles commerciales multilatérales à l'égard des politiques environnementales dans le cadre du système de règlement des différends renforcé de l'OMC (voir la page 60).

En 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé l'engagement politique en faveur du développement durable et a souligné la

Encadré 3.1

CITES – Exemple de réussite en matière de coopération mondiale dans la protection des espèces menacées d'extinction

Depuis des siècles, les hommes font le commerce des espèces sauvages. Dans le monde antique, l'utilisation de plantes exotiques sauvages comme épices, encens ou parfum a entraîné le développement d'un vaste réseau de routes commerciales reliant l'Occident et l'Orient, sur terre et sur mer. Mais ce commerce se faisait à une échelle sans commune mesure avec la consommation des produits de la biodiversité par 7,6 milliards de personnes dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

Au cours de la reprise économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, le commerce des espèces sauvages a considérablement augmenté. On s'inquiétait pour l'avenir en raison de certains cas de surexploitation, de la croissance démographique et de l'augmentation constante de l'activité commerciale. À la septième Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature, qui s'est tenue à Varsovie en 1960, de vives préoccupations ont été exprimées pour la première fois au sujet des effets de l'exploitation et du commerce des espèces sauvages sur la conservation (l'union internationale pour la protection de la nature a été rebaptisée plus tard Union internationale pour la conservation de la nature ou UICN).

S'appuyant sur des informations concernant la conservation de nombreuses espèces, l'UICN a recommandé lors de sa huitième Assemblée générale, qui s'est tenue à Nairobi en 1963, qu'une convention internationale réglementant le commerce des « espèces sauvages rares ou menacées d'extinction et de leurs peaux et trophées » soit rédigée et soumise à l'approbation des gouvernements.

Dix ans plus tard, les représentants des gouvernements de 80 pays ont participé à une conférence en vue d'adopter une convention sur l'exportation, le transit et l'importation de certaines espèces d'animaux et de plantes sauvages. Le texte final de la convention a été signé le 3 mars 1973 par 21 pays et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est entrée en vigueur le 1er juillet 1975. Elle comptait 183 parties en avril 2018.

Le commerce international de spécimens d'espèces choisies est soumis à certains contrôles au titre de la CITES, en fonction de la classification des espèces respectives figurant dans ses trois annexes, qui inclut les poissons et le bois. Les annexes prévoient différents niveaux de protection, en fonction principalement de la situation biologique des espèces et du risque qu'elles soient affectées par le commerce.

L'annexe I comprend les espèces menacées d'extinction et interdit le commerce de spécimens d'origine sauvage à des fins principalement commerciales. L'annexe II, qui représente 97% des espèces inscrites à la CITES, comprend les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais qui pourraient le devenir si le commerce n'est pas réglementé. Le commerce de ces espèces est autorisé à condition d'être durable, légal et traçable, conformément aux dispositions de la Convention. L'annexe III comprend les espèces incluses à la demande d'une Partie qui réglemente déjà le commerce de ces espèces et a besoin de la coopération d'autres pays pour empêcher leur exploitation non durable ou illégale.

Comme la CITES est antérieure aux concepts de développement durable et d'utilisation durable formulés lors des sommets mondiaux sur l'environnement et dans les accords internationaux ultérieurs, elle exige que le commerce ne nuise pas à la survie des espèces concernées et que les espèces soient conservées à un niveau conforme à leur rôle dans l'écosystème – éléments essentiels du développement durable. En outre, ces principes sont conformes à l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production durables et l'ODD 15 sur la vie terrestre, qui visent, entre autres, à protéger, rétablir et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes, à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à établir des modes de consommation et de production durables.

En exigeant que les spécimens commercialisés soient obtenus de façon licite et que les Parties prennent des mesures appropriées pour faire respecter ses dispositions, la Convention contribue aussi à la réalisation de ces objectifs, de même que les efforts déployés dans le cadre de la Convention pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages. Les mesures liées au commerce prévues dans la CITES constituent le système réglementaire fondamental de la Convention et comprennent des interdictions commerciales, des licences d'importation et d'exportation et l'analyse fondée sur des données scientifiques de l'incidence du commerce sur la conservation des espèces.

C'est l'un des premiers exemples de cadre multilatéral visant à remédier à un problème environnemental mondial par la coopération internationale. Elle reconnaît le fait que les ressources vivantes transcendent les frontières nationales et peuvent être affectées par les activités menées dans un autre État. La Convention est perçue comme une reconnaissance de la nécessité d'une approche globale de la réglementation du commerce international des espèces sauvages qui favorise la coopération et l'action concertée au niveau multilatéral, tout en préservant le droit des États d'adopter des mesures nationales plus strictes.

Sources : OMC et CITES (2015).



contribution du commerce. En outre, elle a défini une économie verte inclusive comme étant une économie entraînant une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, accompagnée d'une réduction considérable des risques environnementaux et des pénuries écologiques. Ainsi, l'économie verte et le commerce peuvent se renforcer mutuellement, à condition que les conditions nécessaires soient réunies (ONU Environnement, 2013 ; et IIDD et ONU Environnement, 2014).

Avec l'approbation en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les membres de l'ONU ont renforcé leur compréhension du rôle important du commerce dans l'émergence d'une économie mondiale plus prospère, durable sur le plan environnemental et résiliente. Les ODD mettent l'accent sur le rôle que joue le commerce dans la promotion du développement durable et reconnaissent la contribution que l'OMC peut apporter au Programme à l'horizon 2030 (OMC, 2018).

Cette compréhension tourne en partie autour de l'idée que le commerce et l'environnement sont étroitement imbriqués. La poursuite de l'activité économique et des échanges

Les ODD mettent l'accent sur le rôle que joue le commerce dans la promotion du développement durable.

commerciaux est tributaire d'un environnement naturel sain. Parallèlement, le commerce sert de moteur à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, et peut contribuer à l'obtention de meilleurs résultats en matière d'environnement. Il s'ensuit que les politiques commerciales et environnementales doivent être conçues et mises en œuvre de manière à se renforcer mutuellement.

Transformer ces liens entre le commerce et l'environnement en avantages concrets impose des exigences nouvelles et urgentes en matière de coopération effective entre les pays. Le reste du chapitre explique de quelle manière l'OMC et ONU Environnement aident les pays à renforcer leur coopération pour parvenir à des solutions avantageuses pour tous en matière de commerce et d'environnement.





Il examine d'abord l'action de l'OMC, qui consiste à offrir une instance de dialogue, à créer un cadre pour aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces, cohérentes et adaptées, et à établir des partenariats pour aider les pays en développement à participer davantage au commerce mondial. Il donne ensuite un aperçu des travaux menés par ONU Environnement pour appuyer les efforts mondiaux visant à utiliser le commerce comme moteur pour parvenir au développement durable.

Le rôle de l'OMC

Dans la perspective de la création de l'OMC, les ministres du commerce ont décidé que la question du commerce et de l'environnement méritait une attention particulière dans le cadre de la nouvelle institution. Ainsi, dans une décision adoptée en 1994, les ministres ont demandé à l'OMC d'établir un Comité du commerce et de l'environnement (CCE) chargé de deux tâches spécifiques.

La première tâche du CCE est d'«identifier les relations entre les mesures commerciales et les mesures environnementales de manière à promouvoir le développement durable». La seconde est de «faire des recommandations appropriées pour déterminer s'il y a lieu de modifier les dispositions du système commercial multilatéral, en en respectant le caractère ouvert, équitable et non discriminatoire».

Dans leur décision de créer le CCE, les ministres ont employé des termes faisant écho aux déclarations sur le commerce et l'environnement faites au Sommet de la Terre de Rio quelques années auparavant. Ce faisant, ils ont maintenu l'idée d'un «renforcement mutuel» entre la préservation et la sauvegarde d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable d'une part et les actions visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable d'autre part.

Les représentants des gouvernements se réunissent régulièrement dans le cadre du CCE pour examiner la façon dont les mesures commerciales et environnementales pourraient interagir plus efficacement pour promouvoir le développement durable. Dans le cadre de ces travaux, les participants échangent régulièrement des vues et des données d'expérience sur un large éventail de questions relevant du vaste programme de

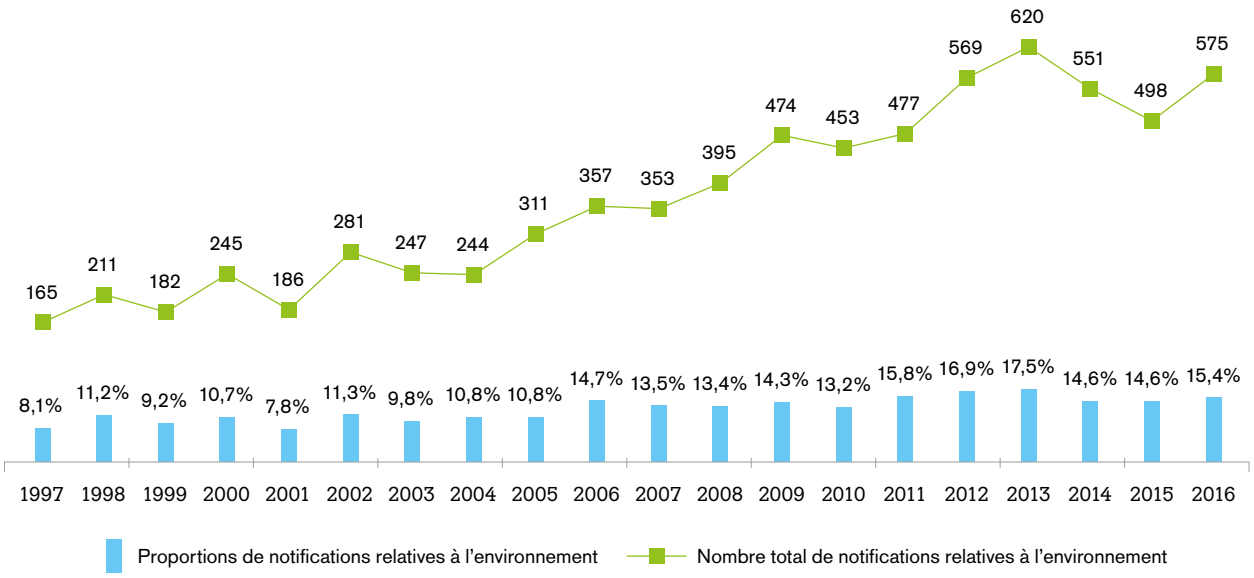
travail du CCE (voir l'encadré 3.2). Parmi les thèmes récemment abordés, on peut mentionner les taxes environnementales et les programmes d'étiquetage, les aspects du commerce liés à la durabilité dans des secteurs tels que la sylviculture, la pêche et l'énergie, les mesures visant à faciliter la diffusion des biens et services environnementaux, l'empreinte environnementale des produits et services, et les éléments relatifs au commerce des mesures de lutte contre le changement climatique.

Le CCE sert également de forum dans le cadre duquel ONU Environnement et les secrétariats de plusieurs accords environnementaux multilatéraux (AEM) informent régulièrement les Membres de l'OMC de leurs travaux. Cela permet aux délégués de l'OMC de se tenir au courant des initiatives mondiales les plus récentes sur l'environnement et de mieux comprendre les interactions entre le commerce et l'environnement.

Étant donné que l'environnement recoupe plusieurs domaines d'intervention, plusieurs autres comités au sein de l'OMC, tels que le Comité des obstacles techniques au commerce, examinent également les mesures commerciales adoptées à des fins environnementales. En vertu des règles de l'OMC, les Membres sont tenus de s'informer mutuellement des mesures liées au commerce, qui vont des règlements techniques et procédures de licences aux subventions et aux politiques commerciales agricoles. Cet échange de renseignements repose sur les notifications présentées par les Membres de l'OMC. Les notifications sont essentielles pour améliorer la transparence et la prévisibilité du commerce international. L'une de leurs principales fonctions est d'aider les Membres à prendre connaissance des nouvelles mesures ou des mesures en préparation de leurs partenaires commerciaux et de signaler des problèmes potentiels.

Le Secrétariat de l'OMC procède une fois par an à un examen des notifications pour identifier celles qui se rapportent à l'environnement et publie les résultats sur une base de données en ligne. Les données font apparaître une nette augmentation des notifications liées à l'environnement au cours des quinze dernières années (voir la figure 3.1). Leur part a presque doublé pour atteindre 15% du nombre total de notifications en 2016, contre 8% en 1997. Cela témoigne de l'imbrication de plus en plus prononcée du commerce et de l'environnement au fil des ans. Les renseignements échangés par le biais des notifications servent souvent de point de départ pour des discussions «thématiques»

Figure 3.1: Notifications relatives à l'environnement présentées à l'OMC



Source: OMC (2018).

Encadré 3.2

Activités du Comité du commerce et de l'environnement

Deux fois par an, des représentants des gouvernements se réunissent au sein du CCE pour examiner toutes sortes de questions relatives au commerce et à l'environnement. Pour ne prendre qu'un exemple, le CCE a tenu des discussions spécifiques sur les programmes relatifs à l'empreinte carbone, prévoyant l'apposition d'étiquettes sur les produits alimentaires et d'autres produits indiquant la quantité d'émissions de carbone résultant de la fabrication et du transport des produits. La principale justification de ces programmes est que la divulgation de l'empreinte carbone d'un produit peut aider les consommateurs à identifier les produits ayant les répercussions les moins négatives sur l'environnement, tout en encourageant les producteurs à réduire leurs émissions.

Plusieurs Membres de l'OMC, comme le Costa Rica, le Nigéria, le Taipei chinois et le Thaïlande, et plusieurs institutions internationales ont fourni des renseignements détaillés au CCE concernant leurs projets dans le domaine de l'empreinte carbone. Les discussions ont principalement porté sur les difficultés liées à la mise en œuvre des systèmes d'étiquetage, les efforts déployés au niveaux national et mondial afin d'harmoniser les normes divergentes et les techniques de mesure, ainsi que sur les préoccupations au sujet des effets potentiels des programmes relatifs à l'empreinte carbone sur l'accès aux marchés, en particulier pour les pays en développement.

Les discussions sur les programmes relatifs à l'empreinte carbone ont aidé les fonctionnaires chargés des questions commerciales à mieux comprendre ces programmes en constante évolution partout dans le monde et à évaluer collectivement les conséquences systémiques de ces mesures sur le système commercial mondial.

En tant qu'observateur, ONU Environnement collabore activement avec le CCE et ses membres sur la question des règles commerciales relatives à l'environnement et de la promotion de la complémentarité des politiques commerciales et environnementales.

Source : Secrétariat de l'OMC.



plus ciblées entre les Membres de l'OMC. Bon nombre de ces discussions, qui ont lieu au sein de divers comités de l'OMC, permettent aux représentants des gouvernements d'examiner un certain nombre de questions de durabilité liées au commerce international et au système commercial mondial fondé sur des règles. L'efficacité énergétique, les espèces exotiques envahissantes, la relation entre l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, et les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics sont quelques-uns des thèmes qui ont été examinés récemment (voir l'encadré 3.3).

En raison de leur caractère pratique et technique, ces discussions fournissent aux fonctionnaires gouvernementaux une abondance de renseignements et de données d'expérience susceptibles d'appuyer les efforts de leurs pays pour concevoir et mettre en œuvre des approches efficaces, cohérentes et adaptées pour réaliser des objectifs de durabilité. Ainsi, les travaux des comités de l'OMC servent non seulement à améliorer la qualité des politiques commerciales partout dans le monde, mais aussi à renforcer la cohérence indispensable entre les politiques commerciales, les politiques environnementales et les autres politiques essentielles au développement durable.

Un cadre pour des politiques publiques efficaces, cohérentes et adaptées

L'un des principaux objectifs des règles de l'OMC est d'apporter la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour que le commerce international joue pleinement son rôle dans la réalisation du développement durable. Parfois, cependant, les mesures adoptées par un Membre de l'OMC pour atteindre des objectifs environnementaux ou d'autres objectifs en matière de bien-être peuvent, de par leur nature même, restreindre les échanges et ainsi avoir des répercussions sur les droits des autres Membres dans le cadre de l'OMC. De quelle manière les règles concilient-elles, d'une part, la préservation du droit des pays à prendre des mesures pour protéger l'environnement et, d'autre part, la nécessité de veiller à ce que ces mesures ne soient pas appliquées de manière arbitraire et n'ouvrent pas la porte au protectionnisme ?



Encadré 3.3

Les marchés publics durables dans le cadre du Comité des marchés publics

Les achats des autorités publiques sont de plus en plus utilisés pour encourager la production et la consommation de biens et services écologiques, entre autres objectifs environnementaux. Comme les marchés publics représentent une grande part de l'activité économique – environ 12% du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE et jusqu'à 30% du PIB dans de nombreux pays moins développés – les entités publiques qui adoptent des politiques d'achats écologiques peuvent apporter une contribution importante à la consommation et à la production durables, à l'innovation et, plus généralement, au développement durable.

Les principales règles de l'OMC régissant les marchés publics sont énoncées dans l'Accord sur les marchés publics (AMP). Cet accord plurilatéral (qui ne s'applique qu'aux parties qui l'ont accepté et non à l'ensemble des Membres de l'OMC) vise à ouvrir les marchés publics à la concurrence internationale sur une base réciproque, transparente et non discriminatoire.

L'AMP révisé, en vigueur depuis 2014, fait explicitement référence à la protection de l'environnement comme un des objectifs de l'Accord. Au terme de la renégociation de l'AMP, le Comité des marchés publics a adopté plusieurs programmes de travail, dont un sur les marchés durables. L'objectif général de ce programme de travail est d'identifier les meilleures pratiques conformes au principe de l'optimisation des ressources et aux obligations commerciales internationales des parties à l'AMP.

Dans le cadre de ce programme, la plupart des Parties à l'AMP ont communiqué des



renseignements sur leurs politiques, leurs objectifs et leur législation concernant les marchés publics durables. Le Secrétariat de l'OMC a compilé toutes les communications reçues dans un document qui a été distribué en octobre 2016. En outre, le Comité a organisé un symposium sur les marchés publics durables en février 2017. Ce symposium a permis de recueillir les contributions d'un large éventail d'experts sur les questions de durabilité. Les principales conclusions du symposium étaient que l'AMP révisé offrait une grande latitude pour tenir compte des questions de durabilité dans la passation des marchés visés par l'Accord, en particulier en ce qui concerne les objectifs de politique environnementale ou écologiques.

Sources : OMC (2011) et document de l'OMC GPA/W/341 du 30 mai 2017.

C'est là que l'article XX du GATT prend toute son importance. Cette disposition énonce les cas précis dans lesquels les mesures commerciales peuvent être exemptées des règles du GATT qui s'appliqueraient par ailleurs. Il définit plusieurs prescriptions visant à garantir que les mesures ne soient pas appliquées de manière arbitraire et ne constituent pas un protectionnisme déguisé. En outre, d'autres règles, y compris au titre de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (qui porte sur les spécifications réglementaires), de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (qui concerne la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux) et de l'Accord général sur le commerce des services, reconnaissent expressément le droit des Membres de l'OMC de mettre en place des mesures réglementaires pour protéger l'environnement, à condition que la distinction réglementaire soit légitime et ne soit pas plus restrictive qu'il n'est nécessaire.

De nombreux autres types de mesures de politique environnementale peuvent avoir un rapport avec les règles de l'OMC, y compris les programmes de soutien en faveur des technologies propres, les pratiques de passation de marchés publics durables ou les mesures relatives aux droits de propriété intellectuelle. D'une manière générale, les règles de l'OMC offrent aux Membres une marge de manœuvre suffisante pour adopter un large éventail de mesures environnementales. Dans le même temps, elles visent à prévenir l'instauration d'un protectionnisme par le détournement de politiques légitimes. Comme le montrent les décisions rendues à l'OMC, les accords de cette dernière exigent que tout traitement préjudiciable appliqué pour des motifs environnementaux soit cohérent, impartial et justifiable – en substance, que les Membres de l'OMC n'aient pas recours à un protectionnisme vert (voir l'encadré 3.4).

Les Membres de l'OMC ont également réaffirmé au niveau politique le fait que les





2020

Lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017, les ministres sont convenus de continuer à participer de manière constructive aux négociations sur les subventions à la pêche et de se fixer comme objectif de mener celles-ci à terme avant la prochaine Conférence ministérielle, qui devrait se tenir en 2020.

règles de l'OMC ne passaient pas avant la protection de l'environnement. À la conférence ministérielle de Doha, en 2001, les Membres de l'OMC ont reconnu qu'en vertu des règles de cette dernière, aucun Membre ne devrait être empêché de prendre des mesures pour assurer la protection de l'environnement, aux niveaux qu'il considère appropriés, sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international.

Le cadre institutionnel de l'OMC offre également une enceinte pour d'autres négociations commerciales. Cette caractéristique essentielle de l'OMC permet au système commercial mondial de s'adapter à un monde en mutation et de jouer pleinement son rôle pour aider les Membres de l'OMC à parvenir au développement durable. Dans cet esprit, les Membres de l'OMC ont lancé les toutes premières négociations multilatérales sur le commerce et l'environnement lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001. Les Membres sont convenus de trois sujets de négociation. Le premier sujet de négociation portait sur la relation entre l'OMC et les AEM. Le deuxième concernait l'élimination des obstacles au commerce des biens et services environnementaux. Dans le cadre du troisième sujet, les Membres de l'OMC souhaitaient clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC sur les subventions à la pêche, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement. Malgré des efforts considérables, les Membres de l'OMC n'ont pas encore été en mesure de mener à bien les négociations sur le commerce et l'environnement dans ces trois domaines.

Toutefois, lors de la onzième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2017, les ministres sont convenus de continuer à participer de manière constructive aux négociations sur les subventions à la pêche et de de se fixer comme objectif de mener celles-ci à terme avant la prochaine Conférence ministérielle, qui devrait se tenir en 2020 (voir l'encadré 3.5).



Encadré 3.4

Les règles de l'OMC laissent-elles une marge de manœuvre suffisante pour les politiques environnementales ?

Au cours des négociations qui ont abouti à la création de l'OMC, des préoccupations concernant l'incidence qu'aurait un système de règlement des différends renforcé sur les politiques environnementales d'un pays ont souvent été exprimées. Toutefois, dans diverses décisions marquantes, le système de règlement des différends de l'OMC a souligné à plusieurs reprises que les règles de l'Organisation ne portaient pas atteinte au droit des Membres d'adopter des politiques environnementales ambitieuses, mais exigeaient que ces politiques n'établissent pas de discrimination arbitraire ou injustifiable à l'encontre des producteurs étrangers.

Le différend États-Unis – Crevettes/Tortues illustre bien ce point. Ce différend, porté devant l'OMC en 1996, concernait l'interdiction imposée par les États-Unis d'importer des crevettes en provenance de pays producteurs de crevettes dans lesquels il n'existait pas de dispositions sur la protection des tortues de mer comparables à la réglementation en vigueur aux États-Unis.



Cette mesure des États-Unis visait à empêcher que des tortues marines menacées d'extinction soient capturées et tuées accidentellement au cours des opérations de pêche à la crevette. Dans la pratique, pour pouvoir exporter des crevettes vers les États-Unis, les pays producteurs de crevettes ayant une des cinq espèces de tortues marines concernées dans la zone relevant de leur juridiction devaient exiger de la communauté des pêcheurs qu'elle utilise en permanence des « dispositifs d'exclusion des tortues » (solution technologique permettant aux tortues de s'échapper des filets de pêche), comme l'imposaient déjà les États-Unis.

L'Organe d'appel a considéré que la mesure des États-Unis était incompatible avec leurs obligations dans le cadre de l'OMC, en partie en raison de la nature rigide de cette mesure, qui exigeait que tous les pays exportateurs adoptent essentiellement la même politique que celle s'appliquant aux crevettiers des États-Unis. Cette prescription conduisait à une discrimination arbitraire et injustifiable, contraire aux règles de l'OMC.

Conscient du risque que sa décision soit mal interprétée, et s'appuyant sur la reconnaissance par les États Membres de l'OMC dans l'Accord de Marrakech de l'importance du développement durable et de la protection de l'environnement,



l'Organe d'appel a précisé son raisonnement. Selon ses propres termes : « Nous n'avons pas décidé que la protection et la préservation de l'environnement n'ont pas d'importance pour les Membres de l'OMC. Il est évident qu'elles en ont. Nous n'avons pas décidé que les nations souveraines qui sont Membres de l'OMC ne peuvent pas adopter de mesures efficaces pour protéger les espèces menacées telles que les tortues marines.

Il est évident qu'elles le peuvent et qu'elles le doivent. Et nous n'avons pas décidé que les États souverains ne devraient pas agir de concert aux plans bilatéral, plurilatéral ou multilatéral, soit dans le cadre de l'OMC, soit dans celui d'autres organismes internationaux, pour protéger les espèces menacées ou protéger d'une autre façon l'environnement. Il est évident qu'ils le doivent et qu'ils le font. »

En 1999, les États-Unis ont modifié leur mesure pour permettre aux pays d'appliquer leurs propres solutions politiques lorsque celles-ci étaient aussi efficaces pour protéger les tortues que les mesures mises en œuvre aux États-Unis, en tenant compte des différences entre les conditions dans lesquelles s'effectue la pêche à la crevette aux États-Unis et celles dans lesquelles celle-ci s'effectue dans d'autres pays. Dans une nouvelle série de décisions, l'Organe d'appel a estimé que la mesure modifiée des États-Unis n'imposait plus de discrimination injustifiable et arbitraire et qu'elle était compatible avec les règles de l'OMC.

Cette approche a été réaffirmée dans les autres différends majeurs relatifs à l'environnement dans le cadre de l'OMC. Cela a permis de dissiper au moins quelques-unes des préoccupations initiales et a conduit à reconnaître que les règles commerciales multilatérales pouvaient autoriser et autorisaient effectivement les politiques cohérentes adoptées à des fins environnementales légitimes.

Source : Secrétariat de l'OMC.



Encadré 3.5

Négociations sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'OMC

L'élaboration de disciplines concernant les subventions à la pêche a été identifiée aux débuts de l'OMC comme susceptible de produire un résultat triplement gagnant pour le commerce, l'environnement et le développement. L'élimination des subventions favorisant la surcapacité de pêche et la surpêche pourrait contribuer de manière significative à garantir des stocks de poissons durables pour tous, la production de produits de la pêche commercialisables et le soutien à l'emploi et à l'alimentation des populations de pêcheurs pauvres.

Sur la base de ces considérations, depuis 2011, les négociations sur les subventions à la pêche constituent un élément majeur des travaux de l'OMC en faveur du développement durable. Les Membres de l'OMC négocient en vue de renforcer les règles de l'OMC sur les subventions à la pêche, y compris en interdisant certaines subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, tout en tenant compte de l'importance particulière de ce secteur pour les priorités des Membres en matière de développement, la réduction de la pauvreté et les préoccupations en matière de garantie des moyens d'existence et de sécurité alimentaire.

Lors de la onzième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2017, les ministres des Membres de l'OMC ont réaffirmé le caractère central du développement durable dans le cadre de ces négociations dans une décision incorporant les principaux éléments de l'ODD 14.6, y compris l'échéance de 2020. En particulier, la décision donne pour instruction aux Membres de l'OMC de participer de manière constructive aux négociations sur



les subventions à la pêche, en vue d'adopter, pour la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, des disciplines globales et efficaces : i) interdisant les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ; et ii) éliminant les subventions favorisant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

La décision reconnaît également qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres devrait faire partie intégrante de ces négociations. Le Groupe de négociation de l'OMC sur les règles est actuellement engagé dans un programme de travail actif visant à faire avancer les objectifs fixés dans la décision de Buenos Aires.

Source : Secrétariat de l'OMC.



Un groupe de 46 Membres de l'OMC a également engagé des négociations visant à libéraliser le commerce des biens environnementaux. Dénommée Accord sur les biens environnementaux ou ABE, cette initiative vise à s'appuyer sur une décision de 2012 des économies de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) tendant à réduire les droits de douane de 5% ou moins sur 54 biens environnementaux. La valeur du commerce visée par l'accord de l'APEC au sein de la région est estimée à environ 300 milliards de dollars EU.

Les parties à l'ABE représentent la majorité du commerce mondial des biens environnementaux. Ces biens incluent par exemple les ampoules à LED à haut rendement énergétique, les panneaux photovoltaïques, les cuisinières solaires, les filtres à eau et à air, les machines de recyclage des déchets solides, les barrages flottants destinés à contenir les déversements d'hydrocarbures, les appareils destinés à empêcher que les tortues et les mammifères aquatiques comme les dauphins soient pris dans les filets de pêche, ainsi qu'une vaste gamme d'outils permettant de surveiller la qualité de l'environnement.

Les parties à l'ABE ont consulté de nombreux experts et parties prenantes, et ils ont effectué leurs propres évaluations afin de s'assurer que les produits visés par l'Accord sont bénéfiques pour l'environnement. Reprendre et mener à bien ces négociations, qui ne sont plus en phase active depuis décembre 2016, pourrait donner une impulsion supplémentaire au commerce des biens environnementaux. Les avantages découlant de l'ABE profiteraient à tous les Membres de l'OMC, ce qui signifie que tous bénéficieraient d'une amélioration des conditions sur les marchés des parties à l'Accord.

Aider les pays en développement à tirer parti du système commercial mondial

L'OMC travaille en partenariat avec un grand nombre d'autres organisations internationales et de partenaires de développement. L'objectif principal est de renforcer les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) à participer davantage au commerce international. L'initiative Aide pour le commerce, le Cadre intégré renforcé et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sont quelques exemples de partenariats dirigés par l'OMC qui aident les pays en développement et les PMA à utiliser le commerce plus efficacement pour parvenir au développement durable.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Le commerce des produits alimentaires et agricoles permet d'accroître les revenus des agriculteurs, des transformateurs et des



commerçants des pays en développement et de stimuler le développement économique. Cependant, les capacités insuffisantes des pays en développement pour respecter les prescriptions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé animale et à la préservation des végétaux les empêchent souvent de concrétiser les avantages potentiels. Les défis sont de plus en plus importants en raison du rôle du changement climatique dans l'aggravation du problème des organismes nuisibles et des maladies qui menacent la santé animale et la préservation des végétaux.

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), hébergé et géré par l'OMC, rassemble les partenaires (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la santé animale et l'OMC) et les donateurs, les gouvernements, les entreprises et les organisations régionales et internationales pour aider les pays en développement à respecter les normes internationales en matière de sécurité alimentaire, de santé animale et de préservation des végétaux, et à accéder aux marchés mondiaux. Le STDF soutient ainsi les efforts des pays en développement pour encourager la croissance économique durable, lutter contre la pauvreté, promouvoir la sécurité alimentaire et soutenir la protection de l'environnement dans les pays en développement, ce qui contribue à la réalisation des ODD.

Le STDF partage des bonnes pratiques et des produits du savoir sur le renforcement des capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS), ce qui contribue à répondre aux problèmes liés aux espèces exotiques envahissantes et à atténuer les risques liés au changement climatique. En établissant des liens entre les organisations intervenant dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'environnement, le STDF contribue également à promouvoir une approche plus coordonnée et collaborative en matière de renforcement des capacités offrant des avantages plus grands pour l'environnement.

Le STDF finance également des projets de lutte contre l'entrée et la dissémination des organismes nuisibles des végétaux et des maladies animales en renforçant les connaissances et les compétences en vue d'améliorer les contrôles SPS à la frontière, de mettre en lien les organismes chargés des questions SPS et de l'environnement et de réduire l'usage et l'abus de pesticides, de produits chimiques et de médicaments vétérinaires. Cela a entraîné une utilisation accrue de pesticides respectueux de l'environnement, des systèmes de lutte antiparasitaire plus intégrés et de meilleures pratiques agricoles réduisant la charge sur les terres (voir l'encadré 3.6).

Aide pour le commerce

Les Membres de l'OMC ont lancé l'initiative Aide pour le commerce lors de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hong Kong, Chine, en 2005. Cette initiative vise à doter les pays en développement des compétences, de la capacité d'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour tirer parti des Accords de l'OMC et accroître leur commerce.

Encadré 3.6

Gros plan sur les projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Les négociants du monde entier utilisent abondamment des palettes en bois et des matériaux d'emballage en bois. Ces matériaux peuvent faciliter involontairement les déplacements transfrontières des organismes nuisibles des végétaux, en particulier les insectes xylophages, et l'établissement ultérieur de populations en dehors de leur aires naturelles. Un projet du STDF au Botswana, au Cameroun, au Kenya et au Mozambique a évalué les principales conséquences économiques, écologiques et logistiques de l'adoption et de la mise en œuvre de la NIMP 15 (norme internationale pour les matériaux d'emballage en bois).

Le projet a identifié des bonnes pratiques à l'intention des gouvernements sur la façon de réduire le risque de présence d'organismes nuisibles dans les emballages en bois et des options de recyclage ou de réparation des matériaux d'emballage en bois pour protéger les ressources forestières.

D'autres projets soutenus par le STDF portant sur les chaînes de valeur agricoles ont contribué à la protection de l'environnement rural en soutenant l'utilisation d'intrants non toxiques par les petits exploitants agricoles. En conséquence, la productivité dans la filière du chou au Sénégal a doublé tandis que les résidus de pesticides ont diminué et les producteurs ont gagné des parts de marché dans la région. Au Bangladesh, le crevetticulteurs ont vu leurs rendements et leurs revenus augmenter dans une proportion allant jusqu'à 70% suite à l'introduction de processus respectueux de l'environnement et protégeant en même temps le littoral et les moyens de subsistance. En Asie du Sud-Est, un projet a aidé les acteurs de la chaîne de valeur du cacao à répondre aux préoccupations des consommateurs au sujet des résidus de pesticides et d'autres questions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, contribuant ainsi à élargir les possibilités d'exportation.

Source : Secrétariat du STDF.





L'OMC mène les travaux relatifs à l'Aide pour le commerce en collaboration avec les pays en développement, les organisations régionales, les banques multilatérales de développement, les pays donateurs et un large éventail d'institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'ODD 8a préconise d'« accroître l'appui apporté dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés ».

L'OMC organise périodiquement un « Examen global de l'Aide pour le commerce » dans le cadre duquel les partenaires examinent l'efficacité de l'initiative, ainsi que les questions relatives au commerce et au développement. Le dernier examen s'est tenu en Genève en juillet 2017. L'examen s'appuyait sur un exercice de suivi et d'évaluation reposant sur les renseignements fournis par les questionnaires et les études de cas présentés par les donateurs, les communautés économiques régionales, les partenaires Sud-Sud, les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales. Le suivi des réponses a montré que les pays en développement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux reconnaissent tous la contribution importante que l'Aide pour le commerce peut apporter à la réalisation des ODD.

Selon les données de l'OCDE, les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce se sont élevés au total à 340 milliards de dollars EU entre 2006 et 2016. Sur ce montant, environ un tiers (112 milliards de dollars EU) a été alloué à des projets ayant un objectif environnemental, c'est-à-dire les projets de développement qui visent les objectifs d'une des « Conventions de Rio » (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification). Le Japon, l'Allemagne, l'Union européenne, les États-Unis et la France ont été les principaux fournisseurs de ce type de soutien au titre de l'Aide pour le commerce. Parmi les organisations multilatérales, l'Association internationale de développement (organe de la Banque mondiale), la Banque asiatique de développement et le Fonds d'investissement pour le climat sont des donateurs actifs.

Pendant la période 2006-2016, près de 60% des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce à des fins environnementales ont été consacrés à des projets liés au développement de l'infrastructure, principalement l'infrastructure énergétique (voir la figure 3.2).

A4T Examen global 2017 AIDE POUR LE COMMERCE

112 milliards de dollars EU

Montant des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce alloués à des projets ayant un objectif environnemental entre 2006 et 2016.

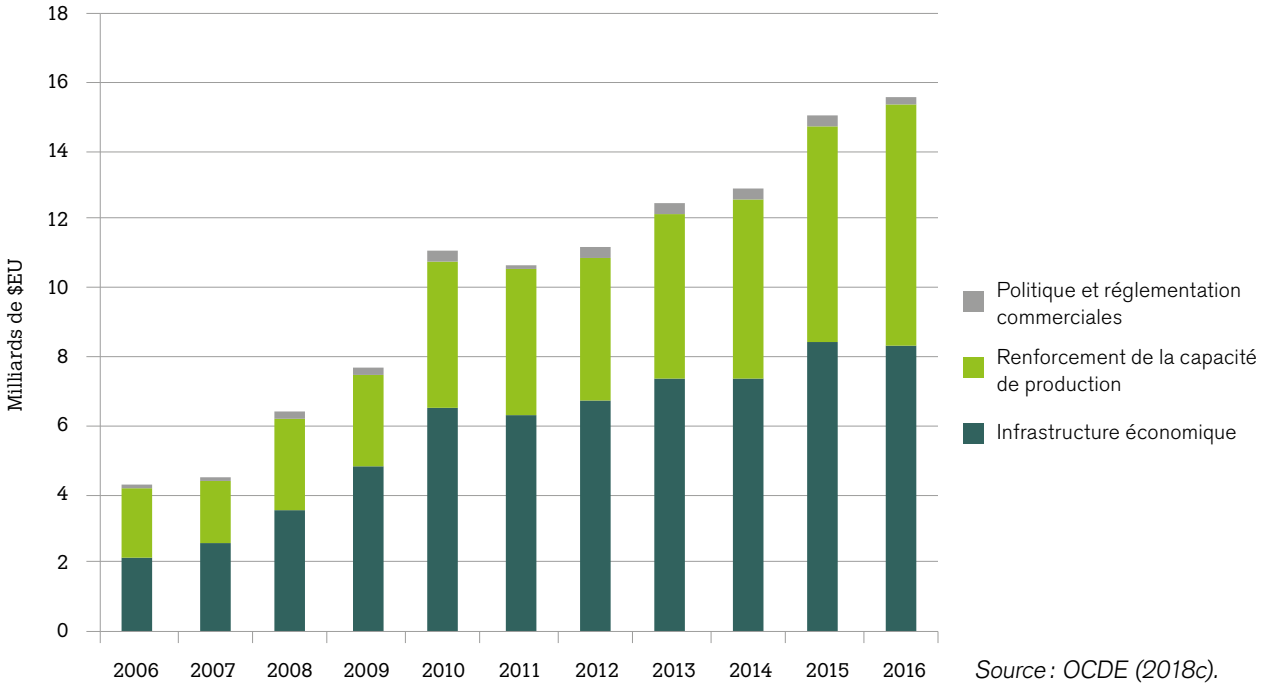
Cadre intégré renforcé

Le Cadre intégré renforcé (CIR) réunit partenaires et ressources en vue d'aider les PMA à se servir du commerce pour réduire la pauvreté et assurer une croissance inclusive et un développement durable. Il est financé par un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui dispense une aide financière et technique pour renforcer les capacités commerciales des PMA à participer au commerce mondial. Le CIR dispose de son propre secrétariat exécutif, qui est installé dans les locaux de l'OMC et est chargé de gérer la coordination globale et la mise en œuvre des objectifs et du programme d'activités du CIR.

L'ODD 8a sur l'Aide pour le commerce mentionne explicitement le CIR. Seul programme mondial d'Aide pour le commerce visant à répondre aux besoins des pays les plus pauvres, le CIR est bien placé pour aider ces pays à mettre au point des stratégies commerciales durables. Les Études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) sont un outil important dans le cadre du CIR. Une EDIC est une évaluation globale des possibilités et difficultés des PMA dans le domaine commercial. Elle fournit un fondement analytique pour aider les gouvernements et les donateurs à identifier les besoins et actions prioritaires. Le CIR a financé plus d'une quarantaine d'études de ce type. En vertu des lignes directrices relatives à l'EDIC révisées en 2016, l'environnement est considéré comme une question transversale devant être analysée systématiquement dans toutes les études.

Le CIR finance également des projets qui visent à renforcer les capacités productives et à promouvoir le commerce inclusif dans les PMA. Ces projets ont souvent des composantes environnementales (voir l'encadré 3.7). Le CIR travaille avec le Centre du commerce international – organisme relevant de l'OMC et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – et d'autres partenaires pour intégrer les aspects environnementaux dans les projets liés au commerce de manière plus systématique. En outre, le CIR vise à relier les PMA à des mécanismes de financement relatifs au changement climatique, compte tenu des liens croissants entre les programmes d'adaptation au changement climatique et le commerce.

Figure 3.2 : Décaissements au titre de l'Aide pour le commerce à des fins environnementales



Source : OCDE (2018c).

Encadré 3.7

Projets financés par le CIR visant à favoriser la durabilité environnementale et à promouvoir la résilience face au changement climatique

Dans le cadre des activités de lutte contre la désertification par la création d'une « Grande muraille verte de l'Afrique », le CIR soutient les efforts du Mali pour planter des acacias sur plus de 10 000 hectares de terres. Environ 60% de la superficie totale du Mali se composent de zones désertiques et de zones semi-désertiques. Outre des avantages pour l'environnement, ce projet devrait avoir des retombées économiques et sociales importantes, étant donné que plus de 350 000 personnes au Mali (dont 80% de femmes) dépendent de la production de gomme arabique à partir de l'acacia utilisée dans les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques et les produits cosmétiques.

Le projet vise à réduire la pauvreté en augmentant les revenus des producteurs, récoltants et exportateurs de gomme arabique dans certaines des provinces les plus vulnérables du Mali. Ce projet de 7 millions de dollars EU est financé conjointement par le CIR et le gouvernement malien.

Parmi les autres projets du CIR à forte composante environnementale, on peut citer un projet innovant contribuant à promouvoir la production durable de miel par les petits apiculteurs en Zambie tout en favorisant la conservation des réserves forestières riches sur le plan de la biodiversité. Un autre projet a appuyé les efforts du Vanuatu pour se remettre des conséquences dévastatrices du cyclone Pam en 2015. Il vise à reconstruire les infrastructures touristiques du Vanuatu et à protéger son littoral contre l'érosion. Le soutien du CIR a également permis à des petits exploitants agricoles d'obtenir des technologies les aidant à mieux faire face à des conditions climatiques plus extrêmes et instables, y compris un système d'irrigation alimenté à l'énergie solaire en Gambie et la production sous serre au Lesotho.

Source : Secrétariat du CIR.



Le rôle d'ONU Environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) a été créé en 1972 à Stockholm, dans le but de constituer la principale autorité mondiale en matière d'environnement définissant le programme environnemental mondial. À ce titre, ONU-Environnement a pour mandat mondial de promouvoir la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et d'être la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial. La mission de ONU Environnement est de montrer la voie et d'encourager les partenariats en matière de protection de l'environnement et d'être une source d'inspiration et d'information pour les États et les populations et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir. ONU Environnement estime que les politiques commerciale et économique jouent un rôle crucial pour remplir cette mission. À cette fin, ses travaux sur le commerce et l'économie visent à aider les pays à créer un environnement durable et à favoriser la résilience économique, sociale et environnementale par la décarbonisation, la détoxication et la dissociation des processus économiques de leurs incidences sur l'environnement.

ONU Environnement a été créée suite à la reconnaissance à l'échelle mondiale du fait que la qualité environnementale constituait un enjeu majeur qui avait une incidence sur le bien-être et sous-tendait le développement économique. De même, la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 (dénommée Déclaration de Stockholm) a reconnu que le développement constituait à la fois une solution et un défi pour la protection de l'environnement. De nos jours, il est généralement admis que les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable sont étroitement liées et indissociables, comme en témoigne le Programme à l'horizon 2030.

Cela suppose de considérer la protection de l'environnement comme faisant partie intégrante des processus de développement. Or, des décennies de création de richesses n'ont pas permis de lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources et la marginalisation sociale. Compte tenu de la



croissance démographique mondiale, de l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de l'ampleur de la dégradation de l'environnement, ainsi que des défis sociaux, comme les inégalités, la pauvreté et le chômage généralisés, il n'a jamais été plus urgent de repenser le statu quo.

Bien que le modèle économique traditionnel reposant sur les combustibles fossiles soit encore la norme, le monde est aujourd'hui beaucoup mieux placé pour en comprendre et en mesurer les coûts cachés. On dispose désormais d'outils scientifiques, technologiques et politiques permettant la transition vers des solutions plus durables et équitables – vers un système économique et commercial sobre en carbone, efficace et propre sur le plan de la production et inclusif en matière de consommation et de résultats. Une telle économie inclusive et résiliente fournit un outil de développement durable en améliorant le bien-être et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques.

ONU Environnement a montré que la transition vers une économie plus durable était un objectif réaliste et économiquement viable pour tous les pays. Selon les projections économiques, la demande de financement pour cette transition est d'environ 2% du PIB seulement et elle se traduirait par une amélioration des résultats économiques à long terme (voir aussi le chapitre 1).

Une économie verte inclusive répond à trois séries de défis auxquels l'humanité est confrontée : la pauvreté généralisée, une inégalité croissante de la répartition de la prospérité mondiale et le dépassement des limites planétaires (voir le chapitre 1). La nécessité de répondre à ces défis devrait conduire à des solutions innovantes.

Conformément aux priorités nationales, une économie verte repose sur des investissements publics et privés ciblés dans un capital physique naturel et propre renouvelable, comme des bâtiments et des machines économes en énergie dans le secteur manufacturier. Les politiques, sous tendues par des institutions publiques solides, jouent un rôle essentiel dans ce processus : elles orientent et accélèrent le changement systémique en mobilisant un financement en faveur d'une nouvelle génération d'actifs et en modifiant les modèles de consommation, d'investissement, de dépenses publiques et de commerce. Toutefois, un tel changement doit s'appuyer sur un cadre intégré prévoyant des politiques environnementales, sociales et du travail judicieuses, mais également des politiques fiscales, industrielles et commerciales alignées sur les objectifs de développement environnemental et social. Pris ensemble, ces éléments fournissent un cadre propice à la production durable tout en orientant les modèles de consommation vers des produits et services respectueux de l'environnement.

En rapprochant l'offre verte de la demande verte, le commerce peut faciliter la production et la consommation durables. Il peut ainsi servir d'instrument ou de catalyseur de la transition des pays vers des économies vertes et inclusives. Il peut permettre aux producteurs de produits durables et verts d'avoir accès à de nouveaux marchés mondiaux, ce qui est susceptible en retour de stimuler l'innovation et l'apprentissage



technologique. En facilitant la diffusion et l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement, le commerce peut contribuer considérablement à la capacité des pays à prévenir, prévoir et gérer les catastrophes naturelles. Cela pourrait aider les pays à renforcer leur résilience, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Le commerce devrait faciliter l'accès aux biens, services et technologies environnementaux essentiels et l'investissement dans ces derniers ainsi que favoriser l'éco-innovation, contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris et permettre la création d'emplois décents et inclusifs. En intégrant les questions touchant à l'environnement et au développement, la politique commerciale a un rôle central à jouer pour permettre au commerce de contribuer à des économies équitables et durables sur le plan environnemental et accentuer sa contribution.

Un élément central des travaux menés par ONU Environnement est de veiller à ce que le commerce favorise les bonnes pratiques, une production et une consommation plus respectueuses de l'environnement, les investissements dans le domaine de l'environnement, le développement de technologies vertes et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales vertes. Le renforcement des capacités des décideurs à utiliser le commerce et l'investissement comme outils du développement durable est à cet égard essentiel.



Les gouvernements ont reconnu que les pays du monde entier, et en particulier les pays les moins avancés, ne disposaient toujours pas de capacités suffisantes pour utiliser le commerce comme un instrument pour parvenir au développement durable, y compris comme un mécanisme de résilience au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. ONU Environnement répond à ce besoin critique en fournissant des services de renforcement des capacités et de consultation sur les questions se trouvant à la croisée du commerce et de l'environnement. Plus précisément, ONU Environnement aide les pays à intégrer et harmoniser leurs programmes politiques respectifs, à tirer parti des possibilités offertes par le commerce vert, à réduire les tensions, à créer des synergies et à renforcer la résilience (voir l'encadré 3.8).

Pôle environnement et commerce et autres initiatives liées au commerce

ONU Environnement mène ses activités relatives aux défis liés au commerce et à l'environnement à travers différents programmes et initiatives, le Pôle environnement et commerce (Environment and Trade Hub) servant de mécanisme de coordination central. Lancé en marge de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Nairobi (Kenya), le Pôle travaille avec des partenaires publics et privés pour offrir un soutien politique sur mesure dans un certain nombre de domaines clés.

Premièrement, le Pôle vise à améliorer les connaissances des parties prenantes sur les questions qui se trouvent à la croisée du commerce, des ressources naturelles et du développement durable. Deuxièmement, il fournit des services de conseil aux décideurs, aux entreprises et aux organisations de la

Encadré 3.8

Exemples d'outils mis au point par le Pôle Environnement et commerce

Le Pôle Environnement et commerce (Environment and Trade Hub) de ONU Environnement est un mécanisme de renforcement des capacités qui aide les pays et les parties prenantes à mettre le commerce au service de l'environnement. Le Pôle offre des services consultatifs, a un rôle de coordonnateur et fournit des analyses, des outils et des méthodologies pour contribuer à la dimension environnementale du Programme à l'horizon 2030.

Parmi les outils qu'il a mis au point figurent :

- Un guide sur le développement durable à l'intention des négociateurs commerciaux : ce guide aide les pays à rédiger et à négocier des dispositions relatives à l'environnement dans les accords régionaux en matière de commerce et d'investissement en fournissant des principes, des exemples, des ressources et une analyse des bonnes pratiques.

- Une boîte à outils politique industrielle verte et commerce : cette boîte à outils aide les décideurs et les négociateurs commerciaux à naviguer dans l'interface complexe entre la politique industrielle verte et le commerce. Elle donne un aperçu des instruments de politique industrielle verte liés au commerce et précise leur structure et leur fonctionnement, tout en soulignant leurs répercussions sur la politique commerciale.

- Un guide du commerce et de l'économie verte : ce guide donne un aperçu général des évolutions juridiques, économiques et environnementales qui façonnent l'avenir du commerce.

- Un guide pour l'évaluation des coûts et des avantages de la certification de la durabilité : ce guide donne des indications sur la façon d'aborder l'évaluation des coûts et des avantages plus vastes découlant de la certification de la durabilité.

- Des cours de formation en ligne et hors ligne sur le commerce et l'économie verte.

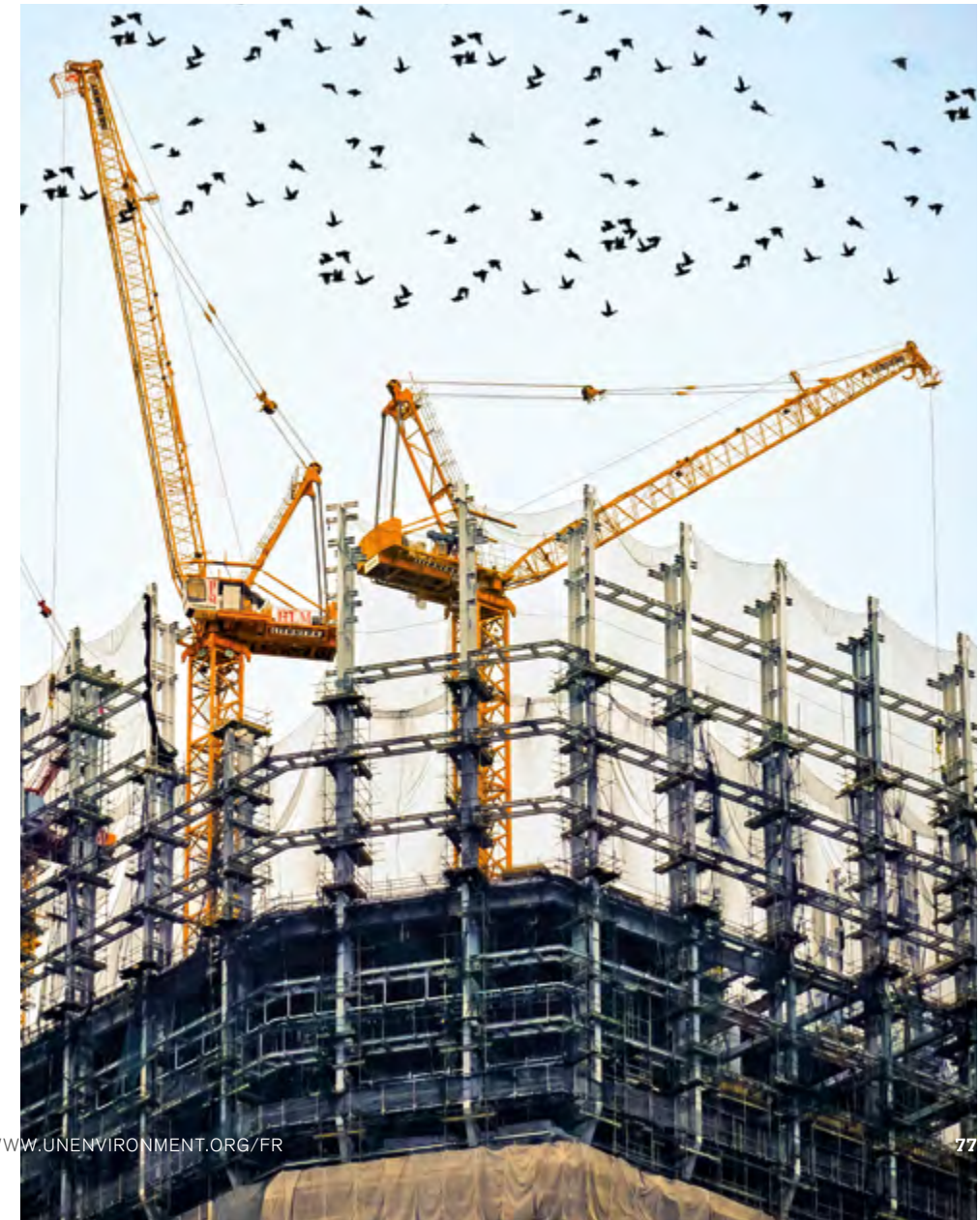
Source : ONU Environnement.



société civile sur le développement durable. Troisièmement, il crée, incube et diffuse des solutions politiques innovantes et des modèles commerciaux facilitant le commerce durable. Enfin, il sensibilise et améliore la compréhension mutuelle et la coopération entre les milieux environnementaux et commerciaux. En jouant un rôle d'animateur et de facilitateur, le Pôle environnement et commerce encourage la coopération nationale, régionale et internationale entre les milieux environnementaux et commerciaux, et détermine l'ordre du jour mondial à cette interface.

Ces services prennent les formes suivantes :

- formation technique appuyant la conception et la mise en œuvre de politiques commerciales durables à l'échelle internationale, régionale et nationale ;
- aide à la conception d'accords ayant trait au commerce et à l'environnement ;
- identification et diffusion des meilleures pratiques ;
- soutien aux consultations avec les parties prenantes et aux dialogues nationaux, régionaux et internationaux destinés à faire progresser le programme en matière de développement durable ;
- activités ciblées de formation et de sensibilisation des parties prenantes ;
- identification des possibilités en matière de production et de commerce durables propres à un secteur ou à une région ;
- évaluation des possibilités, recherche et plans d'action nationaux.





Le Pôle relie ses travaux sur le commerce à l'expertise d'ONU Environnement en matière de pollution, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de conflits et de catastrophes, d'énergie, d'écosystèmes, d'économie circulaire, de produits chimiques et de déchets, de technologies, de consommation et de production durables, entre autres. L'objectif est non seulement de faire en sorte que l'environnement et le commerce se renforcent mutuellement, mais aussi de promouvoir l'utilisation du commerce comme instrument pour réaliser les objectifs en matière d'environnement et de résilience. Pour ce faire, le Pôle environnement et commerce travaille avec le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (voir l'encadré 3.9), la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte, le Groupe international d'experts sur les ressources, le Green Fiscal Policy Network, le réseau One Planet et l'initiative Douanes vertes, entre autres initiatives.

S'appuyant sur une approche fondée sur le partenariat, le Pôle environnement et commerce sert également de point de contact et de partenaire clé pour des organisations liées au commerce comme l'OMC, le Centre du commerce international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il coopère régulièrement avec le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC et participe, plus généralement, aux travaux de l'OMC au nom de ONU Environnement. Les travaux de renforcement des capacités dans le cadre du Pôle environnement et commerce s'ajoutent à ceux du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives de l'ONU (réunissant 15 organisations internationales) et du Cadre intégré renforcé, de l'initiative Aide pour le commerce et d'autres programmes (voir la page 67).

Des services environnementaux et commerciaux sont fournis dans quatre domaines d'action étroitement liés qui contribuent tous à la réalisation des ODD : développement du commerce des technologies respectueuses de l'environnement ; définition de la gouvernance sur les questions en lien avec le commerce et l'environnement ; marchés verts et chaînes de valeur mondiales ; et réduction de l'empreinte du commerce.

Développer le commerce des technologies respectueuses de l'environnement

Le premier domaine d'action du Pôle environnement et commerce est le développement du commerce des technologies respectueuses de l'environnement en aidant les pays à évaluer les possibilités et les défis, à éliminer les

Encadré 3.9

Gros plan – Travaux du Pôle avec le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte

Le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) regroupe cinq organismes des Nations Unies – ONU Environnement, Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – pour offrir un soutien intégré et global aux pays en vue de favoriser une économie verte, de garantir la cohérence et d'éviter les doubles emplois.

Le PAGE vise à mettre la durabilité au cœur des politiques et pratiques économiques pour réaliser le Programme à l'horizon 2030 et aide les nations et les régions à reformuler leurs politiques et pratiques économiques, y compris leur politique commerciale, afin de stimuler la croissance économique, de générer des revenus et créer des emplois, de réduire la pauvreté et les inégalités et de renforcer les fondements écologiques de leurs économies.

Par l'intermédiaire du PAGE, ONU Environnement et ses partenaires déploient des efforts coordonnés aux niveaux national, régional et mondial. Parmi les exemples d'activités au niveau des pays figurent des projets de consultation en Mongolie, en Chine, en Afrique du Sud, au Ghana, au Pérou et au Burkina Faso. Parmi les projets au niveau mondial figurent des cours d'apprentissage en ligne et des ressources sur le commerce et la politique industrielle verte.

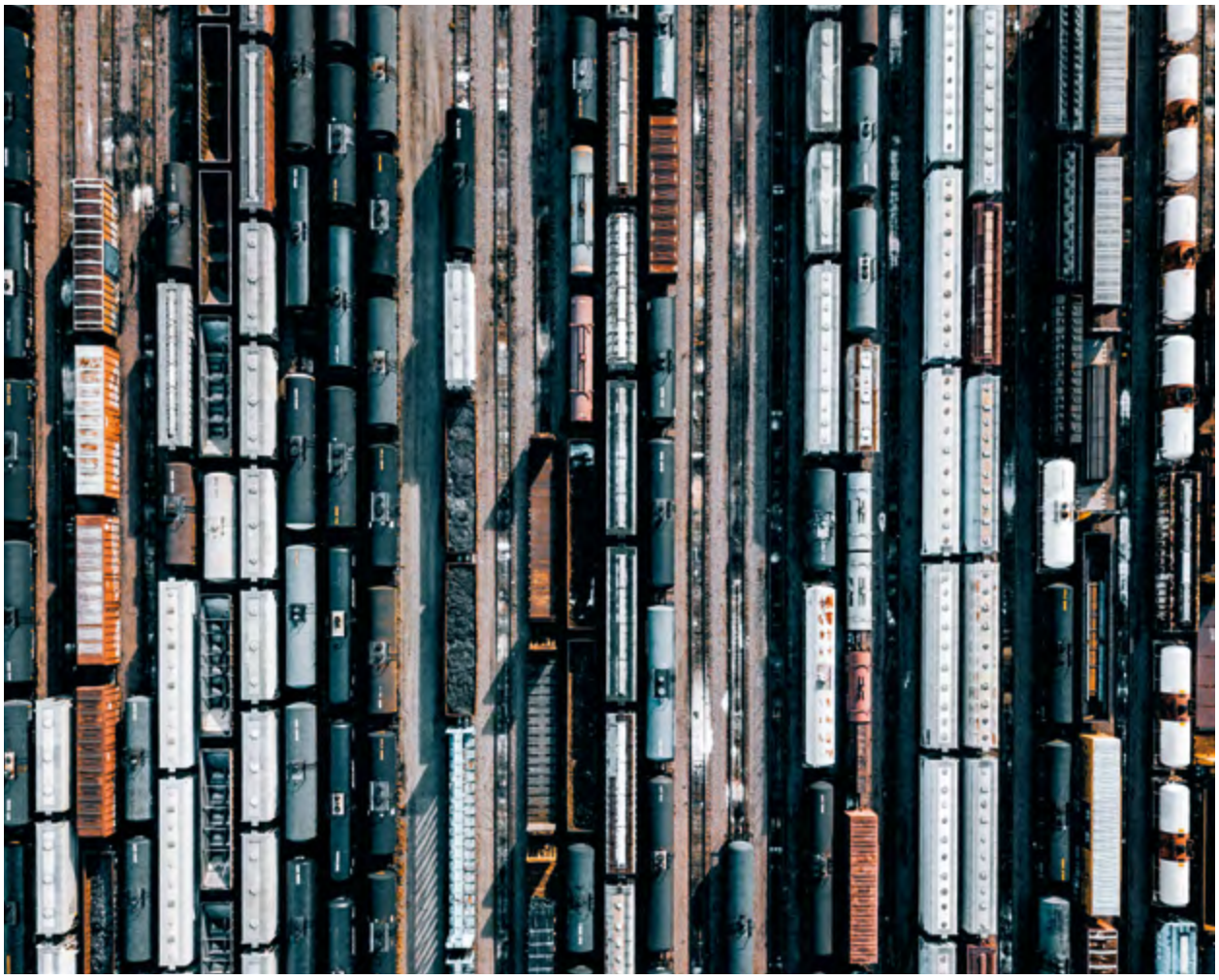
Source : ONU Environnement.



obstacles au commerce, à mettre en place des cadres favorables et à se connecter aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

On peut citer par exemple une analyse du commerce Sud-Sud de certains produits liés aux énergies renouvelables, une étude exploratoire sur la coopération au sein de la chaîne de valeur de l'ASEAN et le commerce de technologies dans les domaines du rendement énergétique et des énergies renouvelables, des activités de renforcement des capacités pour aider les pays moins développés à mieux comprendre les conséquences de l'Accord sur les biens environnementaux de l'OMC, une évaluation du commerce transfrontières des énergies renouvelables (voir l'encadré 3.10) et un projet visant à aider les régions de l'ASEAN et de l'Afrique de l'Est à tirer parti du commerce des technologies respectueuses de l'environnement.

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, plus haute instance décisionnelle au monde dans le domaine de l'environnement, qui a tenu sa quatrième session en décembre 2017, a renforcé les activités du Pôle environnement et commerce sur les technologies respectueuses de l'environnement (voir l'encadré 3.11). Les responsables gouvernementaux et les chefs d'entreprises ont appelé à une action collective pour promouvoir le commerce des technologies propres, éliminer les obstacles et favoriser les partenariats. Cet appel à l'action s'est reflété dans la résolution « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable », qui souligne que la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement est essentielle à l'utilisation durable du capital naturel, à la réduction de la pollution et à l'inversion de la dégradation des écosystèmes.



Encadré 3.10

Gros plan – Réaliser le potentiel du Ghana en matière d'énergie solaire pour la fourniture transfrontières d'électricité

ONU Environnement a coopéré avec le Centre de l'énergie au Ghana pour évaluer la faisabilité technique et financière, ainsi que les incidences socioéconomiques et environnementales des exportations d'énergie solaire en provenance du Ghana. L'étude sur le potentiel d'exportation d'énergie solaire du Ghana qui en a résulté a illustré l'important potentiel du pays dans le domaine de la production d'électricité à partir d'énergie solaire et les possibilités en matière de commerce d'électricité dans la région. Elle a montré qu'une centrale solaire de 100 MW raccordée au réseau au Ghana pourrait générer des exportations annuelles d'électricité d'un total de 38 millions de dollars EU, réduire de 40 000 tonnes les émissions annuelles de CO_2, créer 3 000 emplois et assurer des moyens de subsistance à 23 000 personnes parmi les plus pauvres.

Sur cette base, le Pôle environnement et commerce a facilité l'élaboration d'une stratégie pour le choix d'une ligne de réseau transfrontières prête à accueillir de l'électricité d'origine solaire entre le Ghana et le Burkina Faso, y compris une évaluation approfondie des besoins techniques et financiers pour l'installation. Le développement de l'énergie solaire au Ghana pourrait apporter divers avantages sociaux, économiques et environnementaux, et accroître la résilience du pays face aux effets du changement climatique.

Source : Projet OvNU Environnement sur l'économie verte et les débouchés commerciaux.



Encadré 3.11

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement – Mettre l'accent sur le commerce des technologies respectueuses de l'environnement et l'innovation

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, plus haute instance décisionnelle au monde dans le domaine de l'environnement, rassemble les 193 États membres de l'ONU ainsi que des organisations des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales, et des représentants de la société civile et du secteur privé. En réunissant ces communautés, l'Assemblée offre une plate-forme de premier plan en matière de politique environnementale mondiale.

La troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en décembre 2017, a débouché sur plusieurs engagements pour mettre fin à la pollution de l'air, des terres, des cours d'eau et des océans, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des produits chimiques et des déchets en toute sécurité. Elle a également donné lieu à des discussions sur les moyens de lutter contre la pollution sous ses différentes formes. L'une de ces discussions a porté sur le rôle du commerce dans la diffusion des technologies propres, y compris celles nécessaires à la prévention, à la réduction, au traitement et à la maîtrise de la pollution.

La résolution 3/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement souligne le rôle du commerce, du développement et du transfert de technologie dans les solutions environnementales novatrices (ONU Environnement, 2018b). Le Secrétariat de l'OMC a participé à cette discussion en compagnie de délégués de plusieurs pays.

Les participants ont avancé plusieurs idées sur la façon de maximiser le rôle du commerce dans le déploiement des technologies propres, parmi lesquelles :





- la création de comités ou mécanismes interministériels sur l'environnement et le commerce au niveau national ;
- le soutien aux économies émergentes et en développement en matière de renforcement des capacités et de transfert de connaissances au moyen d'une formation ciblée sur l'utilisation des instruments de politique commerciale pour appuyer le développement de technologies propres ;
- l'amélioration du développement des compétences de la main-d'œuvre dans la chaîne de valeur des technologies propres, y compris en matière d'essais, d'installation et d'entretien ;
- la création de partenariats public-privé pour mettre en rapport les responsables de la politique commerciale et les entreprises et investisseurs de premier plan dans le développement de technologies propres ;
- l'approbation et le soutien des pionniers et des chefs de file dans le développement de technologies propres et la réduction de la pollution ;
- la mobilisation de l'investissement privé pour le développement de technologies propres dans les économies en développement et la promotion d'un horizon d'investissement à long terme au niveau politique.

La quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui devrait se tenir du 11 au 15 mars 2019 à Nairobi, portera sur les « solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables ». Des solutions novatrices, portant sur les politiques, le financement, les technologies, les partenariats, sont essentielles à la fois pour relever les nombreux défis environnementaux et pour accélérer le développement durable en général. La reconnaissance de la nécessité de transformations de fond pour soutenir le Programme à l'horizon 2030, souligné aussi bien à la troisième session qu'à la quatrième session, sous-tend directement le choix par les États membres du thème général de la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement.

Source : ONU Environnement.



Accroître la cohérence dans la gouvernance de l'environnement et du commerce

Le deuxième domaine d'action du Pôle environnement et commerce est la définition de la gouvernance sur les questions en lien avec le commerce et l'environnement et l'accroissement de la cohérence (voir l'encadré 3.12). Le Pôle offre des conseils et un soutien pour l'élaboration de règles internationales visant à améliorer la durabilité environnementale en renforçant la cohérence entre le droit commercial international et les accords environnementaux multilatéraux (AEM) et en encourageant la conception et l'adoption de dispositions relatives à l'environnement et à la durabilité dans les accords commerciaux par le biais de services de formation et de consultation ciblés à destination des responsables des politiques commerciales et environnementales et des négociateurs. Le Pôle met à disposition une multitude de ressources et d'outils pratiques pour améliorer le renforcement mutuel des politiques et pratiques environnementales et commerciales, y compris des boîtes à outils, des manuels et des lignes directrices à l'intention des responsables des politiques commerciales et environnementales.

Le Pôle environnement et commerce assure la liaison avec divers programmes pilotés par ONU Environnement dans ce domaine et les oriente. Par exemple, le Réseau régional pour le contrôle des produits chimiques et des déchets (Regional Enforcement Network for Chemicals and Waste) de l'ONU se concentre sur la prévention et le contrôle des mouvements transfrontières illicites de produits chimiques et de déchets (voir l'encadré 3.13) et mène aussi des travaux en lien avec quatre AEM (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam et Convention de Stockholm).

Encadré 3.12

Partenariats pour le commerce durable des ressources halieutiques et la mise en œuvre de l'ODD 14 relatif à la santé des océans

Le Pôle environnement et commerce (Environment and Trade Hub) coopère étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour aider les pays à reformer les subventions préjudiciables à l'environnement. Ensemble, ces trois organisations ont pris à la Conférence sur les océans en 2017 l'engagement volontaire de mettre en œuvre les aspects liés au commerce de l'ODD 14 relatif à la santé des océans d'ici à 2020.

Cet engagement comprend le renforcement de la capacité des pays à mieux définir leurs positions dans le cadre des négociations commerciales pertinentes et à engager des réformes de la politique et la réglementation intérieures conformément aux objectifs de l'ODD 14, y compris ceux liés aux subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche.

Source : ONU Environnement.



Encadré 3.13

Gros plan – Atelier national de renforcement des capacités en Inde sur la lutte contre le commerce illégal de produits chimiques et de déchets

Le Réseau régional pour le contrôle des produits chimiques et des déchets (Regional Enforcement Network for Chemicals and Waste) de ONU Environnement anime des ateliers visant à renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes nationaux à lutter contre le commerce illégal de produits chimiques et de déchets. Par exemple, en Inde, les fonctionnaires des douanes ont été formés à l'application et au respect des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, ainsi que d'autres AEM relatifs au commerce illégal de produits chimiques ou de substances appauvrissant la couche d'ozone et de déchets. L'Inde est considérée comme une nouvelle destination possible pour les déchets une fois qu'entrera en vigueur une nouvelle interdiction d'importer certains types de déchets imposée par la Chine.

Source : ONU Environnement.



Le Réseau vise à réduire les mouvements transfrontières illicites de produits chimiques nocifs et de déchets dangereux en renforçant les capacités des fonctionnaires chargés du contrôle sur le terrain à lutter contre le trafic illicite des substances et en améliorant la coopération aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre effective des AEM connexes.

Un autre domaine d'action important pour ONU Environnement, dans lequel s'inscrit l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), est la réduction de l'exposition au plomb, actuellement à l'origine chaque année de lésions cérébrales chez 600 000 enfants, en raison, par exemple, de la présence de plomb dans la peinture et les jouets dans certains pays. Pour mettre fin à cette situation, ONU Environnement travaille avec les pays à l'élaboration d'une législation sur l'élimination progressive du plomb dans la peinture.

La SAICM coopère avec les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pour piloter les activités de renforcement des capacités en matière de gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et acide. Une autre initiative spécifique liée aux déchets dangereux – le Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite (ENFORCE) – a été lancée à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Conférence de Bâle pour prévenir et lutter contre le commerce illicite de déchets dangereux.

L'initiative OzonAction de ONU Environnement renforce les capacités des gouvernements et du secteur dans les pays en développement à élaborer et appliquer les politiques nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Montréal – traité historique conçu pour protéger la couche d'ozone grâce à l'élimination progressive de près de 100 produits chimiques industriels susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone – et à prendre des décisions éclairées sur les technologies de substitution. Son objectif général est de permettre à ces pays de respecter leurs obligations de mise en conformité au titre du traité.

ONU Environnement a créé un portail d'information en ligne sur les AEM dénommé InforMEA. Sur cette plate-forme, les parties prenantes peuvent consulter les textes des traités et les dispositions des décisions et résolutions adoptées par les organes directeurs des AEM. L'inclusion d'une section consacrée au commerce est à l'étude.

L'initiative Douanes vertes constitue un autre partenariat d'organisations internationales, dont ONU Environnement, qui coopèrent dans la prévention du commerce illicite de produits et substances présentant un risque pour l'environnement, dans le but d'en faciliter le commerce licite. Elle vise à améliorer les capacités des fonctionnaires des douanes et des autres fonctionnaires chargés du contrôle à la frontière à surveiller et faciliter le commerce licite et à détecter et prévenir le commerce illicite de produits présentant un risque pour l'environnement visés par les AEM et les conventions internationales pertinents pour le commerce. L'initiative offre des possibilités d'élaboration coordonnée d'outils et d'organisation de formations à l'intention des fonctionnaires des douanes et des autres fonctionnaires chargés du contrôle à la frontière dans le cadre de son partenariat-cadre.

Promouvoir les marchés verts

Un troisième domaine d'action du Pôle environnement et commerce est la promotion des marchés verts et des chaînes de valeur mondiales par le biais du commerce, y compris au moyen d'outils axés sur le marché comme les normes de durabilité. Le Pôle aide les pays à identifier des possibilités commerciales fondées sur des politiques et pratiques vertes. Dans le cadre du « Projet sur l'économie verte et les débouchés commerciaux », par exemple, le Pôle a travaillé sur cinq projets nationaux d'identification et d'évaluation des débouchés commerciaux concrets découlant de la transition vers une économie verte aux niveaux national et sectoriel au Chili, au Ghana, au Pérou, en Afrique du Sud et au Viet Nam.

Par exemple, au Pérou, le projet a démontré que la certification de la durabilité avait pour résultat d'améliorer l'accès aux marchés et

les ventes des produits locaux issus de la biodiversité. Entre 2009 and 2014, les exportations de produits biologiques au Pérou sont passées de 7,6 millions de dollars EU à 58,8 millions de dollars EU, ce qui illustre le potentiel d'amélioration des conditions économiques et sociales dans les régions les moins développées de la région lié à l'accès aux marchés verts. Au Viet Nam, le projet a montré que la certification de la durabilité pour les crevettes augmentait la marge bénéficiaire des crevetticulteurs jusqu'à 15% grâce aux possibilités d'exportation accrues. Ces exemples fournissent de solides éléments de preuve indiquant que les pays en développement pourraient tirer de multiples avantages du commerce vert.

Engagé aux niveaux mondial et national, le Pôle collabore avec les gouvernements pour profiter des possibilités d'amélioration de la durabilité de la chaîne de valeur et d'accroissement de l'accès aux marchés des producteurs, par exemple, dans divers secteurs comme le coton/les textiles, l'agriculture biologique, l'aquaculture et les produits forestiers autres que le bois d'œuvre. En outre, le Pôle environnement et commerce, au nom de ONU Environnement, contribue au Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (voir l'encadré 3.14).

Réduire l'empreinte du commerce

Enfin, le Pôle environnement et commerce vise à réduire l'empreinte du commerce. Bien qu'il offre d'énormes possibilités en matière de durabilité environnementale, le commerce peut également contribuer à la dégradation de l'environnement et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur, y compris aux stades de l'extraction, du transport et du déchet.

Les transports sont le moteur de l'activité économique et sont essentiels pour le bien-être d'un pays, mais ce secteur a des répercussions importantes sur l'environnement et la santé. L'activité de transport va en s'accroissant à travers le monde à mesure que les économies – et le commerce – se développent, ce qui signifie que les émissions du secteur sont également en hausse, en grande partie du fait que 95% de l'énergie servant au transport dans le monde provient encore des combustibles fossiles.

ONU Environnement s'efforce de dissocier l'accroissement de la mobilité de l'augmentation des émissions en travaillant avec les gouvernements, le secteur et la société civile pour favoriser l'utilisation de



Encadré 3.14

Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS)

ONU Environnement, de même que quatre autres organisations des Nations Unies (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre du commerce international et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), est un partenaire du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS).

L'UNFSS est une plate-forme de coordination des travaux sur les normes de durabilité volontaires et vise à aider les producteurs, les négociants, les consommateurs, les organismes de normalisation, les organismes de certification, les organisations non gouvernementales et les chercheurs à se réunir et à partager des meilleures pratiques sur des sujets relatifs aux normes de durabilité volontaires. Ces normes peuvent être élaborées par des entreprises, des groupements d'entreprises, des organisations non gouvernementales environnementales ou sociales, ou des gouvernements. L'UNFSS vise à influencer les décideurs au niveau intergouvernemental en offrant des informations impartiales, des analyses et des discussions sur les normes de durabilité volontaires.

À ce jour, l'UNFSS a aidé plusieurs pays en développement, y compris le Brésil, la Chine et l'Inde, à développer des plates-formes multipartites pour les normes de durabilité volontaires. Ces initiatives nationales, créées et partagées par les parties prenantes dans le cadre de l'organisme de coordination désigné de chaque pays, reflètent les priorités locales.

Source : ONU Environnement.





carburants et de véhicules plus propres. Il vise également à améliorer la qualité de l'air dans les villes côtières en réduisant les émissions provenant des ports et des sources maritimes, y compris les navires, les embarcations portuaires et les équipements de manutention. À cet égard, l'objectif final de ONU Environnement est de réduire l'empreinte environnementale de la croissance économique liée au commerce grâce à des modes de transport plus respectueux de l'environnement et à une gestion durable du commerce des ressources naturelles.

ONU Environnement s'emploie également à cartographier les flux commerciaux de certaines ressources naturelles comme le mercure. En tant que produit faisant l'objet d'un commerce international, le mercure est de plus en plus surveillé en raison de ses conséquences néfastes sur la santé et l'environnement. En vertu de la Convention de Minamata sur le mercure conclue récemment, les signataires sont tenus de contrôler le commerce du mercure, par le biais de restrictions à l'exportation, par exemple. Un rapport publié par ONU Environnement en 2017 a cartographié l'offre, les échanges et la demande de mercure au niveau mondial pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention de Minamata.

Les autres activités dans le cadre de ce domaine d'action se concentrent sur le rôle du commerce dans la promotion d'une économie circulaire (voir aussi l'encadré 1.2 au chapitre 1). À l'heure actuelle, les économies des pays continuent d'être principalement linéaires, ce qui est intrinsèquement non viable et contribue à une empreinte environnementale de plus en plus importante. Sur les ressources

utilisées en 2017, qui sont estimées à 90 milliards de tonnes, 50% ont été dispersés ou rejetés sous forme de déchets et moins de 10% ont été réinjectés dans l'économie l'année suivante. Une économie circulaire peut favoriser le secteur du recyclage, de la réutilisation et de la valorisation, par exemple, comme en témoigne l'utilisation de produits recyclés dans le secteur automobile, qui représente un secteur important au niveau mondial sur le plan commercial.

Bon nombre d'entreprises, de pays et de régions ont commencé à adopter des modèles d'économie circulaire. Faire avancer ces questions est fondamental pour encourager le passage à un système commercial plus durable et favoriser des modèles de consommation et de production durables. Ce faisant, ONU Environnement vise à stimuler la participation des secteurs public et privé, et à renforcer l'assise scientifique des décisions stratégiques.



Chapitre 4

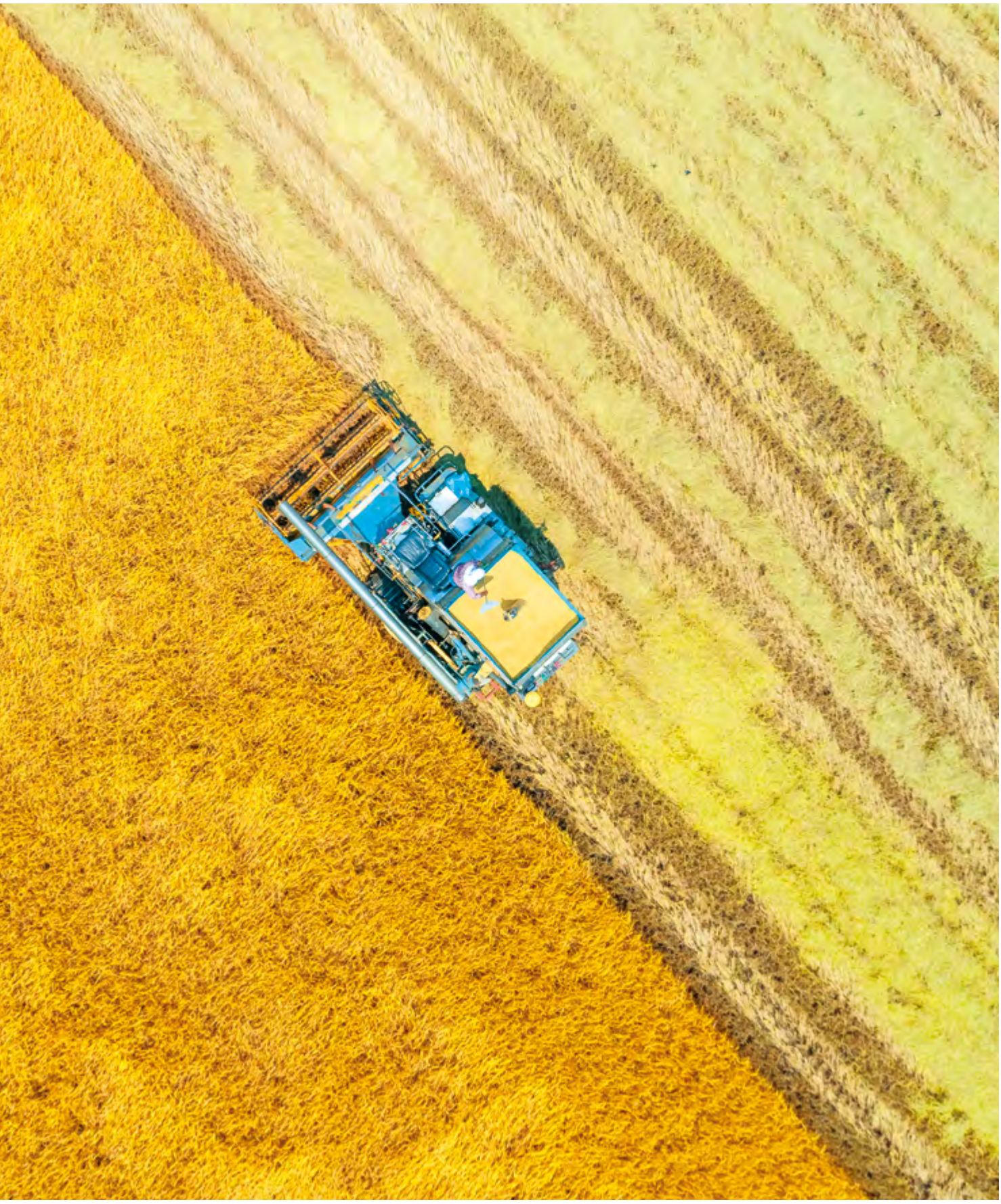
Établir des partenariats au service du commerce, de l'environnement et de la prospérité



Le monde est aujourd'hui plus interconnecté que jamais. L'échelle et l'étendue des chaînes de valeur mondiales ont à elles seules créé un nouveau paysage entrepreneurial et commercial, ce qui a une influence sur les modes et les lieux de production et de consommation des biens et des services. Les pays sont bien davantage reliés les uns aux autres, et les pays en développement jouent un rôle de plus en plus important dans le commerce international. En parallèle, les changements climatiques se sont intensifiés et les catastrophes naturelles liées au climat se sont faites plus importantes et plus fréquentes, perturbant parfois les réseaux de production.

Dans le même temps, le secteur privé explore les nouveaux débouchés offerts par le secteur de l'environnement et développe les technologies propres comme source d'innovation et de compétitivité. Les avancées technologiques se situent à l'avant-garde de la «quatrième révolution industrielle» qui est en train de transformer non seulement l'économie mondiale, mais aussi la vie quotidienne des populations. Les nouveaux modèles économiques, tels que l'économie de partage – un modèle qui met l'accent sur une utilisation plus efficace, durable et favorable à la communauté de ressources sous-exploitées – et le commerce électronique ouvrent de nouvelles perspectives mais constituent aussi un défi pour les systèmes qui les régissent. Nombre de ces tendances et de ces changements ont des incidences et des conséquences importantes sur le commerce et l'environnement.

Quels effets les technologies émergentes, telles que les imprimantes 3D, la technologie de la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et les techniques d'analyse avancée des données pourraient-elles avoir sur le rôle du commerce pour la promotion d'un environnement durable ? Quels effets les nouveaux modèles, tels que l'économie circulaire ou l'économie de partage, peuvent-ils avoir sur l'utilisation efficace des ressources et sur le commerce ? De quel système commercial, et de quelle gouvernance environnementale avons-nous besoin pour faire face à ces évolutions ? Les systèmes actuels sont-ils adaptés ?



De telles évolutions soulèvent aussi de nouvelles questions sur les mesures d'incitation, les cadres stratégiques et les mécanismes de gouvernance qui seront nécessaires pour créer un avenir placé sous le signe de la résilience, de la durabilité et de l'inclusion. Pour répondre à ces questions, toutes les parties prenantes devront adopter une approche intersectorielle et interdisciplinaire, et nouer de nouveaux partenariats.

Repenser les approches mondiales

L'évolution du commerce mondial et des questions environnementales ajoute une nouvelle dimension aux difficultés préexistantes et exige de réfléchir différemment aux mécanismes de gouvernance mondiale et régionale. Les accords historiques sur le développement durable conclus en 2015 – l'Accord de Paris, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe – sont la preuve que des discussions ouvertes et transparentes, auxquelles participent toutes les parties prenantes, peuvent aboutir à des accords mondiaux ou multilatéraux ambitieux. De tels efforts de coopération ont prouvé leur efficacité pour la fixation au niveau mondial d'objectifs ambitieux et de large portée.

Il est devenu manifeste qu'une coopération plus approfondie et plus efficace était nécessaire pour maximiser la contribution du commerce à la construction d'une économie mondiale plus durable, résiliente et inclusive. L'objectif de développement durable 17 appelle à renforcer les partenariats mondiaux et la coopération pour le développement durable, associés à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays les moins développés, à atteindre les objectifs de développement durable. Cela signifie que les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations intergouvernementales doivent avancer dans la même direction pour tirer parti des multiples possibilités commerciales qui peuvent améliorer la situation des pays à la fois sur les plans économique et environnemental.

Dans le même temps, presque tous les ODD peuvent être reliés au commerce, de manière directe ou indirecte. S'il est encadré de manière appropriée, le commerce peut constituer un levier permettant de remédier à certains des problèmes environnementaux les plus urgents au niveau mondial – par exemple en développant des technologies d'adaptation aux conditions climatiques visant à réduire les risques liés aux changements climatiques ou en luttant contre la pollution du milieu marin par les matières plastiques, une priorité essentielle d'ONU Environnement au niveau mondial. Les politiques commerciales peuvent soutenir l'adoption de cadres permettant aux gouvernements de créer des incitations à une production plus propre de matériaux biodégradables et à la diffusion de ces matériaux au niveau mondial, ce qui aiderait à remplacer les plastiques conventionnels et à réduire le volume des déchets marins. Dans le même temps, des mesures de politique environnementale, telles que l'interdiction des plastiques à usage unique, ont aussi des effets sur les flux commerciaux.







Pollution par les matières plastiques

Les politiques commerciales peuvent soutenir l'adoption de cadres permettant aux gouvernements de créer des incitations à une production plus propre de matériaux biodégradables et à la diffusion de ces matériaux au niveau mondial.

Malgré des progrès dans certains domaines, d'importantes tensions politiques, combinées à des changements économiques fondamentaux, largement marqués par l'automatisation et les nouvelles technologies, ont mis à rude épreuve le système commercial mondial et remis en cause son rôle de force au service de la croissance, du développement, de la durabilité et de la résilience face aux risques environnementaux. Il est donc d'une importance capitale pour la gouvernance mondiale d'apporter une réponse aux véritables moteurs du changement actuel afin de garantir que le commerce et le système commercial soient en mesure de faire progresser la protection de l'environnement.

Des partenariats innovants pour l'avenir

Quand il va de pair avec les politiques appropriées, le commerce peut être un outil très efficace pour construire des économies prospères, durables et résilientes dans le monde entier. Pour cela, il est nécessaire que les responsables des politiques commerciales et des politiques environnementales soient à l'avant-garde de nouvelles approches, travaillent ensemble et coopèrent avec les autres décideurs, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes concernées, dans l'esprit de coopération qui a récemment rendu possibles des réalisations historiques telles que la conclusion de l'Accord de Paris.

Pour maximiser la contribution du commerce à un environnement meilleur et plus résilient, il est nécessaire que l'OMC et ONU Environnement prennent des mesures conjointes dans les domaines suivants :

1. **Entreprendre des travaux de collaboration axés sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance multilatérales,** ce qui exige des efforts plus larges en vue de remédier aux problèmes environnementaux, notamment les problèmes transfrontières et mondiaux sur lesquels il est impossible à un pays d'agir seul. Le renforcement de la coopération multilatérale en vue de parvenir à une utilisation plus efficace des ressources et à une résilience face aux changements climatiques et aux autres défis environnementaux aidera le commerce à contribuer aux solutions technologiques innovantes qui permettront de surmonter ces obstacles. Le rôle du commerce dans la répartition efficace des ressources contribuera aussi à ouvrir de nouvelles perspectives d'exportation et d'emploi.



2. **Favoriser les partenariats public-privé afin de faciliter les approches axées sur les marchés qui permettent au commerce et à l'environnement de se soutenir mutuellement.** Il est nécessaire que le secteur public mette en place des cadres stratégiques qui permettront une multiplication des débouchés pour le secteur privé. De tels partenariats peuvent souligner les bonnes pratiques et mettre sur le devant de la scène les entreprises exemplaires en matière de développement durable, y compris les petites et moyennes entreprises. Ces partenariats permettront au secteur public de mieux comprendre les besoins du secteur privé et encourageront les entreprises à adopter les pratiques donnant de bons résultats.

3. **Encourager les décideurs nationaux à travailler ensemble dans les domaines de l'environnement et du commerce.** Les considérations environnementales doivent prendre une plus grande place dans l'élaboration des politiques commerciales, tandis que le commerce doit être davantage envisagé sous l'angle du développement des politiques environnementales et de la conformité avec les obligations en la matière.

4. **Favoriser les solutions gagnantes pour tous qui présentent des avantages économiques et environnementaux.** Il est nécessaire que les ministères chargés de l'environnement et du commerce coopèrent plus étroitement et travaillent en concertation avec diverses parties prenantes, y compris les groupes de défense de l'environnement. Encourager la planification conjointe et la coopération au niveau national permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques plus cohérentes.

5. **Aider les décideurs des pays les plus pauvres à travers le monde, les groupes vulnérables ainsi que les communautés sous-représentées à préserver les richesses naturelles.** Des efforts seront nécessaires pour surmonter les obstacles qui empêchent les pays moins avancés d'utiliser pleinement le commerce pour assurer la prospérité, la durabilité et la résilience face aux catastrophes naturelles. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de déployer davantage d'efforts en vue de renforcer la capacité de ces pays à repérer et saisir les occasions offertes par le commerce. Cela peut inclure des formations sur la manière d'exploiter les nouveaux débouchés offerts par une économie durable, de mettre en œuvre les engagements internationaux et de concevoir et appliquer des politiques environnementales solides.

6. **Atteindre des résultats inclusifs et tenant compte des questions de genre en matière de politiques environnementales et commerciales afin de soutenir des objectifs plus larges du Programme de développement durable à l'horizon 2030.** Les politiques commerciales et environnementales peuvent souvent avoir des incidences

différentes sur les hommes et sur les femmes, étant donné les différences entre leurs rôles économiques et sociaux respectifs, ainsi qu'en termes d'accès aux ressources. Des politiques commerciales et environnementales coordonnées devraient chercher à promouvoir l'égalité des sexes dans les chaînes de valeur mondiales et auprès des groupes de parties prenantes, et être conformes à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes.

7. **Sensibiliser les parties prenantes au rôle du commerce en ce qui concerne la viabilité environnementale et la résilience face aux changements climatiques.** Des défis mondiaux appellent des réponses de la même ampleur. Une participation importante de la société civile sera nécessaire à l'échelle mondiale. La sensibilisation peut aider à transformer les mentalités, à modifier les modes de consommation, à influencer les flux commerciaux et à parvenir à une meilleure coopération internationale dans les domaines du commerce et de l'environnement.

Montrer l'exemple : un partenariat entre l'OMC et ONU Environnement

Pour atteindre les objectifs cités plus haut, il sera nécessaire que les gouvernements et le secteur privé fassent montre de leadership et que l'OMC et ONU Environnement travaillent en étroite coopération afin de conjuguer leurs compétences et leur savoir-faire. Cette coopération servira de catalyseur pour des formes de coopération plus étendues et plus approfondies entre diverses parties prenantes, reposant sur des bases solides d'activités conjointes entre les deux institutions (voir encadré 4.1).

Nombre des sujets abordés dans la présente publication, y compris la réforme des subventions à la pêche, la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux, la résilience face aux risques environnementaux et aux risques de catastrophes et le renforcement de la cohérence entre les règles commerciales et les accords environnementaux multilatéraux, sont au cœur de la collaboration entre l'OMC



Encadré 4.1

Collaboration entre l'OMC et ONU Environnement

ONU Environnement et l'OMC ont une longue histoire de coopération. Les deux organisations ont coopéré dans de nombreux domaines au cours des vingt dernières années, y compris sur la question des subventions à la pêche et des changements climatiques.

Subventions à la pêche
Depuis les années 1990, ONU Environnement a grandement contribué à attirer l'attention internationale sur les effets préjudiciables des subventions à la pêche. Il joue un rôle important pour favoriser le dialogue entre responsables du commerce, de l'environnement et de la pêche dans le monde entier. Ses analyses ont principalement porté sur la manière dont l'utilisation de certaines formes de subventions pouvait non seulement avoir des effets de distorsion des échanges, mais aussi déboucher sur une exploitation non viable des ressources marines.

ONU Environnement a proposé des solutions concrètes à des problèmes concernant par exemple le traitement spécial et différencié, les activités de pêche artisanale et les accords d'accès aux pêcheries. Ses travaux actuels, qui sont menés en étroite collaboration avec la CNUCED et la FAO, alimentent les négociations sur les subventions et les débats à l'OMC.

Rapport sur le commerce et les changements climatiques
L'OMC et ONU Environnement ont publié en 2009 un rapport novateur sur le commerce et les changements climatiques, à une époque où les liens entre ces deux phénomènes étaient mal compris. Le rapport examinait ces liens sous quatre angles : les aspects scientifiques des changements climatiques, l'économie, les efforts multilatéraux déployés pour lutter contre les changements climatiques, et les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques et leurs effets sur le commerce.

Le rapport montrait que l'ouverture du commerce conjuguée à des mesures de lutte contre les changements climatiques pouvait servir de catalyseur à l'innovation au niveau mondial, notamment au développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui pourraient encourager la création d'entreprises de technologies propres et que l'ouverture du commerce et la lutte contre les changements climatiques pouvaient se renforcer mutuellement pour contribuer à la création d'une économie pauvre en carbone. Le rapport concluait qu'il était possible, dans le cadre des règles de l'OMC, de lutter contre les changements climatiques au niveau national. Il soulignait en outre que la pertinence des règles de l'OMC au regard des politiques d'atténuation des changements climatiques, les répercussions de ces mesures sur le commerce et leur efficacité environnementale dépendraient en grande partie de la manière dont les politiques seraient conçues et des conditions spécifiques de leur application.

Dialogue sur les politiques commerciales permettant de garantir un environnement sain
S'appuyant sur la coopération préexistante, et en réponse à l'évolution de la situation, le Directeur exécutif d'ONU Environnement, Erik Solheim, et le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, ont annoncé début 2018 au Forum économique de Davos (Suisse), qu'ils s'engageaient à renforcer la collaboration entre les deux organisations. Sur le thème « Un environnement plus sain grâce au commerce », ils ont lancé une initiative conjointe destinée à promouvoir le dialogue et la coopération entre diverses parties prenantes sur les manières innovantes dont le commerce pouvait être utilisé pour renforcer simultanément l'économie mondiale et l'environnement.

Leur objectif est de fournir une plate-forme aux parties prenantes intéressées de tous les secteurs de la société pour échanger des idées, présenter des exemples de réussite et permettre une meilleure compréhension par les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les ONG et les organisations internationales des liens entre commerce, environnement et résilience face aux risques environnementaux.

Sources : OMC et ONU Environnement (2009) et Moltke (2011).

et ONU Environnement. Les deux organisations cherchent à travailler ensemble afin de repérer les domaines dans lesquels il est possible de mettre en place des solutions gagnantes pour tous et de promouvoir de telles mesures.

ONU Environnement et l'OMC entendent donner l'exemple afin d'inciter et d'aider les pays partout dans le monde à repérer les possibilités de mieux utiliser le commerce comme un levier au service de la prospérité, de la résilience et de la durabilité environnementale et à trouver des moyens pratiques d'exploiter ces possibilités.

Dans le cadre de leur collaboration, ONU Environnement et l'OMC entendent entreprendre des activités de recherche et d'analyse sur des questions transversales d'importance mutuelle. Les deux organisations ont aussi pour objectif d'apporter un soutien technique à des fonctionnaires de pays en développement, de partager des connaissances spécialisées, d'organiser des dialogues conjoints, de participer aux forums pertinents et d'échanger, le cas échéant, des informations et des contributions sur leurs activités.

La collaboration entre ONU Environnement et l'OMC a pour but de décloisonner les activités en repérant les synergies et les éléments complémentaires dans les domaines de travail des deux organisations et de faciliter et promouvoir la création de nouveaux partenariats. En rassemblant les milieux commerciaux et les défenseurs de l'environnement à tous les niveaux –mondial, régional et national–, ainsi que le secteur privé et la société civile, il est possible de nouer de nouveaux partenariats adaptés aux objectifs qui peuvent encourager l'adoption de perspectives interdisciplinaires, mener à des actions innovantes et à des solutions se renforçant mutuellement, ainsi qu'à une meilleure coopération dans le domaine du commerce et de l'environnement – un pas essentiel vers la réalisation des objectifs du Programme à l'horizon 2030.



Bibliographie

Africa Progress Panel (2017), « Lights, Power, Action : Electrifying Africa », Africa Progress Panel, Genève.

Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) (2018), Renewable Energy and Jobs – Annual Review 2017, IRENA, Abu Dhabi.

Altenburg, T. et Assmann, C. (éds.) (2017), « Green Industrial Policy. Concept, Policies, Country Experiences », ONU Environnement, Genève, et German Development Institute/Deutsches Institut Für Entwicklungspolitk (DIE), Bonn.

Ambec, S., Cohen, M.A., Elgie, S. et Lanoie, P. (2013), « The Porter Hypothesis at 20 : Can Environmental Regulation Enhance Innovation and Competitiveness ? », *Review of Environmental Economics and Policy*, 7(1), pages 2 à 22.

Andrew, D. (2017), « Trade and Environment », dans Helble, M. et Shepherd, B. (éds.), « Win-Win : How International Trade Can Help Meet the Sustainable Development Goals », Institut de la Banque asiatique de développement, Tokyo.

Association du transport aérien international (IATA) (2018), « Air cargo matters », voir : « http://www.iata.org/whatwedo/cargo/sustainability/pages/benefits.aspx » (Consulté le 1er juillet 2018).

Bailey, R. et Wellesely, L. (2017), « Chokepoints and Vulnerabilities in Global Food Trade », Chatham House Report, The Royal Institute of International Affairs, Chatham House, Londres.

Banque mondiale (2007), « International Trade and Climate Change : Economic, Legal, and Institutional Perspectives », Banque mondiale, Washington (D.C.).

Banque mondiale (2014), « Building Competitive Green Industries : The Climate and Clean Technology Opportunity for Developing Countries », Banque mondiale, Washington (D.C.).

Banque mondiale (2017), « The Sunken Billions Revisited : Progress and Challenges in Global Marine Fisheries », Banque mondiale, Washington (D.C.).

Bloomberg New Energy Finance (2017), « Global Wind and Solar Costs to Fall Even Faster, While Coal Fades Even In China and India », voir : « https://about. bnef.com/blog/global-wind-solar-costs-fall-even-faster-coal-fades-even-china-india/ » (Consulté le 8 mai 2018).

Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) (2017), « International Trade Governance and Sustainable Transport : The Expansion of Electric Vehicles », ICTSD, Genève. Agence internationale de l'énergie (AIE) (2017), « Renewables 2017 : Analysis and Forecasts to 2022 », AIE, Paris.

Chapagain, A. K., Hoekstra, A. Y. et Savenije, H. H. G. (2006), « Water Saving through International Trade of Agricultural Products », *Hydrology and Earth System Sciences*, 10(3), pages 455 à 468.

Clean Energy Manufacturing Analysis Center (CEMAC) (2017), « Benchmarks of Global Clean Energy Manufacturing », CEMAC.

Coady, D., Parry, I., Sears, L. et Shang, B. (2015), « How Large are Global Energy Subsidies ? » IMF Working Paper n° 15/105, Fonds monétaire international (FMI), Washington (D.C.).

Copeland, B. R. (2012), « International Trade and Green Growth », Policy Research Working Paper n° 6235, Banque mondiale, Washington (D.C.).

Costinot, A., Donaldson, D. et Smith, C. (2016), « Evolving Comparative Advantage and the Impact of Climate Change in Agricultural Markets : Evidence from 1.7 Million Fields around the World. » *Journal of Political Economy*, 124 (1), pages 205 à 248.

Cottier-Cook, E.J. *et al.* (2016), « Safeguarding the Future of the Global Seaweed Aquaculture Industry », United Nations University (INWEH) et Scottish Association for Marine Science Policy, synthèse.





Dellink, R., Hwang, H., Lanzi, E. et Chateau, J. (2017), « International Trade Consequences of Climate Change », Document de travail de l'OCDE sur le commerce et l'environnement n° 2017/01, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris.

Dobbs, R., Manyika, J. et Woetzel, J. (2015), « No Ordinary Disruption : The Four Global Forces Breaking All the Trends », Public Affairs, New York.

Ellen MacArthur Foundation (2018), « What is a circular economy ? », voir : https://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy (Consulté le 8 août 2018).

Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS) (2016), « Meeting Sustainability Goals : Voluntary Sustainability Standards and the Role of Government. 2nd Flagship Report of the United Nations Forum on Sustainability Standards (UNFSS) », UNFSS, Genève.

Forum économique mondial (WEF) (2018), « The Global Risks Report 2018 », Forum économique Mondial, Genève.

Forum économique mondial (WEF), Ellen MacArthur Foundation et McKinsey & Company (2016), « The New Plastics Economy – Rethinking the Future of Plastics », Forum économique mondial, Ellen MacArthur Foundation et McKinsey & Company, Genève.

Forum international des transports (FIT) (2017), « ITF Transport Outlook 2017 » (« Perspectives des transports du FIT », résumé en français), FIT ; Paris.

Frankfurt School-UNEP Centre/BNEF (2017), « Global Trends in Renewable Energy Investment 2017 », Francfort-sur-le-Main, UNEP Collaborating Centre for Climate and Sustainable Energy Finance et Bloomberg New Energy Finance (BNEF).

Gassebner, M., Keck, A. et Teh, R. (2010), « Shaken, Not Stirred : The Impact of Disasters on International Trade », *Review of International Economics*, 18(2), pages 351-368.

Gouel, C. et Laborde, D. (2017), « The Crucial Role of International Trade in Adaptation to Climate », Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), polycopié.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2014), « Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects », Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), GIEC, Royaume-Uni et New York.

Herren, H.R., Bassi, A.M., Tan, Z. et Binns, W.P. (2012), « Green Jobs for a Revitalized Food and Agriculture Sector », FAO, Rome.

Hertel, T.W. et Baldos, U.L.C. (2016), « Global Change and the Challenges of Sustainably Feeding a Growing Planet », Springer International Publishing, New York.

Hoekstra, A. Y. (2010), « The Relation between International Trade and Freshwater Scarcity », Document de travail de l'OMC ERSD-2010-05, Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève.

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) (2018), « Organic Farming Statistics », voir : https://www.fibl.org/en/themes/organic-farming-statistics.html (Consulté le 8 août 2018).

Institut international du développement durable (IISD) et ONU Environnement (2014), « Guide du commerce et de l'économie verte », IISD et ONU Environnement, Genève.

Kapoor, R. et MacDuffie, J. P. (2017), « Analysis shows continued industry-wide decline in electric vehicle battery costs », voir : « https://mackinstitute.wharton.upenn.edu/2018/electric-vehicle-battery-costs-decline/ » (Consulté le 8 août 2018).

Kirkegaard, J.F., Hanemann, T., Weischer, L. et Miller, M. (2010) « Toward a Sunny Future ? Global Integration in the Solar PV Industry. » Working Paper n° 10-6. Peterson Institute for International Economics, Washington (D.C.).

Koźluk, T. et Timiliotis, C. (2016), « Do Environmental Policies Affect Global Value Chains ? A New Perspective on the Pollution Haven Hypothesis », document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 1282, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris.

KPMG (2018), « How to Report on the SDGs », février 2018.

Lambert, F. (2017), « Median electric car range increased by 56% over the last 6 years », voir : « https://electrek.co/2017/12/26/average-electric-car-range/ » (Consulté le 8 août 2018).

Landrigan, P. J. *et al.* (2018), « The Lancet Commission on Pollution and Health », *The Lancet* 391, page 10119.

Lange, G. M., Wodon, Q., et K. Carey (éds) (2018), « The Changing Wealth of Nations 2018 : Building a Sustainable Future », Banque mondiale, Washington (D.C.).

Lebreton, L. *et al.* (2018), « Evidence that the Great Pacific Garbage Patch is Rapidly Accumulating Plastic », *Scientific Reports*, 8(1), page 4666.

Lenzen, M., Moran, D., Kanemoto, K., Foran, B., Lobefaro, L. et Geschke, A. (2012), « International Trade Drives Biodiversity Threats in Developing Nations », *Nature*, 486(7401), page 109.

Lernoud, J. *et al.* (2017), The State of Sustainable Markets : Statistics and Emerging Trends 2017, Centre du commerce international (ITC), Genève.

McElhaney, K.A. et Mobasseri, S. (2012), « Women Create a Sustainable Future », UC Berkeley Haas School Of Business, octobre 2012.

Moltke, A. (éd.) (2011), *Fisheries Subsidies, Sustainable Development and the WTO*, Routledge, London.

Monteiro, J. A. (2016), « Typology of Environment-related provisions in Regional Trade Agreements », Document de travail de l'OMC ERSD-2016-13, Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève.

Nachmany, M. et Setzer, J. (2018), « Global Trends in Climate Change Legislation and Litigation : 2018 Snapshot », Policy Brief, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et Centre for Climate Change Economics and Policy.

ONU Environnement (2011), « Towards a Green Economy : Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication », PNUE, Nairobi.

ONU Environnement (2013), « Green Economy and Trade – Trends, Challenges and Opportunities », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2014), « South-South Trade in Renewable Energy : A Trade Flow Analysis of Selected Environmental Goods », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2015a), « International Trade in Resources : A Biophysical Assessment. Report of the International Resource Panel », PNUE, Paris.

ONU Environnement (2017a), Frontières 2017, « Questions émergentes d'ordre environnemental », PNUE, Nairobi.

ONU Environnement (2017b), « Resource Efficiency : Potential and Economic Implications. A Report of the International Resource Panel », PNUE, Paris.

ONU Environnement (2017c), « Towards a Pollution-Free Planet : Background Report », PNUE, Nairobi.

ONU Environnement (2018a), « Global Fuel Economy Initiative », voir : « vvhttps://www.unenvironment.org/explore-topics/transport/what-we-do/global-fuel-economy-initiative » (Consulté le 4 juillet 2018).

ONU Environnement (2018b), Résolution 3/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Troisième session, « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable », document UNEP/EA.3/Res.5, 30 janvier 2018.

ONU Environnement et IISD (2016), « A Sustainability Toolkit for Trade Negotiators : Trade and Investment as Vehicles for Achieving the 2030 Sustainable Development Agenda », voir : « https://www.iisd.org/toolkits/sustainability-toolkit-for-trade-negotiators/ » (Consulté le 8 août 2018).

ONU-Femmes (2014a), « Gender, Trade and Green Growth », voir : « http://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20eseasia/docs/publications/2015/10/summary%20 un%20women%20 %20gender%20 trade%20%20 green%20growth.pdf ?la=en&vs=308 » (Consulté le 8 août 2018).

ONU-Femmes (2014b), « Women's Key Role in Agricultural Production Emphasized », voir : « http://www.unwomen.org/en/news/stories/2014/10/sharefair-rural-women-technologies » (Consulté le 8 août 2018).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018a), « Brevets par technologies et par la classification internationale des brevets (CIB) », Statistiques de l'OCDE sur les brevets (base de données), « https://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/data/statistiques-de-l-ocde-sur-les-brevets/brevets-par-technologies-et-par-la-classification-international-des-brevets-cib_data-00508-fr (Consulté le 8 août 2018) ».

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018b), « OECD Companion to the Inventory of Support Measures for Fossil Fuels 2018 », OCDE, Paris.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018c), Système de notification des pays créanciers (base de données), voir : « https://www.oecd-ilibrary.org/development/creditor-reporting-system_22180907 ?mlang=fr » (Consulté le 8 août 2018) ».

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017), Investing in Climate, Investing in Growth (résumé en français : « Investir dans le climat, investir dans la croissance »), OCDE, Paris.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2018. « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018. Atteindre les objectifs de développement durable », FAO, Rome.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2018), « Emploi et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois », OIT, Genève.

Organisation mondiale du commerce (OMC) (2011), « Mettre le commerce au service du développement durable et de l'économie verte », OMC, Genève.

Organisation mondiale du commerce (OMC) (2018), « L'intégration du commerce en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable », OMC, Genève.

Organisation mondiale du commerce (OMC) (2018), Environmental Database, voir : https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/envdb_e.htm.

Organisation mondiale du commerce (OMC) et Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (2015), « La CITES et l'OMC : Renforcer la coopération en faveur du développement durable », OMC et CITES, Genève.

Organisation mondiale du commerce (OMC) et ONU Environnement (2009), « Commerce et Changement Climatique », OMC et PNUE, Genève.

Perkins, R. et Neumayer, E. (2012), « Does the 'California Effect' Operate across Borders ? Trading and Investing-Up in Automobile Emission Standards », *Journal of European Public Policy* 19(2), pages 217 à 237.

Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (2018), « Worsening worldwide land degradation now 'critical', undermining well-being of3.2 billion people », voir : « https://ipbes.net/news/media-release-worsening-worldwide-land-degradation-now-%E2%80%98critical%E2%80%99-undermining-well-being-32 » (Consulté le 26 mars 2018).

Porter, M. et Linde, C. V. D. (1995), « Green and Competitive : Ending the Stalemate », *Harvard Business Review* 73, n° 5 (septembre-octobre).

Prag, A., Lyon, T. et Russillo, A. (2016), « Multiplication of Environmental Labelling and Information Schemes (ELIS) : Implications for Environment and Trade », Document de travail de l'OCDE sur l'environnement n°106, OCDE, Paris.

Preston, F. et Lehne, J. (2017), « A Wider Circle ? The Circular Economy in Developing Countries », Chatham House Briefing, Chatham House, the Royal Institute of International Affairs, Londres.

Rockström, J. *et al.* (2009), « Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Ecology and Society* 14(2), page 32.

Sauvage, J. (2014), « The Stringency of Environmental Regulations and Trade in Environmental Goods », Document de travail de l'OCDE sur le commerce et l'environnement n° 2014/03, OCDE, Paris.

special-report/2017/11/09/africa-might-leapfrog-straight-to-cheap-renewable-electricity-and-minigrids (Consulté le 8 août 2018).

Swedish National Board of Trade (2014), « Making Green Trade Happen : Environmental Goods and Indispensable Services », Swedish National Board of Trade, Stockholm.

The Economist (2017), « Africa might leapfrog straight to cheap renewable electricity and minigrids », voir : https://www.economist.com/

Vogel, D. (2009), *Trading Up : Consumer and Environmental Regulation in a Global Economy*, Harvard University Press.

Vringer, K. *et al.* (2015), « Sustainable Consumption Dilemmas », Document de travail de l'OCDE sur l'environnement n° 84, OCDE, Paris.

Wakeford, J. « When mobile meets modular : pay-as-you-go solar energy in rural Africa », voir : « http://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2018/01/29/when-mobile-meets-modular-pay-as-you-go-solar-energy-in-rural-africa/ » (Consulté le 8 août 2018).

Whelan, T. et Fink, C. (2016), « The Comprehensive Business Case for Sustainability », *Harvard Business Review*, 21 octobre 2016.

World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) (2017), « Reporting Matters : Striking a Balance between Disclosure and Engagement ». World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) 2017 Report, WBCSD, Genève.

Ressources additionnelles

Institut international du développement durable (IISD) et ONU Environnement (2014), « Guide du commerce et de l'économie verte », IISD et PNUE, Genève.

ONU Environnement (2009), « Certification and Sustainable Fisheries ».

ONU Environnement (2015), « Ghana Solar Export Potential Study », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2015), « Peru's Sustainable Trade Potential : Biodiversity-based Products ».

ONU Environnement (2016), « A Framework for Shaping Sustainable Lifestyles – Determinants and Strategies ».

ONU Environnement (2016), « A Sustainability Standard for Chile's Agriculture Sector », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2016), « GE-TOP Ghana Strategy Proposal : Realizing solar PV projects in a cross-border power supply context », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2016), « Sustainability Standards in the Vietnamese Aquaculture Sector », PNUE, Genève.

ONU Environnement (2016), « Trade in Certified Organic Agriculture – Challenges and Opportunities for South Africa », PNUE, Genève.

ONU Environnement et Centre du commerce international (ITC) (2017), « Guidelines for Providing Product Sustainability Information : Global guidance on making effective environmental, social and economic claims, to empower and enable consumer choice ».

Organisation internationale du Travail (OIT) (2017), « How to Measure and Model Social and Employment Outcomes of Climate and Sustainable Development Policies, Green Jobs Assessment Institutions Network (GAIN) Training Guidebook », OIT, Genève.

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2018), « A Green Economy Industry and Trade Analysis : Assessing South Africa's Potential ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2017), « Green Industrial Policy and Trade : A Tool-Box ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2016), « Practitioner's Guide to Strategic Green Industrial Policy and Supplement to the Guide ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2015), « L'industrie verte au Burkina Faso : Évaluation et perspectives de développement ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2015), « Ghana : Green Industry and Trade Assessment ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2015), « Perú : La transición hacia una industria verde. Perspectivas de la industria manufacturera ».

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2015), L'industrie verte au Sénégal : Évaluation et perspectives de développement.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

ONU environnement

Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience









WTO ISBN 978-92-870-4298-9 (imprimé)
WTO ISBN 978-92-870-4299-6 (PDF)
PNUE ISBN 978-92-807-3788-2
PNUE Job No: DTI/2286/GE
© Organisation mondiale du commerce 2018
Citation: Organisation mondiale du commerce et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2018).

Images: American Public Power Association, Flickr, Getty Images, Hexagon Images, In Pictures Ltd./Corbis via Getty Images, Kolitha de Silva, Panos Pictures / Department for International Development, Pixabay, Shutterstock, PNUE, UN Photo, Unsplash, USAID, USDA, OMC.

Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience

Le commerce international offre des possibilités uniques pour aider à surmonter les problèmes environnementaux grandissants tout en stimulant la prospérité économique et sociale. Un commerce ouvert, prévisible et équitable entre les pays peut accélérer la diffusion à l'échelle mondiale de solutions technologiques écologiquement rationnelles et faciliter la création et l'expansion de marchés pour les produits durables. En outre, face à l'impact croissant du changement climatique et au manque de ressources – qui se fait sentir à des degrés divers dans différentes parties du monde –, le commerce a un rôle important à jouer dans le renforcement de la résilience environnementale.

Cette publication conjointe de l'OMC et d'ONU Environnement examine l'interaction entre le commerce et l'environnement et identifie les moyens de faire en sorte que le commerce et un environnement sain se renforcent mutuellement. Elle insiste sur la nécessité de mener une action coordonnée et de disposer de politiques et d'institutions adaptées aux objectifs pour accroître la contribution du commerce à un environnement meilleur et plus résilient. Elle illustre la façon dont l'OMC et ONU Environnement collaborent pour aider les pays à identifier les possibilités d'utiliser le commerce de manière proactive pour promouvoir la durabilité et la prospérité et pour renforcer la coopération internationale afin d'apporter des avantages à tous.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
1211 Genève 2
Suisse
Tél. : +41 (0)22 739 51 11
Courriel : enquiries@wto.org
Site Web : www.wto.org/fr

ONU environnement

Programme des Nations Unies pour l'environnement
P.O. Box 30552
00100 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 (0)20 762 1234
Courriel : unepinfo@unep.org, unenvironment-trade@un.org
Site internet : https://www.unenvironment.org

ISBN: 978-92-870-4298-9